



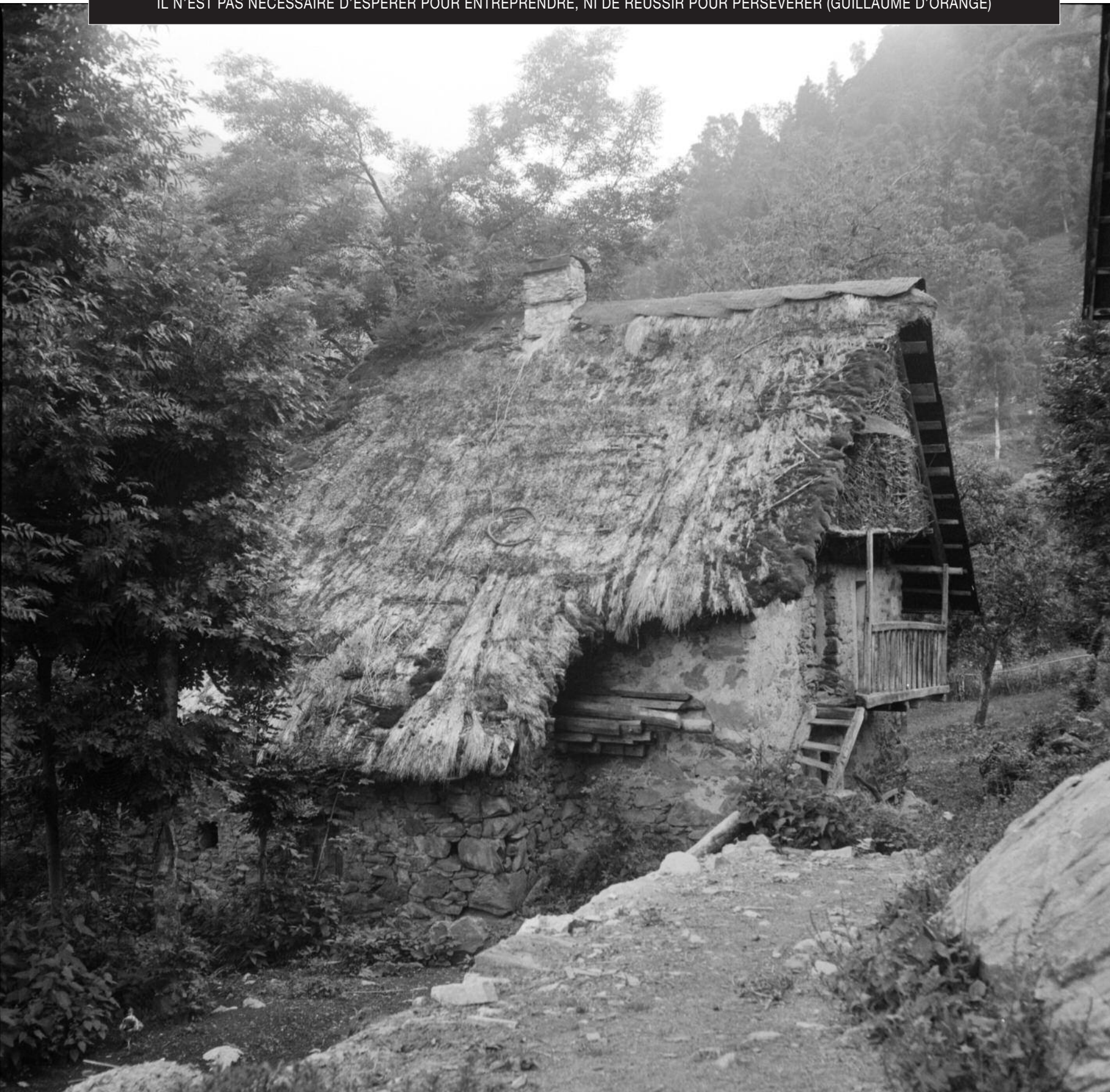
LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



SAISON HIVERNALE

« De la neige, du soleil, du monde, mais... »

« Les 4 semaines de février se sont passées avec un temps magnifique et on voit difficilement comment faire mieux l'an prochain ! » Voilà qui résume bien la saison que la station de Saint-Colomban a vécue « avec des pistes bien damées, très larges, notamment sur l'Ormet, et une fréquentation retrouvée ».

Le chiffre d'affaires de SSDS aurait « fortement progressé » (on parle de 750 000 euros) par rapport aux deux années d'exploitation qui ont précédé la saison « blanche » de l'hiver dernier.

L'enneigement

Il a beaucoup neigé durant l'avant saison. Une première fois les 27, 28 et 29 novembre avec une hauteur cumulée de 60 cm. Puis du 2 au 10 décembre (2 mètres de hauteur cumulée) dont 1,35 m du 8 au 10 décembre. Les jours suivants un froid relatif s'est installé, mais à partir du 27 décembre un épisode pluvieux a remonté la limite pluie-neige (vers 2 700 mètres le 29 décembre...) et, le lendemain, des plaques de terre commençaient à apparaître, particulièrement sur les pistes du bas du domaine skiable.

Par la suite il est tombé 1,10 m de neige dans la première quinzaine de janvier et, en février, 90 cm en 3 ou 4 épisodes d'une vingtaine de centimètres, chacun fort opportunément répartis sur le mois, car 2 ou 3 jours de beau temps suffisaient pour que les talus réapparaissent par endroit, même en Bellard.

Enfin, au 20 mars, il était tombé 4,60 m de neige durant l'hiver ce qui est supérieur à la moyenne de ces dix dernières années (3,20 m). Cependant, on a relevé seulement 1,70 m de hauteur cumulée au poste de Cuinat contre 3,50 m parfois ce qui explique pourquoi les pistes ont dû faire l'objet d'un soin particulier.

Ainsi, malgré quelques redoux (notamment les jours précédant la Sybelles-Villarinche), les gels nocturnes ont permis de produire de la neige de culture (à hauteur de ce qui est produit habituellement, un quota de 30 000 mètres cubes d'eau environ étant attribué à Saint-Colomban). « Sans neige de culture on n'aurait pas eu l'enneigement suffisant pour recharger la route d'été qui monte sur l'Ormet par exemple, indique Simon Cartier-Lange, chef des pistes. Les dèmeurs ont également beaucoup travaillé pour ramener sur les pistes de la neige prise dans les différents hors-pistes du domaine et maintenir un bon niveau de la couche neigeuse. Même le passage des Bouyants a été ouvert pratiquement toute la saison. » Moins de PIDA ont été nécessaires.

Tout ce travail a permis de conserver un enneigement « satisfaisant » jusqu'à la première semaine de mars quand un redoux accompagné de pluies a commencé à profondément détériorer le domaine skiable, même en Bellard (« les pistes ont vraiment ramassé »), des coulées coupant deux ou trois jours le passage des Bouyants. Les 2 ou 3 dernières semaines de la saison ont « été pénibles,

heureusement il y avait peu de monde sur les pistes ». Confirmant ainsi que la saison de ski aux Villards se concentre sur février. Les remontées mécaniques ont fermé le 27 mars.

La fréquentation

Si l'on en croit les taux de remplissage annoncés par les grands hébergeurs, sur l'ensemble de la saison (8 semaines entre le 22 janvier et le 19 mars) les taux de remplissage se sont établis à 88 % chez Goélia, 68 % pour Olydéa, et 60 % pour À la Croisée des chemins (le camping était fermé). Ils ont été un peu supérieurs sur les 4 semaines de février : 92 % chez Goélia, 73 % pour Olydéa, et 80 % pour À la Croisée des chemins.

Des chiffres confirmés par ce qu'on pouvait observer, « les week-ends notamment où le forfait est moins ». Le week-end du 6 février par exemple, près de 470 pains ont été vendus. « Et du 6 au 12 février l'Auberge du Glandon était pleine, l'Auberge du Triandou également, il y avait la queue devant le loueur de ski du Chef-Lieu et de nombreuses voitures garées le long des routes, de tous les côtés. Plus d'une vingtaine au pont de Lachal le 12 février, et entre 35 et 50 voi-

Bonnivard, elle a même été supérieure : « Beaucoup de gens des Sybelles sont venus sur Saint-Col et les gérants de l'Auberge du Coin par exemple le disent, ils n'ont jamais autant travaillé. Et même quand il faisait mauvais, ils arrivaient à tourner avec les gens de Saint-Col. » L'Auberge du Coin a fermé le 20 mars.

Le navette mise en place par les communes durant les vacances scolaires est toujours appréciée, « indispensable » particulièrement pour les vacanciers un peu éloignés du front de neige, d'autant qu'elle les déposait pratiquement où ils le souhaitaient sur leur parcours, le service s'adaptant en fonction des demandes.

Sur les pistes

« On a eu beaucoup de passages parce que la liaison a quasiment été ouverte toute la saison, sauf mi-janvier où il y a eu une panne sur le télésiège de Bellard durant 3 ou 4 jours, mais on n'a pas eu beaucoup de fréquentation sur les pistes du domaine villarin, estime Simon Cartier-Lange. Les gens allaient plutôt sur les Sybelles. » D'où la remarque d'une skieuse, un week-end de février : « On était seuls dans Bellard. C'était presque angoissant. »



A. JOURMOND

■ La combe de Bellard (10 février 2022).

tures chaque week-ends depuis la neige au pont du Merlet où il va falloir un autre parking car, de fait, la RD 927E est en sens unique sur 500 mètres les samedis matin et les dimanches matin. On a une « overdose » de touristes et de voitures durant 3 ou 4 semaines l'hiver et 2 ou 3 semaines l'été et après c'est le désert. »

En mars la fréquentation a chuté de 35 et il n'y avait presque personne sur les pistes la deuxième et troisième semaine du mois hormis quelques skieurs venant des stations des Arves.

Selon quelques commerçants, « nous sommes globalement revenus à la fréquentation 2020, l'année dernière était particulière, cette année ressemblait plus à 2019 et 2020. » Pour la plupart d'entre eux : « L'activité économique est similaire à celle de 2020. » Selon Pierre-Yves

payé cher qu'on va quand même aux Sybelles. » C'est quand même un problème car du coup les gens sont partis skier ailleurs sur les autres stations. Et des clients ont dit très clairement que c'était la dernière année qu'ils venaient à Saint-Col, des gens qui viennent pourtant depuis une quinzaine d'années. Mais pour eux c'est quand même trop cher. »

Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban le reconnaît : « Oui beaucoup de forfaits Sybelles ont été vendus, et nos forfaits « initiation » et « évolution » étaient trop chers. C'est pour cela que cette année nous les avons corrigés. » (lire page 3).

La fermeture de la piste du haut de l'Ormet est mal acceptée. Un habitué des pistes raconte : « Quand on croisait des touristes sur les pistes, ou en discutant avec eux à l'arrivée du télésiège de l'Ormet, tous disaient : « Le télésiège de l'Ormet quand est-ce qu'il ouvre ? Quand est-ce qu'on peut retourner au sommet de l'Ormet ? » Même si on réaménage le domaine skiable, et il faut le réaménager parce qu'on a 25 ans de retard, il faut vraiment qu'on garde la partie front de neige et Ormet complet. Car le jour où il y a du mauvais temps, même avec la télécabine on ne pourra pas skier en Bellard et on n'enverra pas des gamins skier là-haut. C'est pas possible. »

Les pots d'accueil de la Maison du tourisme n'ont pas connu les affluences habituelles (Simon Cartier-Lange : « On se retrouvait avec 3 ou 4 familles alors qu'il y a quelques années on remplissait la salle des fêtes. ») et Goélia (dont les gérants ont changé juste avant les vacances de février) n'en a pas proposés (« à cause du Covid »).

Est-ce la raison pour laquelle le musée a été peu visité (lire page 4), les animations peu suivies (à part le loto) et les ateliers peu fréquentés ? Simon Cartier-Lange : « Peut-être, en tout cas, pour moi, la fréquentation de cette année est à diviser par 3 par rapport à la moyenne de ce que j'ai fait depuis 8 à 10 ans. Et par rapport à l'an passé, saison blanche au niveau du ski et où les gens circulaient plus que d'habitude, c'est une grosse chute libre. »

Aux doléances qu'ils expriment habituellement (manque de commerces, quasi-absence de restaurants et pas de restaurant au pied des pistes, pas de distributeur bancaire, etc.), des touristes ont ajouté cette année un « manque d'entrain ». Simon Cartier-Lange : « La saison dernière, comme il n'y avait pas eu de ski alpin, on avait fait des réunions entre tous les socioprofessionnels et beaucoup de choses qu'on ne faisait pas avant avaient été mises en place pour satisfaire les clients. Et on s'était dit que toutes ces innovations, qu'on avait été un peu obligés de faire, il faudrait les conserver et les améliorer parce qu'elles avaient été positives. Mais cette année tout ça c'est tombé à l'eau. Comme si la pratique du ski alpin étant redevenue possible, ces innovations étaient devenues inutiles. C'est vraiment dommage. »

FORFAITS DE SKI

Une politique tarifaire controversée

Le 11 mars, le conseil municipal de Saint-Colomban a adopté les tarifs des forfaits de ski 2022-2023. Le forfait « initiation » ne donnera plus accès au téléski de l'Ormet. Le forfait « évolution » augmentera avec une extension de ses droits d'accès. Ces décisions font polémique. Elles ont été au centre des débats de la réunion organisée par l'OT pour tirer le bilan de la saison (30 mars).

Le forfait « initiation »

Le forfait « initiation » est fixé à 15 euros pour 4 heures (- 27,9 % par rapport aux tarifs de la saison qui s'achève) et 23,40 € pour la journée (+ 0,4 %). Mais ce forfait ne donnera accès qu'au tapis de l'Orson et aux téléskis de Rogemont et de l'Épinette. Il ne donnera plus accès au téléski de l'Ormet pour tenir compte du fait, selon Pierre-Yves Bonnavard, « que les débutants n'utilisaient pas certaines pistes difficiles accessibles à partir de ce téléski ».

Le forfait « initiation » 4 heures de Saint-Colomban sera au même tarif que ceux du Corbier, Saint-Jean-d'Arves et La Toussuire (15 euros). Celui des Bottières sera à 21,40 € et celui de Saint-Sorlin à 21,90 €. Le forfait « initiation » pour la journée sera au même tarif qu'aux Bottières et moins cher qu'à Saint-Sorlin (24,50 €). Le Corbier, Saint-Jean-d'Arves et La Toussuire le proposeront eux à 16,90 €. Naturellement, pour être pertinentes, ces comparaisons devraient mettre en parallèle, pour chaque station, le nombre de remontées mécaniques ouvertes à ce type de forfait et les domaines skiables que ces remontées desservent.

Le forfait « évolution »

Pour la première fois depuis sa création, le forfait « évolution » sera aux mêmes tarifs dans toutes les stations des Sybelles : 37,10 euros pour 4 heures et 42 euros pour la journée. Des tarifs dégressifs sont maintenus pour les enfants de moins de 12 ans (- 17 %) et les personnes de plus de 65 ans (- 10 %).

Pour Saint-Colomban, par rapport à la saison 2021-2022, ces nouveaux tarifs du forfait « évolution » augmentent donc, selon la formule, 4 heures ou à la journée, de 9,4 % et 13,8 %.

Pierre-Yves Bonnavard justifie cette augmentation : « Jusqu'à présent ce forfait permettait d'accéder au domaine skiable de Saint-Colomban et au téléski de l'Eau d'Olle. La saison prochaine il permettra d'accéder aussi aux téléskis Chamois et au téléski des 2 Croix sur le domaine de La Toussuire ainsi qu'au téléski débrayable Gaston Express sur celui du Corbier. » Trois remontées mécaniques gérées « par les autres exploitants des Sybelles qui ont joué le jeu » et avec lesquels « la municipalité de Saint-Colomban (a eu) des discussions constructives le 14 février dernier ».

Des tarifs contestés

Cette grille tarifaire a été âprement discutée au sein du conseil municipal : Cédric Émieux et Dominique Metz se sont abstenus, Stéphanie Lafaury et

Ces tarifs auraient dû être discutés à l'automne dernier. Mais, selon, Pierre-Yves Bonnavard, comme dans les autres stations des Sybelles, ils n'ont été transmis par les exploitants des remontées mécaniques qu'en février dernier pour deux raisons : « L'ouverture incertaine de la saison 2021-2022 et la méconnaissance du niveau réel de l'inflation » (*).

Marie-Thérèse Ledain ont voté contre.

Les discussions ont porté essentiellement sur le fait qu'il faudra désormais acheter le forfait « évolution » à 42 euros pour skier sur l'Ormet, alors que c'était possible jusque-là avec le forfait « initiation » pour une vingtaine d'euros.

Stéphanie Lafaury a regretté « le retrait du téléski de l'Ormet du forfait « initiation » car il permettait l'accès à une piste supplémentaire arrivant en front de neige pour des débutants qui n'avaient pas le niveau pour emprunter des pistes plus en altitude ». « Elle a suggéré la création d'un forfait supplémentaire qui inclurait ce téléski », une proposition repoussée par Pierre-Yves Bonnavard car « il y a une volonté de ne pas multiplier les offres et les tarifs dans un souci de lisibilité pour les clients ».

Pour sa part, Marie-Thérèse Ledain, prenant l'exemple d'une famille de deux adultes et trois enfants, a indiqué que « Saint-Colomban est une station familiale dont la totalité de la clientèle n'a peut-être pas les moyens de pallier la suppression du téléski de l'Ormet du forfait « initiation » par l'achat d'un forfait « évolution » ». Là encore, Pierre-Yves Bonnavard a répondu « que les gestionnaires des remontées mécaniques alignent les stations les unes sur les autres » et permettent pour la saison prochaine « l'extension du forfait « évolution » de Saint-Colomban à des remontées mécaniques de l'Arvan », ajoutant que l'on pouvait désormais appeler ce forfait « évolution » étendu, forfait « Grand Saint-Col ».

Cédric Émieux a remarqué « qu'il est demandé aux communes de voter des tarifs sans qu'elles aient la main sur leur élaboration, avec un alignement quasi

systématique sur les Sybelles ». Il aurait aimé qu'existent deux forfaits « initiation ». Jugeant que le forfait « évolution » à 42 euros est cher, il a conclu : « La commune est donc pieds et poings liés. » Pierre-Yves Bonnavard a proposé de comparer les chiffres d'affaires 2021-2022 et 2022-2023 par type de forfaits pour étudier l'évolution des ventes. Cédric Émieux a estimé que c'était « trop tard une fois que les tarifs sont mis en place, la commune étant obligée par la liaison. »

Pierre-Yves Bonnavard a conclu que « l'an prochain de nouvelles remontées seraient accessibles » et affirmé que « les comparaisons doivent être réalisées sur des bases égalitaires : on ne peut pas comparer la saison 2019-2020 avec la présente saison par exemple, car cette année le téléski de l'Eau d'Olle figure dans le forfait contrairement à ce qui existait deux ans auparavant ». Une façon de répondre par avance à ceux qui feront observer que depuis la saison 2019-2020, les tarifs des forfaits de Saint-Colomban ont augmenté de 50 à 55 % ?

Les autres tarifs

L'aller-retour « piéton » par le téléski de l'Ormet est à 10 euros (7 euros la montée).

Le forfait Sybelles (6 jours de ski consécutifs) « n'augmentera que de 6,1 % bien que les contrats de délégation de service public du domaine relié autorisaient une hausse de 16 % ». Il sera à 252 euros. Les forfaits saison Sybelles et Saint-Colomban seront fixés ultérieurement.

(* Cette citation et les suivantes sont extraites du compte rendu officiel de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2022.

■ SSDS :

UN EXPLOITANT

PEU COMMERCIAL

Durant les deux ou trois premières semaines d'ouverture, des clients ont été victimes de quelques dysfonctionnements : forfaits refusés au portillon de départ du téléski de l'Ormet, possesseurs d'un forfait « évolution » de Saint-Colomban refoulés au départ du téléski de l'Eau d'Olle et, du coup, carte Skiogrande non opérationnelle. (La carte Skiogrande permet à son utilisateur d'aller skier dans n'importe quelle station de Maurienne sans passer par la billetterie propre à chaque station. Elle offre aussi des réductions en fonction du nombre de passages aux remontées.)

Mais plus que ces désagréments (qui ont été réglés, ils étaient dus semble-t-il à des problèmes de paramétrage des bornes), ce qui a mécontenté les skieurs c'est l'absence de tout geste commercial quand ces faits étaient signalés. Et encore, quand on ne leur demandait pas de payer 10 euros pour régler à nouveau les paramètres de leur forfait quand ceux-ci devaient l'être...

Cette politique commerciale a été pointée du doigt par Bernard Wyns, conseiller municipal de Saint-Colomban, qui a demandé, à la réunion du conseil du 21 janvier 2022, s'il était « normal que les débutants qui bénéficient du tapis gratuit et des téléskis du front de neige pour, en principe, un tarif de l'ordre de 20 euros pour quatre heures, paient plein tarif même en cas de fermeture de téléski(s), du téléski de Rogemont par manque de personnel par exemple ».

À cette interrogation, ce jour-là, Pierre-Yves Bonnavard a répondu que oui, c'était normal, « car le tarif voté par le conseil municipal n'évoque pas de possibilité de tarif commercial ». Il a ajouté qu'il ne répondait « plus aux demandes de tarifs préférentiels car ils étaient jugés illégaux par la chambre régionale des comptes et que certaines stations (étaient) déjà visées par cette instance ». Pour tout « ce qui concerne les forfaits de ski », il a conclu en disant « qu'il (fallait) se rapprocher des caisses de SSDS au bâtiment de La Pierre ».

■ UNE AVALANCHE FAIT DEUX VICTIMES EN BELLARD ; UN RADONNEUR PERD LA VIE EN PUY GRIS

Deux skieurs originaires des Pays-Bas sont morts le 7 février dernier après avoir été emportés par une avalanche qui s'est produite vers 12 h 50 dans un secteur hors-piste de la combe de Bellard, plus précisément dans le plus important des couloirs situés sous la tête de Bellard. Âgés de 20 ans et 21 ans, les victimes étaient en vacances, probablement dans les Sybelles, et n'avaient aucun équipement pour pratiquer le ski hors des pistes, ni ARVA, ni sonde. C'est un perchiste de SSDS de Saint-Colomban qui a vu le souffle (aérosol) de l'avalanche et donné l'alerte tandis que des pisteurs constataient deux traces d'entrée dans la coulée mais pas de traces de sortie. Vers 13 h 30, les secours du détachement aérien de Modane étaient sur place avec un médecin, 2 secouristes, un maître-chien et son chien, rapidement secondés par les membres du secours en montagne de Courchevel. Une demi-heure plus tard les deux skieurs étaient découverts dont l'un sans vie. Son collègue a été transporté au CHU de Grenoble où il est décédé.

Dans la nuit précédent l'accident il était tombé quelque 50 cm de neige à cette altitude et le risque d'avalanche était annoncé 3/5 par Météo France pour la journée, comme dans les autres massifs des Alpes du Nord. Dans la matinée, aux Villards, il faisait 5 °C et les cailloux déboulaient sur la route.

Le 26 mars, peu avant 15 heures, un randonneur de nationalité belge âgé de 32 ans, a dévissé alors qu'il effectuait l'ascension de Puy Gris (2 908 m) après avoir laissé ses skis et son sac à dos à la selle de Puy Gris. C'est un groupe de skieurs qui l'avait croisé peu avant, qui a vu sa chute et prévenu les secours. Les secouristes du PGHM de Modane et un médecin du SMUR de Saint-Jean-de-Maurienne se sont rendus sur place peu après 15 heures pour récupérer le corps de la victime avec l'hélicoptère du détachement aérien de la gendarmerie de Modane.

Espace Glandon change de président et adopte son budget

Lors de la dernière assemblée générale de l'office de tourisme (OT) Espace Glandon (21 mai 2021), il avait été convenu que le bureau du conseil d'administration, qui compte 11 membres (*), serait élu au mois de juin suivant. Pour des raisons sans doute liées à la crise sanitaire cela ne s'est pas fait et Bernard Wyns, alors président en exercice depuis le 28 septembre 2020 a continué d'assumer ses fonctions.

Le 9 février dernier, le conseil d'administration (***) a procédé à cette élection. Bernard Wyns a indiqué d'emblée qu'il ne se représentait pas aux fonctions de président pour des « raisons personnelles ». Après « plusieurs échanges sur le rôle des différents postes, les disponibilités de chacun et les enjeux du bureau de l'OT », Pierre-Yves Bonnavard, Jacqueline Dupenloup, Claire Martin-Cocher et Bernard Wyns ont été respectivement élus président, vice-présidente, trésorière, et secrétaire du bureau.

Sur le plan financier, l'exercice 2021 (qui comprend la saison « blanche » hivernale) s'est clos avec un excédent de près de 34 000 euros, l'OT ayant dépensé 24 000 euros de moins (dont 6 700 euros sur les animations) et encaissé 10 000 euros de plus que prévu (essentiellement des remboursements de frais non budgétés).

Le budget 2022 adopté par le conseil d'administration s'établit à 210 000 euros. Le poste de dépense le plus important est celui des charges de personnel (114 300 euros, soit 54,4 % des dépenses totales). Les dépenses consacrées aux animations (45 400 euros, en augmentation de 27,3 % par rapport à l'an passé) représentent 21,6 % des dépenses totales. Les principales : la Sybelles-Villarinch (18 000 euros, pour l'édition qui vient de se dérouler), la fête

du 15 août (6 000 euros), les animations hivernales (5 500 euros) et estivales (5 000 euros), la Villarinche (4 000 euros), le club enfants (2 500 euros), etc.

Le chapitre communication s'élève à 19 300 euros (9,2 % des dépenses totales) dont 14 000 euros pour le site Internet. Le reste des dépenses est dévolu à des frais généraux (31 000 euros). Les recettes seront assurées par une subvention de la 4C (141 000 euros, 67 %), les produits des animations (16 000 euros), l'excédent de l'exercice 2021 (34 000 euros), les adhésions (4 000 euros), etc. Les différents tarifs d'adhésion à l'OT ont été reconduits.

Deux membres du personnel de l'OT, Céline Clérin et Nathan Pezzani, sont en contrat à durée déterminée (contrats aidés) depuis le 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 31 mars 2022. Le conseil d'administration a renouvelé ces contrats pour une durée de 6 mois (durée maximale autorisée) « afin de dresser (...) un bilan sur la période écoulée (compétences validées) et de connaître leurs intentions de travail pour le futur ». Un problème technique récurrent a été signalé : le chauffage est très insuffisant dans la Maison du tourisme ce qui pose des problèmes pour le personnel mais également pour les animations qui y sont organisées l'hiver...

La discussion s'est ensuite engagée sur les premiers « retours » du début de la saison hivernale.

Claire Martin-Cocher a souligné les bonnes relations entre l'OT et *Épicerie & Compagnie* dont les gérants, Josette Lièvre et Franck Ruzzin « ont apprécié particulièrement la mise en place de leur exposition sur l'Auberge du Coin et sur le domaine skiable dans les locaux de la Maison du tourisme ». Elle a rapporté que plusieurs associations jugent ex-

cessive l'utilisation de mots anglais sur les programmes hebdomadaires ou sur les supports de communication de l'OT. Pierre-Yves Bonnavard a estimé justifiée cette remarque et indiqué qu'il était « préférable d'utiliser le français ».

Évoquée également la fréquentation « catastrophique » de la Maison du patrimoine en raison « de l'absence de pots d'accueil à Goélia cette saison ». Baisse confirmée depuis (*lire ci-dessous*).

Un bilan plus complet de la saison devait être tiré le 30 mars en même temps que devaient être posées les grandes lignes de l'animation estivale dont quelques-unes ont été présentées :

- l'association Atelier Garuda proposera pour le solstice d'été (21 juin) « de faire 108 salutations au soleil » vers le tilleul du Chef-Lieu avec un petit déjeuner ;
- le même jour (21 juin) sera inauguré le cadran solaire de Saint-Alban (avec peut-être la possibilité de proposer aux scolaires des Villards, voire même du collège ou du lycée, une initiation à la lecture de l'heure avec le cadran) ;
- une lecture du ciel pourrait être proposée le soir du même jour à la croix des Charrières avec une animation musicale en lien avec la fête de la musique ;
- en complément de l'exposition sur les hameaux abandonnés de Saint-Alban (chapelle du Bessay), il est prévu des temps de lecture sur ce thème (devant la chapelle, devant la mairie ou bien directement sur site) ;
- La route des ateliers, programmée du

3 au 5 juillet, débutera par un vernissage à la Maison du tourisme le 2 juillet à 18 heures (avec la projection d'un film) ;

- la troupe de Daniel Gros devrait intervenir pour une représentation en plein air le 9 juillet dans le cadre d'un dîner-spectacle (avec repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps) ;
- le musée à ciel ouvert de Saint-Alban sera organisé le 30 juillet ;
- l'association La Fine Équipe reconduira l'exposition Les Talents villarins et animera un vide grenier.

Avant la saison estivale, il a été convenu que l'OT se rapproche d'Affiniski pour savoir à partir de quand le film promotionnel de l'été que cette société a tourné l'an dernier sera disponible et pourrait être diffusé.

L'assemblée générale de l'OT est fixée au 15 avril prochain.

(*) Le CA de l'OT comprend 4 membres de droit désignés par la 4C (Pierre-Yves Bonnavard, Jacqueline Dupenloup, Françoise Combet-Blanc, Philippe Bost), Jérôme Salvi (qui a remplacé Morgane Koehl, représentant l'exploitant des remontées mécaniques), Yannis Nacef (collège des hébergeurs), Patrick Martin-Fardon (collège des commerçants), Bernard Wyns (collège des prestataires d'activités), Monique Bret-Vitot et Brigitte Maurino (collège des membres adhérents bénévoles) et Claire Martin-Cocher (collège des associations).

(**) Présents : Pierre-Yves Bonnavard, Philippe Bost, Françoise Combet-Blanc, Jacqueline Dupenloup, Claire Martin-Cocher et Bernard Wyns (Yannis Nacef avait donné une procuration à Jacqueline Dupenloup).

■ RETOUR DES CYCLOS DANS LA VALLÉE

Après deux années de « disette » due à la pandémie de Covid, de nombreux cyclosportifs et des courses cyclistes traverseront la vallée cet été. D'autres ne passeront pas très loin.

• Le 26 juin, au 3^e jour de La Trilogie de Maurienne, se déroulera la cyclo-sportive Arvan-Villards (130 km) dont le parcours, qui sera détaillé ultérieurement, emprunte régulièrement les cols de la Croix-de-Fer et du Glandon.

• Le 3 juillet : les participants de La Marmotte (désormais rebaptisée « Le-pape Marmotte Granfondo Alpes ») qui se déroule entre Bourg-d'Oisans et l'Alpe-d'Huez (177 km et 5 000 mètres de dénivelé global positif) descendront les Villards. À partir du sommet du col du Glandon, « la sécurité (sera) de rigueur avec le « gel » du chronométrage dans la descente ». (Le même organisateur propose La rando des marmottes, une épreuve utilisant le même parcours mais sur deux jours (les 2 et 3 juillet, 97 et 80 km) avec une étape à Valloire. Cette épreuve descendra donc la vallée le 2 juillet).

• Entre le 3 et le 6 août, se déroulera le tour de Savoie – Mont-Blanc dont le parcours n'est pas encore connu.

• Le 7 août, la cyclo-sportive La Madeleine (La Chambre, Saint-Rémy,

Saint-Jean, cols de Croix-de-Fer et du Glandon, Cuines, col du Chaussy, col de la Madeleine) descendra la vallée du Glandon. Les organisateurs recherchent des signaleurs pour assurer la sécurité de l'épreuve (s'adresser à la Maison du tourisme).

• Mercredi 24 août, les cyclotouristes de La Haute Route des Alpes qui se déroulera du 21 au 27 août entre Nice et Mégève (792 km et en moyenne 3 400 mètres de dénivelé positif par étape) descendront la vallée lors de la 4^e étape entre Les Deux-Alpes et Méribel.

• Le 27 août, le Tour de l'Avenir qui est en quelque sorte le Tour de France des espoirs du cyclisme mondial, sera dans les Sybelles.

• La 109^e édition du Tour de France ne fera que « frôler » la vallée des Villards. Le 13 juillet, les coureurs passeront à La Chambre puis emprunteront les lacets de Montvernier avant de franchir les cols du Télégraphe et du Galibier pour arriver au sommet du col du Granon (Hautes-Alpes). Le lendemain, 14 juillet, entre Briançon et l'Alpe-d'Huez, ils graviront la Croix-de-Fer par Saint-Sorlin-d'Arves et descendront la vallée de l'Eau d'Olle.

Christophe Mayoux

■ DE L'UTILITÉ DES POTS D'ACCUEIL

Cet hiver (point à la mi-mars) la Maison du patrimoine a reçu 117 visiteurs. « Ce n'est pas brillant ! » lâche, mère, Martine Paret-Dauphin présidente de l'association Patrimoine et culture. « On est loin des résultats des hivers précédents : 149 visiteurs en 2019-2020, 250 en 2018-2019, 236 en 2017-2018 et 351 en 2016-2017. L'an dernier la Maison du patrimoine n'était pas ouverte en raison du Covid. »

Comment expliquer cette désaffection ? Avec un bon enneigement et une météo formidable, les touristes, nombreux, ont-ils préféré les pistes de ski ? Martine Paret-Dauphin avance une autre explication : « Je crois que la véritable explication tient au fait que Goélia qui gère la résidence de vacances de La Pierre ne fait plus de pots d'accueil et que ceux de l'office de tourisme n'ont lieu que durant les vacances scolaires. » Ainsi, quand l'office de tourisme a fait des pots d'accueil (les 2 dernières semaines de

décembre et les 4 semaines de février), la Maison du patrimoine a reçu chaque semaine en moyenne une vingtaine de visiteurs. Quand il n'y a pas eu de pots d'accueil (janvier) la Maison du patrimoine n'a reçu aucune visite. Des données factuelles qui semblent bien accréditer l'idée d'une corrélation entre les pots d'accueil et les visites à la Maison du patrimoine même s'il faudrait sans doute prendre en compte le fait que le nombre de touristes en janvier est bien moindre qu'en février...

Selon Martine Paret-Dauphin, « les touristes ont besoin d'être « stimulés », d'être « pris par la main », un simple programme qu'ils doivent lire ne suffit pas ou plus. Quand je les rencontre lors des pots d'accueil et leur parle du pays et de son patrimoine, je suis sûre d'avoir du monde au musée le mercredi qui suit. La démonstration est faite, le remède est facile à trouver ! »

■ TÉLÉMARK : YOANN ROSTOLAN, CHAMPION DU MONDE JUNIOR

Le 25 janvier dernier, Yoann Rostolan, 19 ans, télémarqueur du Club des sports de Méribel, a décroché pour la première fois un podium de Coupe du monde (3^e place) qui faisait étape à Saint-Gervais. « *La meilleure manière de confirmer sa grande forme démontrée l'hiver dernier sur les championnats du monde junior où il avait fait le plein avec l'or en parallèle par équipes, l'argent en sprint, et le bronze en parallèle* » souligne *Ski Chrono* (25 janvier 2022). Yoann Rostolan : « *Je suis ravi d'obtenir mon premier podium en Coupe du monde sur une superbe piste. J'avais pas mal de pression avant le départ, surtout en classique où ce n'est pas mon domaine de prédilection. Cela signifie que la préparation physique estivale a payé. Je suis parvenu à tenir plus longtemps la partie ski de fond. Je suis heureux d'avoir obtenu cette 3^e place devant mes parents, c'est grâce à eux.* »

Quelques jours plus tard (les 17, 18 et 19 février), à Al (Norvège), toujours dans le cadre de la Coupe du monde, Yoann Rostolan a terminé 4^e en sprint

parallèle, 6^e en classique et 8^e en sprint améliorant ses performances obtenues dans les mêmes compétitions du 27 au 30 janvier derniers à Melchsee-Fruitt (Suisse). Enfin à Mürren (Suisse), Yoann a décroché le titre de champion du monde junior en classique (9 mars) et en sprint parallèle (11 mars), là aussi en faisant mieux que l'an dernier sur ces mêmes épreuves. Il a aussi ajouté à son palmarès le titre de champion du monde junior en sprint parallèle mixte (2 filles, 2 garçons).

Originaire de Saint-Colomban, c'est au sein du Club des sports des Villards alors entraîné par son père, Andy Rostolan, que Yoann a découvert le ski. Vers l'âge de 7 ou 8 ans, il rejoint le Ski club de Méribel où son père est moniteur de ski et responsable terrain des stades de slalom.

Yoann Rostolan est actuellement étudiant 1^{re} année à l'IUT d'Annecy en techniques de commercialisation, dans une section aménagée pour les sportifs de haut niveau, en compagnie de son conscrit et ami Corentin Girard.



■ SKI ALPIN : GRAND PRIX DE SAINT-COLOMBAN

Annulé en 2020 par manque de neige et l'an passé pour les raisons sanitaires que l'on sait, le grand prix de ski de Saint-Colomban (mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté) organisé par le Club des sports des Villards s'est déroulé le 30 janvier dernier dans de bonnes conditions d'enneigement et sous un beau soleil. L'épreuve, un slalom tracé par Laura Martin-Cocher sur la piste de l'Ormet, parfaitement préparée par SSSDS, comportait 2 manches.

Sur les 74 concurrents inscrits appartenant aux clubs de ski des Sybelles, mais aussi de Saint-François-Longchamp, Valmeinier, Les Karellis..., 63 ont pris le départ dont 6 du Club des sports des Villards (CSV) qui compte une trentaine de licenciés. Cette année, le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté a été remporté par le Club des sports de la Norma. La remise des prix s'est déroulée à l'arrivée sur le front de neige dans une ambiance festive. Cette manifestation s'est clôturée par un casse-croûte offert par le club à tous les bénévoles, une vingtaine, qui ont pris part à l'organisation de cette course.

Durant les vacances de février, le club a organisé plusieurs ventes de gaufres et de boissons chaudes sur le front de neige pour le plus grand plaisir des vacanciers ainsi que 2 géants nocturnes où chacun a pu se mesurer avec le chronomètre. Le club des sports a également innové en proposant au bas des pistes une vente de tartiflettes à emporter.

RÉSULTATS

- **Dames** (U18 et au-delà ; 4 classées, 2 abandons dont Mégane Bellec du CSV, 2 disqualifiées dont Axelle Gauthier du CSV, et 4 non partantes) : 1^{re}. Laura Proust, CS de Saint-François-Longchamp, 1 min 13 s 14 ; 2^e. Justine Sibué, CS de Saint-Sorlin, 1 min 16 s 18 ; 3^e. Anne Favre-Novel, CS du Corbier, 1 min 17 s 35 ; etc.
- **Hommes** (U18 et au-delà ; 16 classés, 16 abandons dont Aurélien Bitz du CSV, 2 disqualifiés, et 5 non partants dont Théo Favre-Tissot du CSV) : 1^{er}. Sacha

Fivel, CS de La Norma, 1 min 08 s 86 ; 2^e. Hugo Proust, CS de Saint-François-Longchamp, 1 min 09 s 14 ; (...); 11^e. Sébastien Caba, CSV, 1 min 18 s 98 ; etc.

- **Catégorie U16 mixte** (15 classés, 5 abandons dont Éliot Favre-Tissot et Victor Bordon-Biron du CSV, 1 disqualifié, et 2 non partants) : 1^{er}. Trévis Pichot, CS de La Norma, 1 min 13 s 53 ; 2^e. Corentin Messardier, CS de Saint-Sorlin, 1 min 14 s 73 ; (...); 6^e. Agathe Excoffier, SC de Valmeinier, 1 min 20 s 22 ; etc.



■ SKI-ALPINISME : PARTICIPATION RECORD À LA SYBELLES-VILLARINCHÉ

Après les épreuves en individuel et du sprint, début janvier, dans les Pyrénées, les championnats de France par équipe de ski-alpinisme se sont déroulés le 20 février à Saint-Colomban dans le cadre de la Sybelles-Villarinché.

Sans surprise, le duo Axelle Gachet-Mollaret et Emily Harrop (du Club multisports Arêches-Beaufort) chez les dames, et l'équipe Samuel Équy et Mattéo Jacquemoud (Team Isère montagne) chez les hommes se sont imposés. À noter au palmarès l'équipe mixte de Saint-Colomban, Chloé Gryzka et Vincent Dubois (Les Ponts).

Sur les 106 équipes inscrites, 103 ont pris le départ soit 206 concurrents, ce qui ne s'était jamais vu. L'an passé (par équipe et en individuel) on en comptait 140 et 96 en 2020 (en individuel). Parmi eux, on notait la participation d'une vingtaine de titulaires de l'équipe de France qui rentraient tout juste des championnats d'Europe. Selon Francis Gillet, président de Maurienne ski-alpinisme, « *l'ambiance était peut-être un peu plus tendue que dans les éditions précédentes car il s'agissait d'un championnat de France et sur les courses d'un jour, les favoris ont bien souvent une pression supplémentaire.* » (En équipe, chaque

concurrent doit rester avec son coéquipier durant toute la course. L'écart maximal entre les deux coéquipiers ne doit pas dépasser 30 secondes en montée, 10 secondes en descente et 5 secondes sur la ligne d'arrivée...)

Les concurrents étaient répartis sur trois parcours en fonction de leur catégorie d'âge : 25 kilomètres et 2 300 mètres de dénivelé pour les plus aguerris (à partir des U23) ; 20 kilomètres, 1 900 mètres de dénivelé (U20) ; 15 kilomètres, 1 400 mètres de dénivelé (UI6). Le départ a été donné au pied des pistes de la station, en direction de Rogemont et retour à Nantcheny, puis La Perrière, les Roches et la combe du même nom jusqu'à l'Orselle. De là les parcours faisaient un aller-retour dans la combe entre Puy Gris et le Charmet de l'aiguille, puis remontaient au col des Fontaines et au col des Balmettes pour redescendre à l'Orselle et rejoindre l'arrivée devant la Maison du tourisme.

Les parcours sont toujours tracés en Belledonne hormis en cas de mauvais temps. Francis Gillet les prévoit trois semaines avant la course : « *Ensuite la surveillance du manteau neigeux est très importante, car il ne s'agit pas d'envoyer 250 skieurs dans des*

lieux trop exposés. Là où une cordée de deux ou trois pourrait s'aventurer sans souci, le nombre empêche de parcourir certains couloirs. » Cette année les conditions étaient si changeantes que le tracé a bougé toutes les demi-journées. La veille, le temps était exécrable résultat d'un redoux. Mais dans la nuit un froid vif a permis de confirmer le circuit envisagé. Et tout s'est bien passé (aucun blessé, juste un bâton cassé et un ski perdu...) sous un soleil magnifique.

L'organisation a nécessité une cinquantaine de bénévoles (une dizaine de Villarins) dont 35 à 40 répartis sur le trajet... Brigitte et Jacques Maurino ont distribué un repas aux participants et la remise des prix s'est déroulée en présence de Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, Francis Gillet, Patrice Fontaine, maire de Villarember, qui représentait le Sivav, etc.

Dans son compte rendu de l'épreuve, Frédéric Thiers, journaliste au *Dauphiné libéré* a écrit : « *C'est presque à se demander si, lors des jeux Olympiques d'hiver 2030 en Savoie (forcément...), les épreuves de ski-alpinisme ne pourraient pas se dérouler dans la vallée des Villards. Cela se murmure, en tout cas.* »

Boutade ?

RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE

« Un projet à l'échelle de 15, 20 ou 25 ans »

Le 14 janvier dernier, la municipalité de Saint-Colomban a présenté aux membres de la commission communale du domaine skiable l'état d'avancement du projet de réaménagement du domaine skiable qu'elle a exposé le 2 décembre 2021 à Saint-Jean-de-Maurienne à « différents interlocuteurs décisionnaires représentant notamment l'État, les parlementaires, les collectivités territoriales et les sociétés exploitantes de remontées mécaniques du massif des Sybelles ».

Par rapport aux options qui sont débattues depuis 2 ans et notamment par rapport à celle qui était jusqu'à présent la plus probable (accès direct en Bellard, à la Téchette, et, de là, installation d'un télésiège pour accéder au col du Marolay), aujourd'hui, le projet tient compte du parc d'attractions World of Sybelles que les sociétés exploitantes de l'Arvan projettent d'implanter sur l'Ouillon (*).

Ainsi, désormais, un téléporté au départ de La Pierre permettrait d'accéder aux Sybelles dans un secteur proche de la Pierre du Turc, soit à proximité de l'une des

entrées du parc d'attractions. La possibilité d'une gare intermédiaire en Bellard (à Grand Creux), souhaitée par Saint-Colomban, ne serait pas tranchée.

Le coût de ce réaménagement (« affiné à 24 millions d'euros ») reste hors de portée des finances de la commune qui affirme depuis quelques mois avoir abaissé ses capacités d'emprunt de 14 millions d'euros (2019) à quelque 10 millions d'euros (aujourd'hui) bien que des emprunts arrivent à échéance en 2022 et d'autres en 2023 puis 2024... Le but de la réunion du 2 décembre était donc d'intéresser de potentiels investisseurs.

Devant les membres de la commission communale du domaine skiable, Pierre-Yves Bonnavard et les élus qui sont intervenus (Christian Frasson-Botton et Cédric Émieux) ont d'emblée souligné les bonnes relations « retrouvées » avec les exploitants de l'Arvan et notamment Alexandre Maulin : « On a le sentiment qu'il y avait une bonne entente entre les exploitants et que Saint-Col avait toute sa place dans le massif. On ne ressent plus de tension de la part d'Alexandre Maulin qui a d'ailleurs

déclaré que les exploitants avaient la volonté de travailler avec nous, et ça se ressent. C'est aussi leur intérêt. » (...) « Les participants ont souhaité que Saint-Colomban et les Sybelles restent reliés et ils sont prêts à aider financièrement, dans une certaine mesure, même si aucune somme n'a été annoncée. (...) Il y a un consensus pour abandonner le sommet du Truc car il faut arriver au cœur du dispositif. » Finalement « on a eu de bons retours de tous les participants. Juste après la réunion, on a continué à discuter avec chaque intervenant et on a vraiment eu de très bons échos. C'est encourageant. »

Les échanges avec la salle ont permis de préciser le projet (lire ci-dessous et pages 7 et 8) et le rôle que Saint-Alban pourrait y jouer (lire page 8).

Les travaux de ce réaménagement, qui toucheront le bas du domaine, se feraient sur 2 ans à partir de 2023 ou 2024. « On aura donc au moins un hiver où ce sera le chantier. Il faudra s'adapter. »

(*) Le Petit Villarin numéro 198, décembre 2021.

➔ LES SUITES DU 2 DÉCEMBRE

- Pour montrer la complémentarité des projets à l'étude (parc d'attractions, remontée mécanique sur Saint-Colomban) ou en cours (remontée mécanique sur Saint-Sorlin), le 13 janvier le préfet et le sous-préfet ont visité le domaine de l'Ouillon en compagnie d'Alexandre Maulin, Laurent Deléglise, Benoît Rebuffel (SSDS), les maires de La Toussuire, Saint-Pancrace et de Saint-Colomban. Pierre-Yves Bonnavard : « Là, durant 20 minutes, on a pu préciser les enjeux économiques, financiers, environnementaux et de sécurité de notre projet. Les représentants de l'État ont bien compris que ce projet améliorerait la sécurité des usagers du domaine skiable des Sybelles et qu'il sécurisait drastiquement l'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban. » (...) Vus du côté des exploitants « ces projets dynamisent le massif » et « Alexandre Maulin est prêt à aider financièrement (...) car il a bien vu que le projet villarin, réorienté en fonction du parc d'attractions, ça renforçait aussi son projet d'été car, sur la partie été, la porte d'entrée des Sybelles c'est Saint-Col. Sur la partie hiver, non car les touristes sont éclatés sur tous les domaines skiables, mais sur la partie été il a bien compris. Aujourd'hui, on est à l'étape où on a présenté les choses mais on n'a pas monté les dossiers donc (...) on ne peut pas dire ce que vont mettre les uns et les autres, exploitants, région Auvergne-Rhône-Alpes, État, etc. »

- Les partenaires financiers potentiels ont demandé un plan de rentabilité (« business plan ») sur l'activité hiver de la station : « si on construit un téléporté, combien ça coûte et combien ça rapporte ». Établi par SSIT et SSDS en collaboration avec la commune, « ce document décisif pour la suite devait être rendu fin mars ».

- Les études environnementales réalisées en Bellard et sur le secteur du Marolay doivent être étendues au secteur de la Pierre du Turc et mises à jour sur la partie basse. Elles ont été lancées fin février et dureront un an.

- « Le nouveau tracé vers la Pierre du Turc n'est quasiment que sur des terrains privés. Il faut donc commander une analyse foncière pour avoir une idée du nombre de propriétaires concernés. »

- Après les études environnementales, et si des partenaires financiers s'engagent, il faudra étudier les enjeux de sécurité sur le nouvel appareil quant à l'évacuation (en cas de panne) et quant à la sécurisation (des avalanches importantes sont nombreuses dans les pentes nord de Bellard).

➔ UN RÉAMÉNAGEMENT ÉVOLUTIF

Selon Pierre-Yves Bonnavard, le choix de la Pierre du Turc fait consensus « entre la municipalité, les voisins, ceux qui travaillent avec nous et ceux qui peuvent nous aider ». L'emplacement de la gare de départ « sera sur le front de neige actuel mais est-ce que ce sera à la place de celle du télésiège de l'Ormet ? à l'arrivée du tapis ? au milieu du tapis ? ça reste à préciser. » (...) « Enfin cet aménagement entraînera la suppression des télésièges de l'Ormet, des Charmettes et du col de Bellard. »

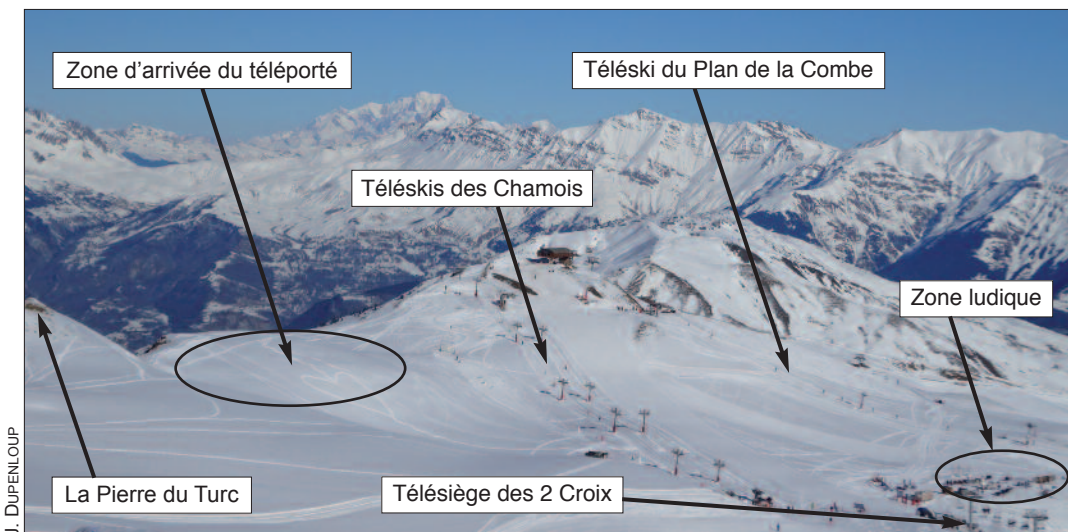
À une question de Daniel Paret (« Avec une remontée à la Pierre du Turc et une gare intermédiaire à Grand Creux, qu'est-ce qui est skiable en Bellard ? On garde le télésiège de Cuinat complété par un petit télésiège ou un petit télésiège pour les débutants ? »), Pierre-Yves Bonnavard a répondu : « Complété par un télésiège, non, mais par un petit « quelque chose » qui peut être une zone d'enseignement du ski, oui. Aujourd'hui les moniteurs fonctionnent très bien avec la partie tapis, Épinette et quelques fois Rogemont, mais s'il n'y a pas de neige en bas il faut quelque chose pour les moniteurs et que nos clients, notamment les petits, puissent s'amuser ou découvrir le ski, et ça c'est possible en Bellard par rapport à sa configuration et à ses pentes. » « C'est pour cela que pour nous ce réaménagement reste un projet évolutif. L'objectif, aujourd'hui ce n'est pas de faire un front de neige en altitude, ce n'est pas de faire un espace de ski débutant

en Bellard, l'objectif est que Saint-Col et les Sybelles restent reliés. Et après on rajoute. »

La descente complète de la piste depuis le col de Bellard jusqu'à Saint-Colomban par les Bouyants et la piste de l'Ormet resterait d'actualité, évidemment en fonction de l'enneigement. Cédric Émieux : « Alexandre Maulin et Laurent Deléglise sont très intéressés par cette piste, c'est un plus pour les Sybelles qui permet aux gens de venir se promener dans les sapins ; ce produit les intéresse. » Pierre-Yves Bonnavard : « Ils le disent textuellement comme ça, et dans les discussions entre nous on dit : « Ça devient un petit peu la Sarenne des Sybelles. » » (Une piste de la station de l'Alpe d'Huez, la plus longue d'Europe, 14 km.)

S'en sont suivis ces échanges :
 – Gilbert Émieux : « De la Pierre du Turc, est-ce qu'on peut redescendre au col de Bellard ? »
 – Pierre-Yves Bonnavard : « Oui mais pas directement. Il faudra descendre et prendre les téléskis des Chamois ou le nouveau télésiège 4 places dit des 2 Croix qui aurait dû être inauguré le 14 mars 2020. »
 – Gilbert Émieux : « C'est dommage. »
 – Jean-Paul Martin-Cocher : « En cas de tempête sur la partie haute du domaine, on risque l'arrêt du téléporté, (et contrairement aux) autres stations qui peu-

(Lire la suite page 7.)



Domaine skiable

(Suite de la page 6.)

vent quand même skier (...) en bas parce qu'ils ont suffisamment de remontées mécaniques pour fonctionner, nous on skiera où ? »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Sur le front de neige actuel. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Oui mais ce nouveau téléporté suppose pour être rentable qu'on multiplie par deux le nombre de skieurs que l'on a aujourd'hui, et donc (ils vont) se retrouver tous sur le front de neige ? J'ai des doutes... »

– Cédric Émieux : « Après s'il fait mauvais et s'il y a une tempête, il n'y aura pas beaucoup de skieur dehors... »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « On parle de tempête et de vent au sommet des crêtes, et dans ce cas, souvent, nous on est tranquille en bas du domaine. »

– Cédric Émieux : « Mais s'il y a une tempête en haut tu seras pas tranquille pour aller en Bellard, et Charmettes ne marchera pas. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Oui mais on a encore le télésiège de l'Ormet pour le moment, qu'on aura plus, il ne faut pas oublier cela. »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Le système parfait n'existe pas ou alors ce sera 40 millions d'euros et c'est plus la peine d'aller voir nos partenaires. Il y a parfois des luxes qu'on peut se payer et parfois des luxes qu'on ne peut pas se payer. » (...)

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Autre question. Aujourd'hui on skie sur le front de neige, à l'Ormet et en Bellard et ailleurs sur les Sybelles. Quand on ferme l'Ormet et puis, plus ou moins, on ferme en bas car

(ça ne va pas) nous amener grand chose, tout sera concentré en Bellard et avec une augmentation du nombre de skieurs, s'il y a qu'une piste en Bellard je pense que c'est un peu juste. »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Eh bien ! si les pistes de Bellard sont saturées et qu'il faut se poser la question d'en faire une autre, ça veut dire que notre projet aura bien fonctionné et qu'on aura bien travaillé et qu'on pourra être fiers de nous. On est d'accord..., mais il faut y aller par étape. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Oui mais (c'est maintenant) qu'il faut augmenter le nombre de skieurs sinon on n'aura pas le compte d'exploitation. » (...)

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Le télésiège de Cuinat (c'est un moniteur qui me l'a dit) est très difficile pour les débutants 2^e niveau, donc il faudra bien au moins un deuxième télésiège, et moi j'imaginai qu'on pourrait au moins ouvrir une piste haute de façon à doubler le domaine de Bellard, elle est très facile à faire, elle est presque faite. »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Dans les options qu'on a présentées, il y a toujours une partie évolutive possible. Si on a un téléporté qui va au Turc avec un arrêt intermédiaire, ce dont tu parles ça fait partie des évolutions possibles. (...) On voit pas le projet à l'échelle d'un mandat, on le voit à l'échelle de 15, 20, 25 ans. Il faut qu'il soit évolutif pour la partie ski mais aussi par rapport à la partie été dont on parle très peu ou pas suffisamment car c'est encore trop tôt mais il est fort possible que courant 2022 la partie été arrive. »

➔ LES COÛTS ET L'ARRÊT INTERMÉDIAIRE

Sur les coûts de cet investissement et sur la gare ou l'arrêt intermédiaire, on a assisté à ces échanges :

– Jean-Paul Martin-Cocher : « (Dans les options discutées jusqu'à présent) on faisait le calcul des comptes d'exploitation en prenant le fonctionnement du téléporté et de nos appareils, on ne prenait pas en compte le fonctionnement de l'appareil qui allait au col du Marolay. Ça devait être du fonctionnement pour La Toussuire. Aujourd'hui, avec un seul appareil, il me semble qu'on prendra en charge tout le fonctionnement de ce téléporté qui est beaucoup plus coûteux qu'un simple appareil qui va en Bellard, et donc le chiffre d'affaires et la vente des forfaits (nécessaires à l'équilibre d'exploitation) vont être totalement différents. Est-ce qu'on aura suffisamment d'hébergements, nous, pour assurer cette vente de forfaits et quelle est la part de ski journée qui pourrait compléter la vente de forfaits ? »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Ça va être travaillé dans le business plan ». Mais tu as raison, effectivement, l'investissement du télésiège du Marolay et la prise en charge de son fonctionnement étaient assurés par la Soremét à condition qu'il y ait une piste de ski. Or il ne peut pas y avoir de piste de ski pour l'environnement ça ne passe pas. Et donc la Soremét dit : « Si il n'y a pas de piste de ski, on n'investit pas et on ne prendra pas en charge. » Mais aujourd'hui la Soremét défend le projet par le Turc. Ils ont évolué aussi. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « La Pierre du Turc reste valable mais ce qui me gêne c'est d'amortir ces coûts d'exploitation et ce financement. (...) Avant, nous, c'était 15 millions d'euros d'investissement et le fonctionnement des appareils qui correspondaient. Aujourd'hui c'est 23 millions d'euros plus le fonctionnement, et en nombre d'hébergements et de forfaits vendus ça n'a rien à voir car les autres vont peut-être investir à condition qu'on fasse rentrer des forfaits à hauteur de ces coûts. Donc cet écart-là je le sens pas trop. »

(...)

– Daniel Paret : « L'étude pour monter à la Pierre du Turc c'est 23 ou 24 millions d'euros, mais deux téléportés l'un derrière l'autre ça coûterait plus cher quand même ? »

– Cédric Émieux : « Oui, et le but c'est de réduire les coûts. »

– Daniel Paret : « Plus 10 % sans doute ? »

– Cédric Émieux : « Oui. »

– Daniel Paret : « C'est vrai que le haut serait vite fermé s'il y a du vent et, dans ce cas, ça fermerait l'accès à Bellard rapidement, enfin plus rapidement. »

– Cédric Émieux : « Après on envisagerait aussi un arrêt intermédiaire avec juste un arrêt à la montée pour réduire encore les coûts et les coûts de fonctionnement. Il s'arrête à la montée, et si on veut redescendre il faut quand même faire le tour par le haut et redescendre ensuite sans s'arrêter en Bellard. »

– Daniel Paret : « C'est quand même un inconvénient et ça ne me paraît pas très logique. C'est un choix financier. »

– Cédric Émieux : « C'est certain, mais c'est un choix financier. »

(...)

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Combien de constructeurs ont fait des propositions ? »

– Cédric Émieux : « Trois ont été contactés : Montagne et Neige Développement a répondu et Poma travaille dessus. Doppelmayer a été contacté au début. Ils ont du bon matériel mais ils sont chers. Mais il y aura un appel d'offres. » (...)

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Dans le chiffrage qui a été fait, l'évacuation est-elle prise en compte ? Car dans les premières études, les problèmes d'évacuation étaient très coûteux. »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Oui le chiffrage de l'évacuation est pris en compte de même que la sécurisation contre les avalanches. Et il y a aussi le terrassement. »

■ GARE OU ARRÊT INTERMÉDIAIRE ?

Le 14 janvier, dans la discussion sur ce sujet, il a surtout été question d'un arrêt intermédiaire. Mais la municipalité privilégie toujours une gare intermédiaire. D'autant que le 5 mars, « à l'inauguration de la résidence Étoile des Sybelles au Corbier et de la remontée mécanique le Gaston Express, les politiques et les partenaires financiers éventuels de notre projet que j'ai rencontrés sont plutôt favorables à une gare intermédiaire » affirme Pierre-Yves Bonnavard. Ce qui est une évolution par rapport aux premiers échanges sur cette question avec les exploitants de l'Arvan.

➔ LE PLAN B

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Si on arrivait à une impossibilité financière, pourquoi pas implanter un téléporté jusqu'en Bellard et conserver le télésiège du col de Bellard ? (Car) même s'il faut mettre 250 000 euros de révision dans ce télésiège tous les 5 ans, ça sera quand même moins coûteux que d'investir dans un téléporté. C'est un plan B (qui éviterait) de revenir skier sur l'Ormet dont on sait très bien qu'il n'est pas viable à moyen terme. Ce plan-là est-il impossible ? »

– Cédric Émieux : « Oui mais si on envoie un téléporté avec des cabines de 8 places en Bellard où il y a un seul télésiège... »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « ... mais on n'a pas besoin de ça... »

– Pierre-Yves Bonnavard : « ... c'est ton avis et pas forcément l'avis des financeurs. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Attendez, mais pas pour Saint-Colomban, pas pour cette station, tu sais bien que c'est catastrophique de réduire à l'Ormet le domaine skiable. Demain Goélia fermera ses portes et tous les hébergeurs vont fermer les leurs... »

– Pierre-Yves Bonnavard : « C'est catastrophique de ton point de vue mais pas forcément catastrophique du point de vue de tout le monde. Ce sont des stratégies de développement. Aujourd'hui la stratégie de développement c'est de garder du ski à Saint-Col, d'être relié aux Sybelles, de dynamiser l'hébergement et de dynamiser le commerce. C'est la stratégie. Si elle ne peut pas fonctionner parce que financièrement on ne peut pas l'assumer, on en adoptera une autre. On gardera le ski sur la partie basse et on aura une capacité d'investissement sur la commune pour faire autre chose. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Autre chose qui va assurer le remplissage des hébergements ? »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Oui. Ça peut être le plan d'eau, ça peut être la partie été... »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « ... l'été tu sais bien que c'est pas ça qui fait du chiffre pour les hébergeurs. C'est l'hiver, le chiffre des hébergeurs. »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Eh bien hier, Capfun nous a dit : « Notre chiffre d'affaires on le fait l'été ! »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Demande à Goélia s'ils sont capables d'ouvrir que l'été. »

– Pierre-Yves Bonnavard : « Ils sont peut-être aussi en mesure d'ouvrir l'hiver avec un autre ensemble de développement, mais aujourd'hui la stratégie de développement c'est le ski et si on ne peut assumer ces projets, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, eh bien on fera autre chose ! L'hiver dernier (saison blanche) il y a eu des gens qui sont venus en vacances qui n'ont pas fait du ski. Alors d'accord les hébergeurs n'ont pas rempli comme d'habitude, mais il y en a qui ont quand même rempli. On est en train de poser les bases pour 15 ou 20 ans. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Je disais qu'avant de se limiter à ça, il y a peut-être des solutions intermédiaires comme celle avec le télésiège du col de Bellard. Car moi j'y crois pas du tout... demandez à Goélia s'ils sont capables d'ouvrir si on ferme la liaison avec les Sybelles, vous verrez la réponse. »

– Cédric Émieux : « La solution de faire un téléporté et de garder le haut, tu vas trouver des financeurs qui vont donner des millions pour cette option ? Clairement il n'y en aura pas. (...) La situation est claire. C'est impossible à tenir ça. On n'aura pas le financement et on aura une installation qui ne sera jamais rentable. »

(Lire la suite page 8.)

Dans le cas d'une gare, les cabines ralentissent pour déposer ou prendre des skieurs, à la montée comme à la descente. Dans le cas d'un arrêt intermédiaire, les cabines ralentissent pour déposer ou prendre des skieurs à la montée uniquement, pas à la descente. Pour fixer les idées, selon un spécialiste en remontées mécaniques, « si on prend pour base le coût, estimé à 22 millions d'euros, d'un téléporté qui irait directement de La Pierre à la Pierre du Turc, ce coût passerait à 23,3 millions d'euros avec un arrêt intermédiaire et à 24 millions d'euros avec une gare intermédiaire ».

Domaine skiable

(Suite de la page 7.)

→ L'IMMOBILIER

À la question de savoir si une promotion immobilière serait « intégrée ou était envisagée dans le « business plan » » (Patrick Louadoudi), Pierre-Yves Bonnivard a indiqué : « Ça le sera. Mais avant de faire de la promotion immobilière il faut remplir au maximum ce qui existe. C'est pour cela que la commune va discuter de ces enjeux avec les hébergeurs. Aujourd'hui il y en a 4 principaux. Chez Goélia, les baux de 9 ans des propriétaires arrivent à terme fin 2023. Que se passera-t-il ensuite ? On ne sait pas. Olydéa en est à son troisième hiver de gestion qui est aussi le premier à peu près normal après le confinement de 2020 et la saison blanche de l'an dernier. Sur l'été ils n'ont pas pu lancer leur dynamique. Donc on n'a pas beaucoup de recul. Aussi, faut-il peut-être leur laisser du temps pour que leur dynamique soit lancée et s'installe. L'association À la Croisée des chemins, qui gère les gîtes de groupes et certains gîtes individuels, fonctionne plutôt bien par rapport à la moyenne des autres, et le camping est resté fermé cet hiver. » Des rencontres sont programmées « pour traiter les questions qui se posent » (le 18 mars avec Olydéa).

Sur l'immobilier :

– Jean-Paul Martin-Cocher : « Sur les premières options étudiées avec SSIT, est-ce qu'on avait évoqué avec eux un nombre de lits nouveaux ? »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Non jamais. »

– Jean-Paul Martin-Cocher : « C'est ce

qui m'étonne depuis le départ, qu'on ne parle jamais du nombre de lits. »

– Pierre-Yves Bonnivard : « On parle de remplir les lits actuels, de les optimiser, après on construit. Et pour optimiser ce qu'on a, il faut régler les problèmes qui se posent. Par exemple, si les propriétaires de Goélia disent : « maintenant on ne loue plus », la gestion Goélia on la perd. Il faut avoir conscience qu'on est dans une stratégie globale. Donc il faut y aller étape par étape et prendre les bonnes décisions aux bons moments. Et à partir du moment où il y a le projet de téléporté, la dynamique va entraîner tout le reste. Il n'est pas question que les financeurs, ceux qui sont prêts à nous aider, mettent des millions d'euros si au niveau activité économique on reste comme on est aujourd'hui pour les commerces, les restaurants, etc. (...) Il y a par exemple des gens originaires des Villards, qui n'y viennent plus depuis longtemps, et qui par rapport à ce qui se passe depuis quelques mois et quelques années sont prêts à y revenir et à aider ou à participer. »

– Daniel Paret : « Oui, ça va exploser. »

– Patrick Louadoudi : « Compte tenu du peu d'espace dont dispose la commune, il serait quand même important pour en récupérer de savoir rapidement où sera la gare de départ, non ? »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Oui, cela fait partie de l'étude technique : savoir où tombent les pylônes, l'emplacement des gares, etc. »

→ LA PLACE DE SAINT-ALBAN

– Jacqueline Dupenloup : « Quelle place peut avoir notre commune dans votre projet ? Je pense qu'il faut que nous travaillions sur des choses comme l'hébergement des salariés et des saisonniers. On a été sollicités 3 ou 4 fois cet hiver par des saisonniers qui ne trouvaient pas à se loger. Et, qu'ils viennent vraiment de l'extérieur ou qu'ils viennent du bassin de vie de l'ex-canton de La Chambre, ils auront besoin d'être logés sur place. Nous on a le café du Merlet qui fait 300 m² de surface plancher à réhabiliter. Loger les salariés d'une station, ça peut être notre apport. »

« Par rapport à World of Sybelles, moi j'ai quand même une interrogation sur ce projet parce que j'ai eu la grande surprise de le découvrir cet automne dans des conditions un petit peu désagréables. Le Sivav m'ayant appelée un peu à la rescousse pour défendre le programme espace valléen, je suis allée à une audition devant pas mal de monde : commissaire de massif, départements de la Savoie, de l'Isère, etc. On a présenté ce programme qui représente une somme globale de 5 à 6 M€ et, à la fin, le commissaire de massif nous a dit : « Mais pourquoi n'avez-vous pas inclus le projet World of Sybelles dans le programme valléen ? » Et moi je ne savais pas ce que c'était parce que, sauf erreur de ma part, on n'en avait pas débattu au Sivav. (...) Et c'était donc quand même

un peu désagréable de se voir interpellé ainsi. J'ai donc un peu des interrogations sur ce programme qui n'est pas un programme sportif, pas un programme de ski, mais un programme de divertissement. Ce serait quand même bien qu'on ait une présentation des choses. »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Alors d'abord, nous avons découvert ce projet fin juin 2021 à Sainte-Hélène-du-Lac. C'est un projet porté par les exploitants et pas par les collectivités, ce n'est pas le Sivav qui le porte ni qui le finance. Ensuite sur la première question... »

– Jacqueline Dupenloup : « ... Non c'était pas une question, c'était une option... »

– Pierre-Yves Bonnivard : « Oui, mais on va donner notre point de vue. À un moment donné, on va pas en parler maintenant mais je pense qu'on va en parler très très vite, va se poser la problématique des commerces sur Saint-Col et la vallée en général, restaurants, bars, snacks..., là je mets les pieds dans le plat. Et là Saint-Alban a probablement un rôle à jouer parce que vous avez des gîtes, et que ça peut intéresser aussi des propriétaires de Saint-Alban de retaper des appartements et de les louer car, oui, le logement des saisonniers c'est quelque chose qui va revenir régulièrement et on n'aura pas la capacité en moyens humains (de répondre à cette demande) sur le territoire des Villards et de la 4C voire de Saint-Jean. »

PLAN LOCAL D'URBANISME

Des révisions inéluctables

Il y a près d'un an (18 juin 2021), la municipalité de Saint-Alban a lancé la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune approuvé le 25 septembre 2004 et révisé (révision simplifiée) le 4 juillet 2008. À Saint-Colomban, récemment (*), le maire a indiqué qu'une révision du PLU de la commune n'était « pas envisagée dans l'immédiat » car, entre autres raisons données, c'était une procédure qui « s'étalait sur environ 5 ans » et « qu'à terme il y (avait) un fort risque que les secteurs constructibles soient beaucoup plus restreints qu'aujourd'hui ».

La municipalité de Saint-Colomban devra pourtant s'y résoudre car les PLU doivent être « compatibles » avec les orientations du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme qui définit les évolutions pour un territoire donné, sur les 15 ou 20 prochaines années.

Le SCoT de Maurienne a été approuvé le 25 février 2020. Il est exécutoire depuis août 2020. Le 9 avril dernier, la partie de ce document concernant des extensions de domaines skiables (5 dont celle entre Albiez-Montrond et Les Karelis) a été suspendue par le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble. En attendant un jugement sur le fond, prévu pour l'automne prochain, les autres dispositions du SCoT s'appliquent.

Pour les Villards, et pour la période 2016-2030, le SCoT limite le besoin foncier constructible de Saint-Colomban à 0,5 ha dont 0,4 ha en terrain nu (0,8 ha pour Saint-Alban dont 0,6 ha en terrain nu). Ce qui correspondrait selon les normes utilisées (différentes dans les deux communes) à 17 « logements » pour Saint-Colomban et 10 pour Saint-

Alban. On note aussi dans ce SCoT que Saint-Colomban possède 637 lits « chauds », 182 « tièdes » et 1 550 « froids ».

Saint-Colomban : 1,8 ha de disponible

La commune de Saint-Colomban dispose de 3 sites pour ses projets immobiliers :

- à La Perrière, en comptant la superficie des parcelles sur lesquelles le bâtiment G est construit et acquises récemment avec ce bâtiment (890 m²), la surface à construire est de 4 796 m², d'un seul tenant, correspondant à ce qui était initialement prévu pour la 2^e tranche ;

- au Mollaret (La Pierre), en 2019, pour le compte de la commune, l'établissement public foncier local (EPFL) de Savoie a acheté (50 000 euros) et démolit (40 000 euros environ) 2 immeubles (et leur emprise) de la 3^e tranche immobilière du programme Les Balmettes. Ces immeubles inachevés (à l'état de « carcasses de béton ») n'avaient jamais été mis hors d'eau. Ils représentaient 12 appartements et 76 lits. À la suite de cette opération la commune possède 8 354 m² dans cette zone ;

- sur le front de neige (plateau de Nantchenu), la commune est propriétaire de 4 675 m² (sans compter quelque 600 m² qu'elle a préemptés en octobre 2019 mais qui font toujours l'objet d'un litige avec Badin Thierry Immobilier qui conteste cette préemption).

Au total, la commune dispose de 17 825 m² pour conduire sa politique immobilière, dont près de 4 700 m² sur le secteur du front de neige « plutôt réservés à des projets de locaux commerciaux ».

(*) Le Petit Villarin n° 198 (décembre 2021).

■ BRÈVES

➔ **PARC D'ATTRACIONS WORLD OF SYBELLES.** Lors d'une réunion publique, le 8 novembre 2021 à Saint-Jean-d'Arves, Alexandre Maulin et Laurent Deléglise, ont présenté le projet d'aménagement de l'Ouillon appelé World of Sybelles (lire Le Petit Villarin numéro 198, décembre 2021). Dans la discussion, le maire de Saint-Sorlin, commune sur laquelle environ 95 % du projet serait construit, avait indiqué craindre une concurrence économique pour les commerces de sa commune. Ajoutant : « Peut-être que je me trompe, peut-être que je me trompe pas, c'est pour ça qu'au conseil municipal on a décidé de faire un vote consultatif pour avoir l'avis des commerçants et des prestataires. » Le résultat très serré de ce vote a été publié sur le site Internet de la mairie en janvier dernier : 17 voix pour, 16 contre et 1 nul. À la suite de quoi « des réunions de travail seront programmées courant 2022 pour définir le contenu et la forme juridique de ces investissements ».

➔ **BUVETTE DU PLAN D'EAU DU CLOS.** Le 28 janvier dernier, l'exploitation de la « buvette-snack-bar » de l'aire de loisir du Clos a été mise en concurrence par la commune

de Saint-Colomban. Pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} juin 2022. Aucune offre n'étant parvenue en mairie avant la date limite de dépôt des candidatures (11 mars), cet appel d'offres a été déclaré infructueux. Désormais la municipalité a deux possibilités : soit relancer une procédure (c'est peu probable), soit passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées ». Depuis 6 ans, cette buvette était tenue par Magdalena Zawodna à l'enseigne *Snack chez Magda*, 3 mois l'été, pour un loyer mensuel de 500 euros (conditions 2021). À la satisfaction générale. Exemple, ce commentaire d'un Villarin : « L'endroit est agréable, sous le barnum en soirée ou en terrasse en journée devant le plan d'eau, ou tout simplement pour venir chercher une pizza à emporter. Magda (est aidée) par son compagnon Piotr les jours où il y a affluence, et ils sont tous les deux très bienveillants. L'occasion de goûter des bières et des plats polonais. C'est vraiment super sympa et le lieu est adapté à un après-midi en famille (sport, natation, pumprack, parcours santé), au milieu de la nature. »

Saint-Colomban, en baisse

Saint-Alban, stable

Les populations légales des communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban publiées par l'Insee fin décembre 2021 sont respectivement de 88 et 132 habitants.

Ces populations sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et correspondent aux populations de l'année (ou du millésime) 2019. (La population légale de l'année N est publiée fin décembre de l'année N + 2 et entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'année N + 3.)

Lors du conseil municipal du 21 janvier dernier, Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, a indiqué, pour Saint-Colomban « *qu'un calcul pratique amènerait à 180 habitants. Les chiffres seront ajustés lors du prochain recensement prévu en 2023* ». Est-ce si certain ?

Deux recensements

Il y a deux sortes de recensement. Celui effectué sur le terrain, par un enquêteur qui visite tous les logements, et celui qui résulte d'une actualisation.

Les principes d'actualisation des populations légales sont conformes à la loi Démocratie et proximité du 27 février 2002 et au processus mis en place et validé par le Conseil national de l'information statistique et la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont réparties en 5 groupes de rotation : A, B, C, D et E pour lesquels un recensement sur le terrain a été effectué respectivement en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008. Toutes les communes d'un même groupe sont recensées la même année et donc tous les 5 ans.

Le commune de Saint-Alban qui appartient au groupe A a été recensée en 2004, 2009, 2014, 2019. Celle de Saint-Colomban qui appartient au groupe D a été recensée en 2007, 2012, 2017. Les recensements intervenant tous les 5 ans, la commune de Saint-Alban aurait dû être recensée en 2024 (2019 + 5) et celle de Saint-Colomban en 2022 (2017 + 5). Mais du fait du report de l'enquête 2021 (groupe C) à cause de la Covid, toutes les communes voient leur prochain recensement décalé d'un an. Ainsi à Saint-Colomban il aura lieu en 2023. Et à Saint-Alban en 2025. Ensuite le cycle sera à nouveau de 5 ans entre deux recensements.

Quand le millésime des populations légales correspond à une année de collecte sur le terrain, la population légale (population municipale) correspond *stricto sensu* aux résultats de la collecte.

Pour les années 62, 68, 75, 82, 90 et 99 le recensement était une opération exhaustive : toutes les communes françaises ont été recensées en début d'année, sans distinction communes de moins de 10 000 habitants et communes de 10 000 habitants ou plus. C'était donc une opération de très grande envergure.

Pour les millésimes entre deux recensements sur le terrain (donc par exemple entre 2009 et

2014 et entre 2014 et 2019 Saint-Alban, et entre 2007 et 2012, entre 2012 et 2017, et depuis 2017 pour Saint-Colomban), les populations légales sont actualisées par une méthode de calcul qui s'applique (pour une égalité de traitement) à toutes les communes de moins de 10 000 habitants quelle que soit leur année de collecte.

La méthode des ajustements

Mais ces extrapolations et/ou ces interpolations, ces ajustements, sont-ils fiables quand ils sont effectués sur des échantillons numériquement aussi faibles que les populations des communes villarines ?

Madame Nathalie Camus, attachée de presse de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes : « *Dans la méthode d'actualisation des populations légales, les enquêtes de recensement sur le terrain occupent une place centrale. (...) Pour les deux années qui suivent une collecte, le calcul des populations légales s'appuie sur l'évolution du nombre de logements sur la commune entre la dernière année du recensement exhaustif et l'année du millésime publié. L'évolution du nombre de logements est mesurée dans une source administrative.*

« *Pour estimer l'évolution de la population, cette variation du nombre de logements est corrigée de l'évolution moyenne annuelle du nombre de personnes par logement calculée à partir des deux derniers recensements réalisés sur la commune. Ce coefficient correcteur est aussi appelé coefficient de décohabitation et permet de prendre en compte la tendance à la diminution de la taille des ménages.*

« *Cette méthode d'extrapolation est appliquée les deux années qui suivent une collecte et sera appliquée une troisième année pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants suite au report de l'enquête de 2021.*

« *Pour les deux millésimes qui précèdent une collecte, la méthode appliquée est une méthode d'interpolation. Elle consiste à répartir de manière linéaire l'évolution constatée entre la dernière population publiée et le résultat de la collecte observé.*

« *Par exemple, pour Saint-Alban-des-Villards, la population 2017 a été publiée fin 2019 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cette population 2017 a été calculée ainsi. Fin 2019, nous connaissons les résultats de la collecte réalisée en janvier-février 2019 sur le territoire de la commune. L'interpolation consistait donc à répartir l'évolution de moins 18 habitants (88 - 106 = -18) constatée entre la population 2016 et la collecte 2019, sur les trois millésimes 2017, 2018 et 2019. Soit population 2017 = 106 - 1/3 de 18 = 100 ; population 2018 = 106 - 2/3 de 18 = 94 ; population 2019 = 106 - 3/3 de 18 = 88.*

« *Les extrapolations et interpolations ne sont pas réalisées sur des échantillons mais bien*

PRÉSIDENTIELLE

Les parrainages villarins

Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, n'a parrainé aucun candidat à l'élection présidentielle. « *Je trouve que les débats, avant que la guerre n'éclate, étaient complètement déconnectés des préoccupations des gens. Aucun candidat ne me semble traiter des problèmes de fond.* »

À Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup a parrainé Philippe Poutou. Explications : « *J'avais l'intention de ne parrainer aucun des potentiels candidats à l'élection présidentielle pour deux raisons principales : la lassitude de voir confier aux maires des missions si diverses, multiples et exorbitantes, allant, pour faire simple, de la gestion des déjections canines à la possibilité de barrer ou non un futur président de la République, et, la certitude qu'un parrainage étant presque automatiquement assimilé à un soutien, le souci de ne pas impliquer mon conseil municipal dans un choix ne faisant pas forcément consensus.*

« *Mais au soir du 1^{er} mars 2022, regardant les derniers comptes de parrainage sur le site du Conseil constitutionnel, j'ai constaté qu'à 3 jours de la date limite le candidat Philippe Poutou avait sur son nom 342 parrainages.*

« *Je n'ai jamais voté ni pour Alain Krivine, ni pour Olivier Besancenot, ni pour Philippe Poutou et ne le ferai pas davantage en 2022. Je ne soutiens pas ce candidat. Mais j'ai jugé dommageable pour la vie démocratique de ce pays qu'un mouvement politique qui a été capable de présenter depuis sa création un candidat à 5 élections présidentielles en soit absent en 2022. J'ai donc envoyé le 2 mars au Conseil constitutionnel mon parrainage sur son nom, comme 154 autres élus, M. Poutou passant entre le matin du 2 mars et le 4 mars au soir de 342 à 596 parrainages.*

« *Il devient urgent de ne pas attendre... la veille de l'élection présidentielle 2027 pour réformer un système de sélection des candidats à la plus haute fonction de l'État qui est récuser par la grande majorité de ses acteurs forcés.* »

sur l'ensemble des logements et habitants des communes de moins de 10 000 habitants. Les collectes réalisées sur le terrain garantissent la prise en compte des situations propres à chaque commune, comme par exemple l'évolution du statut d'occupation des anciens logements. »

Ce que montrent les enquêtes

Si un doute subsiste sur ces méthodes d'actualisation par extrapolation ou interpolation, on peut toujours calculer des évolutions sur 5 ans entre deux recensements effectués sur le terrain qui eux ne souffrent aucune contestation. Soit comparer pour Saint-Alban les populations 2019, 2014 et 2009 par exemple, et pour Saint-Colomban les populations 2017, 2012 et 2007.

Cette comparaison montre (tableau ci-dessous) que Saint-Alban oscille entre 88 et 99 habitants tandis que Saint-Colomban est passé de 185 habitants (moyenne 2007 et 2012) à 135 habitants. Un niveau qui pourrait bien être significatif...

Années	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Saint-Alban	161	130	79	72	64	52	64	72	81	89	89	89	92	96	99	103	106	100	94	88
St-Colomban	252	208	161	183	204	195	184	182	185	187	188	188	189	192	192	173	154	135	133	132

■ Évolution des populations de Saint-Alban et de Saint-Colomban entre 1962 et 2019 (source Insee). Les données mentionnées en gras correspondent à des recensements effectués par des enquêtes sur le terrain ; les autres données ont été calculées par interpolation ou extrapolation.

CHASSE

Capture de bouquetins

Depuis une trentaine d'années, l'Office français de la biodiversité (*) effectue des captures de bouquetins sur le versant isérois du massif de Belledonne dans le cadre d'un suivi de l'espèce et de différents programmes.

Un faible nombre d'animaux marqués se déplaçant aussi sur le versant Maurienne de Belledonne (on en a vus dans la combe de la Croix en octobre dernier), une opération de ce type est programmée sur le territoire de la commune de Saint-Colomban. Une première dans la vallée des Villards.

Seuls les individus femelles, mâles et jeunes mâles de cette espèce, qui est une espèce protégée non chassable, seront concernés.

Mathieu Beurrier, technicien à l'Office français de la biodiversité, explique le déroulement et le but de ces opérations de capture.

« – Le Petit Villarin : Pourquoi ces opérations de captures ?

– **Mathieu Beurrier** : Depuis 1983, un peu plus de 1 300 bouquetins ont été capturés, marqués et suivis sur le site de Belledonne sud. Les captures ont lieu sur le versant sud, entre le Rivier d'Allemond et le col du Glandon, sur le département de l'Isère. Le bouquetin effectue des migrations saisonnières, les plus grandes migrations étant effectuées par les mâles, mais les femelles se déplacent aussi. Parmi les animaux marqués, certains ont été observés sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards, soit lors de leur migration, soit pour un changement de territoire. Le nombre de ces animaux marqués visibles sur Saint-Colomban reste faible, mais afin de mieux connaître ces populations il serait intéressant de marquer des animaux sur Saint-Colomban notamment avec des colliers permettant d'enregistrer des données GPS.

– Quelle est la durée de ces opérations ?

– Ces opérations ponctuelles s'étendent sur 3 ou 4 journées réparties sur les mois de mai, juin et peut-être septembre.

– En quels lieux ?

– Vers le lac de la Croix et au fond des combes des Roches et du Tépey.

– Comment se dérouleront ces captures ?

– La capture de l'animal se déroulera par télé-anesthésie, c'est-à-dire par l'injection à distance grâce à un lanceur à air comprimé, de produits anesthésiant. Une fois l'animal endormi, nous procédons à des prélèvements de sang, de fèces, à des mesures sur l'animal : poids, taille des cornes, etc. Nous ap-

posons ensuite un collier avec des fanions pour identifier l'animal et un collier enregistreur GPS que l'animal perdra au bout d'un an afin que nous puissions récupérer les données enregistrées. Nous injectons ensuite un antidote à l'animal afin qu'il reparte immédiatement éveillé.

– Quelles informations attendez-vous de l'étude planifiée ?

– Des données sur la stratégie d'occupation de l'habitat des bouquetins : quels sont les facteurs influençant la migration ou au contraire la sédentarité ? Plus particulièrement, les animaux capturés sur Saint-Colomban se sont-ils sédentarisés sur la vallée des Villards, ou effectuent-ils des migrations saisonnières versant Eau d'Olle ?

– Quelles conclusions les études précédentes ont-elles apportées ?

– Le suivi individuel réalisé grâce au marquage visuel permet d'obtenir des estimations fines des paramètres démographiques et de comprendre quels en sont les facteurs de variation. Nous avons notamment pu mettre en évidence les effets de la densité, de la disponibilité fourragère et des conditions climatiques sur la performance individuelle du bouquetin. Les colliers GPS permettent de comprendre comment les bouquetins sélectionnent leur habitat, comment ils réagissent spatialement à la présence des troupeaux ovins ou des randonneurs, et quelles sont les caractéristiques des couloirs empruntés au cours des migrations saisonnières. »

(*) L'Office français de la biodiversité résulte de la fusion, au 1^{er} janvier 2020, de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

■ BRÈVE

➔ **ACCA DE SAINT-COLOMBAN.** Depuis quelques années l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban cherche un local pour ses activités (réunion, chambre froide, etc.). Le 18 mars une délégation de chasseurs (Clément Girard, Pascal Bozon-Viaille, Lucas Martin-Cocher, et Claude Darves-Blanc) a rencontré la municipalité (Christine Reffet, Marie-Thérèse Ledain, Claude Aimé, Stéphanie Lafaury, Valérie Favre-Teylaz, Christian Frasson-Botton, Cédric Emieux, Bernard Wyns et Pierre-Yves Bonnard qui est aussi président de l'ACCA), pour discuter des modalités d'utilisation d'une partie de l'ancien garage à dameuses (La Pierre) et des travaux que pourrait supporter l'ACCA. L'ACCA demande à avoir un local qu'ils aménageraient eux-mêmes, y compris avec des travaux s'apparentant à du gros œuvre. Ont également été abordés les questions liées à la durée du bail, le montant du loyer, les charges à supporter par l'ACCA, etc. Avant que la municipalité, « qui serait plutôt favorable à mettre à disposition un local dans ces conditions », ne se prononce, « un point sera fait avec un conseiller juridique ».

■ PÊCHE

La saison de pêche s'est ouverte le 12 mars. Elle fermera le 9 octobre. Dans les lacs de montagne (situés à plus de 1 000 mètres d'altitude, ce qui inclut tous les lacs villarins) la saison ouvrira le 4 juin et fermera le 9 octobre. Les règles n'ont pas changées : le nombre maximal de prises est de 6 par jour, la taille minimale (la maille) du poisson pêché est de 25 centimètres.

Les cartes de pêche sont en vente à la Maison du tourisme : 94 euros pour les adultes, 21 euros pour les moins de 18 ans (au 1^{er} janvier), 6 euros (« carte découverte ») pour les jeunes de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier), et 35 euros pour les femmes. La carte journalière coûte 14 euros, la carte hebdomadaire (valable 7 jours consécutifs) 33 euros.

Pour la fédération de pêche de Savoie, la reprise de la saison s'annonce plutôt bien. « Le niveau des rivières est bon et les températures de l'eau sont constantes. Si ces conditions restent stables, sans gros coup de froid ou de

crue soudaine, ce seront de bonnes conditions pour pêcher la truite » selon un guide de pêche de Savoie.

La truite est le poisson favori des pêcheurs français (73 % disent la rechercher de façon préférentiellement). Elle est néanmoins très sensible à la température de l'eau. Des travaux de végétalisation sont effectués en France sur de nombreuses berges et rivières afin de garantir en période estivale une température entre 12 et 14 degrés, la truite souffrant lorsque l'eau dépasse 18 degrés. Ces travaux d'aménagement sont en partie financés par la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur d'un million d'euros par an pour les 12 fédérations départementales de la région.

À noter cette année, dans le voisinage des Villards, l'extension de la pêche de la carpe en « no-kill » (remise à l'eau obligatoire des prises) sur le plan d'eau des Îles à Saint-Étienne-de-Cuines et du lac Vert à Saint-Rémy-de-Maurienne. – (C. Mayoux.)

■ BRÈVES

➔ **CAMPING DE LA PERRIÈRE.** Le camping est fermé depuis le mois de septembre dernier pour des raisons peu compréhensibles faute d'être officielles. Installé sur un terrain communal, ce camping est géré par Capfun (une filiale du groupe France Location) conformément au bail emphytéotique qui lie France Location et la commune (signé en 2005, pour 60 ans, avec un loyer annuel de 1 000 euros révisable tous les 3 ans). Depuis quelques mois, il se dit que Capfun chercherait à vendre (entre 300 et 400 000 euros) les mobile homes et les chalets. Mais aucune annonce n'a semble-t-il été publiée sur les sites spécialisés et la mairie de Saint-Colomban a démentie cette information en précisant qu'elle datait de 2 ou 3 ans, et qu'actuellement « Capfun était en discussion avec la commune pour trouver une solution ».

➔ **MARCHÉ AUX FLEURS.** Le marché aux fleurs de Saint-Colomban aura lieu le 21 mai 2022, de 9 heures à 11 heures sur la place de l'ancien cimetière.

➔ **VIE PAROISSIALE.** Des messes étaient programmées à La Chambre (sauf indication contraire) le 4 avril (célébration pénitentielle, à 18 h 30), le 10 avril (messe des Rameaux, à 10 h 30), le 14 avril (jeudi saint, à 18 h 30), et le 15 avril (vendredi saint, à 18 h 30). La veillée pascale est prévue le 16 avril à 21 heures et la messe de Pâques, le lendemain à 10 h 30. Des messes seront célébrées à 10 h 30 le 8 mai (à la chapelle de Notre-Dame-de-Beaurevers à Montaimont), le 26 mai (messe de l'Ascension) et le 5 juin (messe de Pentecôte). Les autres messes dominicales seront dites à La Chambre. Le père Alexis Kutinu (de

la paroisse d'Aiguebelle) célèbre, à La Chambre, une messe le dernier dimanche du mois ainsi qu'une messe, un jeudi par mois, à l'Ehpad. (En l'absence d'un prêtre une assemblée dominicale peut se réunir pour célébrer l'eucharistie. Préparées avec le prêtre et les équipes locales d'animation pastorale, ces célébrations, animées par un diacre ou par des laïcs, suivent le déroulement de la messe mais ne comprennent ni prière eucharistique, ni consécration. Elles ne sont donc pas des messes au sens strict du mot.) Pour plus de précisions sur l'activité paroissiale se référer au panneau d'affichage de la Maison paroissiale de La Chambre (située en face de l'église) où une permanence est ouverte tous les jeudis de 9 heures à 11 heures. On peut également laisser un message sur le répondant du 04-79-05-35-77. – (C. Mayoux.)

➔ **AMIS DES VILLARDS.** L'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards organisera ce printemps une journée nettoyage. L'objectif (nettoyage d'une salle publique par exemple) et la date ne sont pas arrêtés et seront communiqués par voie d'affichage. L'opération « Nettoyons la nature » (dans le cadre de l'opération nationale organisée par les centres Leclerc) se tiendra le 24 septembre. Le 31 juillet aura lieu la fête du pain (à la salle des fêtes de Saint-Colomban) avec petit-déjeuner proposé par l'association Patrimoine et culture et apéritif préparé par des enfants encadrés par Claire Martin-Cocher. L'assemblée générale des adhérents de l'association se tiendra le 9 août à Saint-Colomban. Enfin, le 20 août l'association fêtera son cinquantième anniversaire.

■ PETITE ANNONCE

Chloé et Sylvain Blanchard recherchent une personne pour entretenir, régulièrement à la belle saison, un terrain d'environ 500 m² et les abords de leur maison située à La Pierre. « L'idée est simplement que cela soit propre et agréable pour notre voisinage et les promeneurs. Si vous avez votre propre matériel c'est mieux mais il est possible de s'arranger. » Chèque emploi service universel ou autre possible. Contactez le 06-86-74-29-65 ou blanchard.chloe@gmail.com

NOTRE CLOCHER

L'association mandatée pour demander des devis

L'assemblée générale ordinaire de l'association Notre Clocher s'est tenue le 12 mars dernier à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Trente-deux membres de l'association sur les 68 adhérents étaient présents ou représentés.

Depuis sa création, il y a un an, pour « *sauvegarder et enrichir* » l'église de Saint-Colomban ainsi « *que tout document y afférent* », Christine Frasson-Botton, la présidente de cette association, et Stéphanie Lafaury, sa vice-présidente, ont pris de nombreux contacts avec le diocèse et la paroisse. Elles ont été notamment reçues par Mgr Ballot, archevêque de Chambéry, évêque de Maurienne et de Tarentaise, et Yvan Caporizzo, son chancelier, qui « *ont montré un intérêt pour l'action entreprise* ». De son côté, l'économiste diocésain, Antoine Picard d'Estelan, a visité l'église et découvert son état.

L'association a assuré l'entretien de l'église, en août, avant la messe du 15 août qui est depuis quelques années le seul office célébré aux Villards, en dehors des mariages et des sépultures, et participé aux contrôles techniques (automatisation des cloches, paratonnerre, système de protection d'incendie, etc.). Les membres de l'association font visiter l'église deux jours par semaine durant les vacances scolaires (120 visiteurs l'an dernier).

Des documents concernant l'église ont été scannés et les fichiers stockés sur un disque dur dédié, puis rendus à leur propriétaire. Un plan de l'église datant de 1862, avant sa construction, sera tiré sur toile et présenté lors de l'inauguration de l'association (6 août prochain).

Pour populariser son action et rechercher des moyens financiers, une plaquette a été éditée à 1 500 exemplaires dont 700 sont disponibles dans l'église, à l'office de tourisme Espace Glandon, à *Épicerie & Compagnie*, à la mairie, à la Maison du patrimoine, dans les 14 églises de l'ex-canton de La Chambre, chez les adhérents et chez des notaires. Des contacts ont été noués avec la Fondation du patrimoine et le Loto du patrimoine.

Cependant, ces associations nationales ne pourront intervenir que si une estimation précise du montant des travaux à entreprendre est connue. « *Ce qui suppose de demander des devis. Ce n'est qu'ensuite que des campagnes de dons pourront être lancées avec comme objectif d'atteindre environ 50 % du coût des travaux.* » Il a été précisé qu'en tout état de cause, « *la commune ne pourrait pas bénéficier d'un montant de subventions supérieur à 80 % des dépenses.* »

Le 11 mars dernier le conseil municipal a approuvé cette démarche et « *mandaté l'association pour encaisser des dons, exclusivement affectés aux travaux de l'église, et demander des devis aux entreprises susceptibles d'intervenir, étant entendu que la conclusion des marchés et l'engagement des travaux restent de la seule compétence*

de la commune ». L'association Notre Clocher vient d'être reconnue d'intérêt public. Les donateurs pourront donc déduire leurs dons.

Pour Christine Frasson-Botton, « *cette la période de mise en place de l'association a été très intense, d'autant plus que la pandémie a considérablement freiné les possibilités de rencontres* ».

Cette année, les activités de l'association seront reconduites : « *entretien et ouverture régulière de l'église (des fiches pratiques seront rédigées pour faciliter aux membres de l'association la présentation de l'église aux visiteurs), collecte et conservation de documents, rédaction d'articles dans la presse, diffusion de la plaquette, recherche d'adhérents. Un site Internet est en cours de création par un stagiaire webmaster, bénévolement dans le cadre de sa formation. Ce site devrait être opérationnel fin juin.* »

L'association recherchera « *des mécènes et des personnes susceptibles d'assister l'association pour monter des dossiers de demandes de subventions, et rencontrera des associations ayant déjà réalisé en France des travaux similaires. Par exemple, en Vendée, sur 2 millions d'euros de travaux, 220 000 euros seulement sont restés à la charge d'une commune.* »

Au jour de l'assemblée générale, l'association comptait 58 adhérents et 10 membres bienfaiteurs, ce qui a permis d'encaisser 4 040 euros (1 160 euros d'adhésions, 2 000 euros de dons des membres bienfaiteurs, adhésions comprises, 580 euros de dons simples, et une subvention de 300 euros versée par une banque). Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 387,53 € liées au lancement et à la vie de l'association (frais postaux, frais bancaires, frais de cartouches d'imprimante, assurance, etc.) et aux frais d'impression des premiers bulletins d'adhésion, de la plaquette de présentation, et du plan de 1862 sur toile.

Cette année, l'objectif de l'association est d'atteindre 200 adhérents.

Après que les bilans moral et financier aient été largement approuvés, l'assemblée générale a élu Christophe Mayoux au conseil d'administration, maintenu la cotisation à 20 euros, et créé un poste de secrétaire adjoint(e) pour lequel personne ne s'est porté candidat.

Dans les questions diverses, Xavier Mugnier a rappelé que « *d'importants moyens pour la préservation de l'église avaient été engagés par les mandatures précédentes* » et souhaité « *connaître la position de la municipalité* ». Claude Gauterin a indiqué qu'il mettrait à la disposition de l'association des documents sur saint Colomban et Christine Frasson-Botton précisés que d'éventuels travaux dans l'église ne pouvaient être réalisés « *que par des entreprises disposant d'une assurance décennale* ».

ESPACE BELLEDONNE

Un avenir incertain ?

Alors que son mandat courait jusqu'à la fin de l'année prochaine, Bernard Michon a démissionné le 22 février dernier de ses fonctions de président de l'association Espace Belledonne.

Dans une lettre adressée à ses collègues, maires des communes membres de l'association, après avoir souligné le travail effectué par Espace Belledonne depuis sa création en 1998, Bernard Michon (par ailleurs maire de Revel depuis 1995) indique, faisant allusion à la suspension du projet de Parc naturel régional de Belledonne : « *Je voudrais vous assurer que mon départ se fait en pleine conscience, il faut savoir parfois s'effacer pour faire gagner une cause ou un projet, dans une période où domine l'alignement politique...* »

Alignement politique ?!

Dans *Le Dauphiné libéré* Bernard Michon a été plus explicite : « *Je pensais partir l'année prochaine, j'espérais que l'on pouvait reconstruire une stratégie avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. (...) Je pensais sincèrement qu'on allait pouvoir construire un nouveau modèle de parc avec une participation plus accrue des intercommunalités. Ce qui a été dur (...) c'est que l'on n'a pas pu franchement échanger. C'est triste et ça ne préfigure pas d'un avenir heureux. (...) Aujourd'hui, avoir une couleur politique différente du pouvoir, quel qu'il soit, ne passe plus...* »

Le 1^{er} mars, le conseil d'administration de l'association a élu Thomas Spiegelberger, adjoint au maire d'Allevar, président d'Espace Belledonne.

Le même jour, 1^{er} mars, a eu lieu une réunion entre les 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres d'Espace Belledonne (les communautés de communes Cœur de Savoie, 4C, Grenoble-Alpes-Métropole, Le Grésivaudan, de l'Oisans, et Portes de Maurienne) et l'association Espace Belledonne afin de ratifier une convention-cadre (qui se déclinera ensuite en conventions bilatérales entre Espace Belledonne et chaque EPCI) définissant leur complémentarité, les modalités de coopération et les perspectives d'évolution d'Espace Belledonne.

Cette structure veut porter un projet de territoire autour de la biodiversité, des filières locales, de la culture et du patrimoine, comme « *territoire de partage* » et « *territoire de transition* ». Les 6 EPCI ont validé ce projet de territoire et se sont accordées pour travailler en coopération avec Espace Belledonne.

Au-delà de cette « *entente cordiale* », une réalité plus complexe pointe le nez : l'association ne tient que grâce à des avances financières de l'EPCI Le Grésivaudan, palliant les retards de versement des subventions européennes. Par exemple, une subvention régionale de 90 000 euros, prévue au budget d'Espace Belledonne, a été versée à l'EPCI Le Grésivaudan, charge à lui de la reverser à Espace Belledonne... Tout cela alors que la convention entre les EPCI et Espace Belledonne engage un travail sur les « *modalités d'évolution* » d'Espace Belledonne à horizon 2023, donc tout simplement demain.

Désormais ni Espace Belledonne ni le Syndicat de pays de Maurienne (SPM) ne pourront engager de nouveaux programmes Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), financés par les crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et par des crédits nationaux qui peuvent provenir de l'État, des collectivités territoriales, ainsi que d'autres fonds publics (communautés de communes, Agence de l'eau, établissements publics...).

En effet la région Auvergne-Rhône-Alpes a modifié les critères régionaux pour présenter une demande d'aide Leader. Désormais toute demande doit émaner d'une structure qui réponde au moins à deux de ces nouveaux critères : rassembler au moins 200 000 habitants, concerner au moins 9 EPCI complets, toucher une aire géographique d'au moins 2 500 km²... Dans le cas contraire, elle ne pourra prétendre à déposer des actions dans un programme Leader.

Le SPM s'alliera donc certainement, pour le futur programme Leader 2022-2027, au Syndicat du pays Tarentaise Vanoise qui regroupe les cinq communautés de communes de Tarentaise (soit 30 communes) et le département de la Savoie...

■ BRÈVE

➔ **ARCHIVES COMMUNALES.** Jean-Louis Alexandre, restaurateur de reliure, a remis à chaque commune (le 13 septembre dernier à Saint-Colomban, le 17 septembre à Saint-Alban) une clef USB contenant les transcriptions des registres cadastraux (les terriers) qui date de 1655 environ pour Saint-Alban et de 1629 pour Saint-Colomban, soit la liste de toutes les propriétés soumises à la taille à l'exception des parcelles exemptées comme les biens de l'Église. Cette transcription est présentée sous deux formes différentes, par hameaux et par patronymes des propriétaires. Elle est complétée par un index d'utilisation. À Saint-Alban, cette transcription a été imprimée sous forme de brochure consultable en mairie aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous. À Saint-Colomban, la clef USB est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

CONTES ET LÉGENDES

Aux Villards, comme partout, les veillées furent le lieu d'échange des nouvelles, des commentaires, et des racontars... Elles étaient très animées comme le raconte Pierre Bozon dans le texte que nous reproduisons ci-dessous.

Dans la chaleur des sombres étables, où ruinaient les bêtes, à la lueur fumeuse des « cruissets », se transmettaient les usages, les croyances, et les vieilles légendes des fées, les mystérieuses fayattes.

On racontait aussi des histoires de magie et de jeteurs de sort, de mauvaises aventures suscitées par le diable. Les vieux exaltaient les exploits des anciens ou narraient interminablement leurs incessantes campagnes aux « pays

d'en bas ». C'est dans ces réunions que se sont forgées, maintenues, confortées les traditions, les us et les coutumes, les histoires du passé, et... exacerbées les rivalités entre communes (lire page 14).

Ces légendes, ces histoires de magies et de diableries, ces contes, Stéphane Henriquet, chercheur en ethno-histoire et archiviste de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Chambéry) les étudie et les publie depuis 30 ans « dans la continuité des enquêtes de Charles Joisten, commencées dès les années 1950 et qui ont donné les recueils de contes et de récits de croyance rendus disponibles au tour-nant de ce siècle » (*).

Au cours de son travail d'enquête ethnologique, en 2010, Stéphane Henriquet a rencontré et enregistré Roger Darves qui est originaire de Saint-Alban-des-Villards. Nous le remercions de nous avoir autorisés à reproduire deux de ces contes (lire pages 13 et 14) (**).

(*) HENRIQUET STÉPHANE, Aspects d'une nouvelle enquête sur le patrimoine narratif dans les Alpes de la Savoie, IRIS, 38, 2017, pp. 9-42.

(**) Nous n'avons pas repris cependant les analyses de ces contes qui mettent « l'accent sur les questions de forme narrative (linguistique, typologique) et de fond dans l'univers de l'oralité, tout particulièrement, en ce qui concerne la narration des croyances, dans leurs contextes historiques ».

La veillée, passe-temps des longues nuits d'hiver

La fin de la journée ramène le pansage des bêtes, la traite s'il y a lieu, le retour des enfants de l'école, le souper. Et peut alors commencer la veillée, la réunion de tout un voisinage de femmes, d'enfants, d'hommes plus ou moins âgés, dans la chaude étable où ruminent les bêtes, où cognent sourdement le front d'une chèvre contre un bois de crèche, où s'agite quelque cliquetis de chaînes. La faible lueur du « cruisset » jette sur les murs des ombres fantastiques.

En effet, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, qui voit l'arrivée de la lampe à pétrole, on s'éclaire avec la vieille lampe à huile en étain ou en laiton, petit récipient muni d'un bec, d'où sort la mèche de chanvre qui trempe dans l'huile de chènevis. Ce lumignon suffit à des gens qui n'ont guère besoin de forte lumière.

Les femmes ont amené leur rouet, qui frémit d'un bruissement léger sous l'action de la pédale. Les vieux tissent l'osier pour en faire des paniers, torcent les tiges bien peignées du seigle pour empailler les chaises, chapusent des bouts de bois destinés à des dents de râteau. Les enfants quelquefois s'usent les yeux sur un livre, mais souvent aussi bricolent dans les crèches, se font des niches, ou, sagement, écoutent ce que racontent les adultes en leur patois chantant.

(...)

La langue agile des femmes y passe en revue tous les potins du village et des villages plus lointains, les petits scandales qui ont pu surgir çà et là, les fréquentations des garçons et des filles, les projets d'union ou, au contraire, les désaccords, parfois le déshonneur d'une fille trompée. D'autres annoncent le départ définitif d'un nouveau couple allant s'installer quelque part en Dauphiné ou dans le Midi ; ou le retour, qu'on dit pour le printemps, de telle famille partie depuis vingt ans et qui va reprendre la vie au pays, grâce aux économies patiemment amassées. Et chacun d'approuver ou de désapprouver ces décisions. Puis, on passe en revue les cousinages, les parentés, les tares et les défauts des uns, les qualités bien connues des autres. L'on y parle, certes aussi, du temps, du beau et du mauvais, et des rigueurs de la vie d'aujourd'hui comparées aux beaux

jours d'autrefois. Encore qu'il se trouvera toujours quelqu'un pour rappeler les affres de l'année de la mauvaise saison, celle de 1816-1817, où les intempéries furent telles que les grains ne mûrirent pas et que les volants (faucilles) s'hivernèrent dans les champs, car la neige, disait-on, était tombée au début d'août pour ne plus repartir. L'année d'après, on dut manger des « mliettes », petits tubercules noirs et farineux qu'on déterrait dans les prés. Et maintes familles, surchargées d'enfants, se ruinèrent en vendant leurs terres pour subsister, au bénéfice de quelques riches, dont on rappelle l'ascension dans la hiérarchie des fortunes.

Quelque aïeule en profitera pour raconter sa jeunesse, et puis passera aux histoires fabuleuses, aux aventures où se mêle le diable et ses sorcelleries, aux contes plus ou moins bizarres, presque toujours rapportés par les migrants. (...) D'autres raconteront les inépuisables aventures de tel curé des Terres Froides, tantôt bernant ses paroissiens, tantôt moqué par eux. Ou encore le Château de cristal, Moitié de Poulet (« Mitcha polét' » en patois), et tant d'autres contes, à peu près tous d'origine étrangère, l'esprit villarin étant peu porté aux imaginations.

Il se trouve pourtant bien quelque vieille pour évoquer les fayattes, ces fées d'autrefois, et des fées on passe facilement aux manigances du diable et des sorciers, ceux qui connaissent la physique, ces tours de magie par lesquels on peut faire voir des choses imaginaires, faire tourner le lait à distance, perdre ou égarer quelqu'un dans la nuit. (...)

Ces histoires impressionnent bien quelques femmes crédules, mais les hommes, qui en ont vu bien d'autres dans leurs pérégrinations, ricanent de ces contes de chasseur bredouille ou d'amoureux dépité, et rappellent, en riant, la mésaventure du revenant qui, avec son drap blanc, ses chaînes cliquetantes et ses gémissements lugubres, était allé attendre dans la nuit finissante un beau muletier qui partait au foin dans une combe lointaine. Mais le fantôme n'avait reçu que de bons coups de fouet, l'obligeant à démasquer ses traits de jeune femme, voulant éprouver le courage de celui qui l'avait naguère dédaignée. Bien sûr, on se gausse aussi des poltrons, comme

ce fanfaron de Lachenal ou du Bessay qui avait parié d'aller chercher une fourche à la nuit noire dans une jasse (étable d'été) de la montagne de la Soujette. Point trop rassuré cependant, il murmurait à mi-voix tout le long du chemin : « Aurais-je peur, aurais-je pas peur ? » En entrant dans la jasse plus noire qu'un four, il entendit une voix cavernueuse préférer : « Aurais-je peur, aurais-je pas peur ? » Dans un prompt demi-tour, il bondit dans la descente et arriva au village, pâle comme un mort, affirmant avoir entendu un revenant. Alors qu'il s'agissait d'un joyeux compère qui l'avait suivi comme son ombre pour lui jouer un bon tour tout en gagnant le pari.

Les hommes préférèrent ces histoires bien réelles aux contes merveilleux ne convenant guère à leur âme réaliste. Ils aiment magnifier l'épopée des contrebandiers d'autrefois, puisque le pays des Villards fut longtemps frontière de France, et des gens hardis pouvaient gagner beaucoup à trafiquer sur le sel, le tabac et autres marchandises. Il existait une véritable route de la contrebande venant d'Oisans par le col du Sabot (c'est-à-dire de Savoie) et la combe d'Olle. D'ailleurs tous les passages étaient pratiqués, surtout le pas de la Coche, les cols du Gleyzin et du Merlet. Ce trafic clandestin fut même si actif qu'une gendarmerie douanière fut installée à Lachenal au début du XIX^e siècle. Longtemps on a pu évoquer la merveilleuse aventure du fameux Capailan, de Lachal, qui, dans les années 1750, fut un vrai capitaine de contrebandiers, passant à cheval les cols du Sabot et du Glandon avec sa troupe armée jusqu'aux dents, pour aller écouler ses marchandises jusqu'à Genève, en traversant tout le duché de Savoie, à la barbe des gabelous et de la maréchaussée.

(...)

Bien sûr, les vieux aiment ressasser leurs propres aventures, surtout lors de leurs longues campagnes d'émigrants. Chacun rapporte l'expérience qu'il a de telle ou telle province, et on confronte les mœurs et les coutumes de Bourgogne ou de Bresse, du Dauphiné ou du Midi. Les femmes, émerveillées, essaient de se représenter ces pays inconnus où elles ne mettront sans doute jamais les pieds, et où,

peut-être, l'un des leurs se trouve à cette heure. Elles frémissent à l'évocation des dangers rencontrés dans les chemins déserts, dans les bois sauvages, ou même dans ces villes où l'on côtoie le bourgeois méprisant comme le voyou prêt à tous les mauvais coups, sans omettre toutes les occasions et les tentations d'une mauvaise vie. Naturellement, les anciens exagèrent volontiers, donnant une allure de légende à leurs aventures, déjà pourtant passablement hautes en couleurs, car bien réelles étaient les malencontres avec les bandits de grand chemin.

Des brigands cependant, il y en avait eu aussi au pays, et quelqu'un peut bien alors redire la terrifiante histoire de ce Franfran' na, qui vivait aux Roches au début du XIX^e siècle. Sorte de demi-fou qui se plaisait au mal, il distribuait aux enfants de petits pains ronds criblés d'épingles, puis, comme on s'en méfiait, il s'en prit à sa propre famille. Il alla noyer son fils dans le lac de la Croix, et, au retour, il répondit à sa femme qui lui demandait où était l'enfant : « S'il a faim, il n'a pas soif. » Il finit par traîner au Glandon son épouse elle-même. S'apercevant ensuite qu'une jeune bergère pouvait l'avoir observé, il lui demanda ce qu'elle avait vu. « Rien, dit l'autre, terrorisée. – Heureusement pour toi. » Dénoncé enfin, il fut condamné à mort. Prêt à être pendu, il se mit à rire à gorge déployée. Comme on lui demandait la cause de cette hilarité insolite : « Je ris, dit-il, à la trogne que faisait le magnin quand il avalait le plomb fondu », avouant ainsi la mort atroce qu'il avait fait subir à un pauvre rétauteur dormant la bouche ouverte près de son attirail.

Ainsi se déroulent les veillées, avec leurs conversations à bâtons rompus, mêlant le réel à l'imaginaire, le rire à la peur, brassant les aventures des hommes au pays et hors du pays, créant un fond solide où se nourrit l'âme d'un peuple et se transmettent les hauts faits de ses enfants.

Pierre Bozon (*)

(*) BOZON PIERRE, La Vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie, Ed. les Imprimeries réunies de Chambéry, La Ravoire, 1983, 128 p.

(Lire la suite page 13.)

Contes et légendes

(Suite de la page 12.)

VINGT COEURS POUR NAPOLEON VAINQUEUR

Bon alors, vous savez que Napoléon revenait d'Italie, victorieux. Victorieux, il arrive au Mont-Cenis. Au Mont-Cenis qui, à l'époque était une petite bourgade. Et il est reçu à bras ouverts. Tous à bras ouverts. C'est son avant-garde qui venait avertir, disant au maire :

– Voilà, Napoléon revient vainqueur, tâchez moyen de le recevoir... correctement.

Donc, Napoléon arrive au Mont-Cenis. Il est reçu avec tous les honneurs et il y couche. Et il y reste un soir. Un soir ou deux. Ensuite, il descend à Lanslebourg. Et à Lanslebourg, là aussi, il est reçu à bras ouverts. Lanslebourg, qui est le pays des Marrons. Qu'est-ce que vous pensez tout de suite quand je vous parle de marrons ? Au fruit ! ... Non, il ne s'agit pas des marrons fruits, il s'agit des hommes qui étaient habillés en marron qui eux, charriaient les gens par la ramasse (1), ceux qui ramassaient les gens pour les charrier du col à Lanslebourg. C'étaient eux qu'on appelait les Marrons. Alors, deux choses m'ont été racontées dans cette histoire de Marrons : les uns disent qu'ils étaient habillés en marron (c'est vrai). Ils étaient habillés en velours marron. D'autres m'ont raconté, donc, on les appelait les Marrons parce que, des fois, ils montaient chercher des gens là-haut dessus, puis, il y avait personne. Alors, ils étaient « marrons ». Voilà, on m'a raconté les deux histoires. Alors, j'sais pas laquelle prendre !

Ensuite, Napoléon descend à Modane. Reçu à bras ouverts. Parce que Modane, c'était pas une ville internationale, mais c'était une ville où s'arrêtaient tous les marchands... les pèlerins, les marchands, avant de passer le Mont-Cenis. Ils logeaient à Modane, il y avait de l'argent. On le reçoit à bras ouverts. Ensuite, il vient à Saint-Michel... Saint-Michel-de-Maurienne, qui était avec Valloire, la Vallée d'or (2). Il y avait aussi de l'argent. On le reçoit à bras ouverts. Il arrive à Saint-Jean.

Saint-Jean, capitale de la Maurienne. Il est reçu à bras ouverts. Il y couche pendant deux trois jours et il demande à son état-major de voir le chemin pour se rendre en France, le plus court. Bien entendu qu'on était sarde, hein ! C'était le Royaume Sarde (3) à ce moment-là. Napoléon traversait le royaume de Sardaigne pour aller se battre contre les Autrichiens sans l'accord, d'ailleurs, des princes de Savoie. Sans l'accord des princes de Savoie. Mais comme il lâchait pas mal de la main (4) en cours de route, il faisait réparer les routes... ça les intéressait. On le faisait passer sans autorisation. De plus, les Autrichiens étaient nos pires ennemis. Napoléon allait battre les Autrichiens [...]. Parce que nous, le royaume de Sardaigne, on descendait jusqu'à Gênes. Après, c'était l'Italie... ça nous intéressait aussi qu'il mette une « ronflée » aux... aux Autrichiens.

Ensuite, bon... Napoléon reste trois jours à Saint-Jean-de-Maurienne. D'ailleurs, l'hôtel existe toujours [...]. Vous

pouvez voir : « Ici, autrefois, à l'hôtel de Jérusalem, Napoléon séjourna revenant d'Italie... ». Et... il demande à ses estafettes de voir l'endroit où il pouvait se rendre rapidement en France. Deux solutions : ou continuer la route... et par La Rochette, arriver du côté de Grenoble... vers Grenoble. Eh bien, là, il était en France. Ou alors, passer le col du Glandon ou de la Croix-de-Fer. Passer les cols, et derrière les cols, il était en France. C'était la vallée de l'Isère derrière. À Rieuclaret, là où il y a le barrage à l'heure actuelle. C'était la France. Bon. Les estafettes vont voir du côté des Arves. Du côté des Arves, pour arriver avec les canons, tout allait bien. Mais des Arves, pour monter au col de la Croix-de-Fer... : pas de chemin. Tout de la pierraille, puis un chemin de rien du tout ! Donc, pas possible ! Et les estafettes viennent donc du côté... du côté de la vallée des Villards. Alors, on n'avait pas la route. On avait la voie... une voie qui s'appelait « de grande communication n°13 », qui partait de Celliers en Tarentaise et qui finissait à l'Eau d'Olle. Donc, qui était assez large, pratiquement pas rapide... pas rapide. Alors, l'avant-garde retourne voir Napoléon. Il dit :

– Ben voilà. Nous, on vous conseille de passer par la vallée des Villards. Villards, col du Glandon et l'Eau d'Olle. Derrière et après l'Eau d'Olle, vous êtes en France, du côté de Grand Maison à peu près, vous êtes en France.

Napoléon accepte. Il dit :
– Je suis bien d'accord. Mais enfin, il faudrait quand même voir le maire de la commune de Saint-Alban. C'est la première commune qu'on va aborder. Et... demandez qu'il nous reçoive.

Alors, bon, les estafettes retournent retrouver le maire :

– Napoléon passera chez vous ! Tâchez-moyen de le recevoir ! Vous savez, vous avez des travaux à faire... Comme il lâche de la main, suivant comment il est reçu...

Alors le maire, bien embêté comme tout ! Vous voyez une petite commune, une petite commune là-haut... il ne voulait pas grever le... le budget. Il réunit le conseil municipal : quatre heures de discussions. Au bout des quatre heures, tout ce que les conseillers avaient trouvé :

– Ben... on ira couper quelques pinottes (les pinottes, c'est des sapins en patois). On irait même les couper sur la commune voisine, comme ça, toujours ça de gagner ! On prendrait des enfants de l'école pour jeter des fleurs devant Napoléon.

Le maire avait préparé un petit discours. Mais comme il n'était pas très... il dit :

– C'est pas avec ça qu'on va taper l'œil à Napoléon !

Il était là, il était embêté embêté, le pauvre maire.

– Reuhhh ! Aïe ! Qu'est-ce que je pourrais bien trouver... quelque chose qui frappe Napoléon ! qui le... Euh ? Eh bien, la nuit porte conseil, il paraît.

Roger Darves, un conteur villarin

Roger Darves est un narrateur talentueux des histoires qui ont bercé sa jeunesse à Saint-Alban où il est né, au hameau de l'Église, en 1928.

Après avoir fréquenté l'école du Chef-Lieu avec comme instituteurs Jean Verney, Émile Bellet, M. Jarre et Maria Claraz qui a épousé ensuite un Frasson-Gorret de Lachenal, Roger Darves fait deux années au petit séminaire de Saint-Jean puis rentre comme électricien dans la compagnie de produits chimiques Alais, Froges et Camargue qui deviendra Péchiney en 1950.

Libéré de ses obligations militaires, qu'il effectue à Annecy dans le 27^e bataillon de chasseurs alpins, Roger Darves revient quelques mois à Saint-Alban puis rentre dans une société électrique (Dylalum) qui l'envoie travailler sur des chantiers un peu partout en France : La Rochelle, La Rance, Bourg-en-Bresse, Joinville, etc. En 1950, il rejoint La Praz, près de Saint-Michel-de-Maurienne, pour travailler chez Péchiney où il prendra sa retraite en 1984.

Pour faire connaître et sauver le patrimoine villarin, Roger Darves ne cesse depuis de militer au sein de l'association Les Villards, patrimoine et culture dont il est l'un des membres fondateurs.

Roger Darves : « Je tiens les contes que je raconte, comme celui de Jean-la-Chique, des anciens comme Esprit Darves-Blanc, dit « le grand Esprit », maquignon et éleveur réputé, conteur, qui venait en veillée

avec sa soeur Mélanie chez François Darves-Bornoz qui habitait au sommet du Mollard (maison actuelle d'André Blanc).

« On allait en veillée dans son écurie le mercredi soir ou le samedi soir car il n'y avait pas école le lendemain. J'y allais avec mon frère Joanny et on retrouvait Narcisse Darves-Blanc, un peu plus âgé que nous, et Jean-Baptiste Quézel-Mouchet, dit Titou. Parfois, mais pas souvent parce que c'était une fille..., il y avait Aurélie Quézel-Ambrunaz la fille d'Yvonne Cartier. On avait une dizaine d'années.

« Il y avait quelquefois le garde forestier, Bérard, qui habitait au Frêne, qui venait aussi passer un moment, et la soeur de François Darves-Bornoz qui venait avec son rouet. Toutes ces histoires nous foutaient la trouille et on rentrait comme des feux follets.

« On allait aussi en veillée en Challan, chez deux demoiselles, deux soeurs Frasse-Sombet. Elles nous racontaient les histoires de leur père qui avait remplacé à la conscription le fils d'un juge de paix de Saint-Jean. Quand il était soldat, il s'était battu à Udine. Elles nous montraient son fusil et son casque...

« Après, quand on a eu 18 ou 20 ans on allait en veillée au Premier-Villard dans l'écurie de Pierre Cartier-Lange qui a monté le complexe du Merlet avec centrale électrique, scierie et moulins. On allait courir les filles. »

Mais ceci est une autre histoire...



■ Roger Darves :
« Toutes ces histoires nous foutaient la trouille ! »

S. HENRIQUET

La veille que Napoléon devait arriver, le maire ne dort pas de toute la nuit. Il réfléchit, il réfléchit.

– Oh !, il dit, c'est formidable !

Le lendemain, il réunit... il réunit son conseil municipal. Il leur dit :

– Vous allez me chercher les vingt plus jeunes filles, les plus belles filles du Pays. Vous les faites habiller du costume de soie.

Vous connaissez le costume de soie des Villards ?

Les vingt plus jeunes femmes... filles. Ah, le conseil municipal est embêté :

– Qu'est-ce qu'il ne faut pas... Nos femmes à Napoléon ! Ça n'ira pas loin !

Bon.

– Et vous les faites ranger à l'entrée du Pays, dit le maire.

Bon. Vient l'heure où Napoléon arrive. Alors, Napoléon arrive sur son cheval, sa fanfare, ses canons, ses... son avant-garde et tout ce qui s'ensuit. Napoléon descend de son cheval, le maire

s'avance. Napoléon passe devant les jeunes filles. Le maire dit :

– Mon Empereur, vous revenez d'Italie, vainqueur. Je vous présente vingt jeunes filles : vingt cœurs.

Napoléon n'était pas imbécile, il dit :

– Et si je revenais vaincu ? !

– Dans ce coup-là, Mon Empereur...

Et s'adressant aux filles, le maire :

– Domé tôr a drêt'é ! (5) Mon Empereur, je vous présente vingt culs ! [Rire]

(1) Méthode locale de transport utilisée plus tard pour les touristes comme un véritable jeu.

(2) Appellation attribuée à Valloire. Autrefois, ses habitants avaient la réputation d'avoir une certaine aisance pour le commerce et le colportage.

(3) Anachronisme, car la Savoie a été française de 1792 à 1815.

(4) L'Empereur versait des subventions.

(5) En patois villarin : Demi-tour à droite !

Contes et légendes

(Suite de la page 13.)

JEAN-DE-LA-CHIQUE

[...] Ah, Jean-la-Chique, si ! [...]. Alors, l'histoire de Jean-la-Chique, je vais essayer de vous la raconter, si je m'en souviens.

C'était un... roi qui avait perdu sa fille, décédée. Alors, la coutume voulait que dans la chapelle du château, on mette la fille dans un cercueil, et... un cercueil ouvert. Et on prenait quatre gardes de... de son armée pour... pour la surveiller !... la nuit. Dans la journée, c'était le défilé des gens [...]. Et on avait mis quatre gardes. Le lendemain, le roi... enfin, le prince, arrive pour... rendre visite à sa fille décédée. Et... plus de gardes ! Bon, alors, ils font rechercher les gardes. Ils ont plus retrouvé les gardes. Bon, le lendemain soir, il en remet d'autres. Même « cérémonie ». Le matin, il arrive. Plus de gardes. Alors, après, il [le roi] avait demandé... Les gardes ont pensé :

– Mais il y a quelque chose qui se passe d'anormal.

Il [le roi] les retrouvait plus, les gardes. Et... plus personne de son armée voulait aller garder le cercueil... sauf un gars qui s'est présenté, qu'on appelait « Jean-la-Chique », hé [sourire], il aimait bien chiquer. C'était... un peu... un gars... un peu, le « poivrot », quoi. Il aimait bien chiquer. Il s'est présenté et a dit :

– Moi, moi, je la garde votre... votre fille.

Et... et c'est donc, le soir, il s'est mis à côté... du cercueil... pour garder la fille. Et... quand c'est arrivé les premiers coups de minuit, qu'est-ce qu'il voit ? Il voit arriver un diable avec... crachant des flammes ! Lui, il s'est donné la peur, il a foutu le camp, se cacher dans... dans la... dans le clocher ! Le diable arrive, il monte aux tribunes, passe à la chaire, file à la sacristie, va pour aller au clocher. Le dernier coup de minuit sonné, le diable... [le narrateur claque dans ses mains]... obligé de s'en aller. Bon, le lendemain soir, le lendemain, le roi le félicite. Il [Jean-la-Chique] dit :

– Vous savez, du tabac que vous m'avez donné, y'en n'a pas eu assez, hein. Augmentez les rations, augmentez le casse-croûte.

– Pas de problème.

Le lendemain soir, il se remet à son poste, mais il s'est dit :

– Ce soir, le diable va certainement commencer par le clocher, faut que je me mette ailleurs.

Alors, lui, il s'est mis à la tribune, caché à la tribune. Quand est arrivé minuit [...], le diable arrive. Il file au... au côté du cercueil — et le diable est arrivé — et lui [Jean-la-Chique] il était là qui... qui tremblait, voir ce qui allait se passer. Le diable lui tend une main : la main rouge. Lui, il a sa chique, il crache dans la main rouge. Il crache sa chique. Et il était là. Bon, le diable partit en colère... Il... [Jean-la-Chique], il voit une main blanche qui sort du cercueil. Il prend la main blanche, et il tire. C'était la fille du roi qui revenait à elle. Et le lendemain, le roi est arrivé. Qu'est-ce qu'il a vu ? Ben, Jean-la-Chique en train de chiquer, et sa fille à côté. Alors, il a dit à Jean-la-Chique :

– Qu'est-ce que je peux faire pour vous, pour avoir ressuscité ma fille ?

Il lui a dit :

– Ben, écoutez, vous me donnez du tabac mais j'aimerais mieux que vous me donniez votre... la main de votre fille.

Et le roi a donné la main de la fille... à Jean-la-Chique ! Alors, ah oui, après il avait plus eu besoin d'acheter du tabac, hein. Il en avait tant qu'il voulait, du tabac, hein. Il pouvait chiquer tant qu'il voulait [rire].

→ ÉDITION :

ANTOINE BORREL (1878-1961) LA RÉPUBLIQUE DES VILLAGES

En décembre dernier est paru un livre de Stéphane Henriquet, chercheur en ethno-histoire et archiviste de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Cet ouvrage, intitulé « Antoine Borrel (1878-1961) la république des villages », relate la vie de cet ouvrier-topographe devenu journaliste-écrivain puis député et enfin sénateur de la Savoie. Ce dernier a marqué de son empreinte la société savoyarde pendant la première moitié du XX^e siècle. Antoine Borrel plaçait la commune au centre de la nation et il s'en est fait le porte-parole et le défenseur (modernisation des conditions de vie, route, électrification,

économie rurale...), incarnant ainsi une véritable république des villages. Porteur des espoirs des classes populaires et moyennes émergeant socialement à la fin du XIX^e, il se trouve être un petit savoyard projeté dans la France de 1900. Ce livre revient sur le parcours de cet homme politique quelque peu oublié ; il est composé de nombreux extraits de presse et de photographies d'époque et de quelques incursions dans la vallée des Villards, notamment à travers la question de la politique routière des cols. Pour ce procurer cet ouvrage (35 euros), contacter l'auteur : stephane.henriquet@laposte.net

RIVALITÉS INTERCOMMUNALES...

Il est bien connu qu'entre les Colonnons (noms patois des habitants de Saint-Colomban) et les Bannes (noms patois de ceux de Saint-Alban) ce n'était pas l'entente cordiale, mais pas non plus l'affrontement sauf peut-être les soirs de bal chez Girard ou Martin-Rosset. « On savait s'interpeller par moqueries interposées car les Villarins sont railleurs, chacun le sait » indique Daniel Déquier dans un livre consacré aux contes en Maurienne (*)

Et de donner quelques exemples.

« Certains signes ne trompaient pas. L'élégance était du côté des Colonnons : le migrant ne rentrait jamais au pays dans sa tenue de ramoneur ou de colporteur et les femmes, au pays, ne s'autorisaient aucun défaut à leur costume. Si l'une d'elles portait sa coiffe trop à l'arrière, on l'interpellerait aussitôt : « Oh ! tu es habillée en Banne ! » Et si elle avait ses « plates » (bandes bleues sur la robe noire) placées trop bas, on remarquait aussitôt : « Elle a mais le c... noir ! » À ces moqueries, les Bannes répliquaient : « Nous, nous faisons moins d'embarras qu'eux. Ils sont tellement orgueilleux qu'ils empruntent même leur costume. Il faut se faire voir qu'elles disent. Ma pauvre Rosalie, il y a longtemps qu'on t'a vue ! »

« Les grandes fortunes se concentraient à Saint-Colomban car la plupart des colporteurs y étaient originaires tandis que les ramoneurs se recrutaient de préférence à Saint-Alban. Cette constatation fit dire : « À Saint-Col, on était plus entreprenant. » Et on affirmait que certains avaient le plan de la cachette du trésor de la montagne de Montrond. À Saint-Alban, on s'en moquait ouvertement puisque les cloches

voisines, en carillonnant, répétaient : « Co-lom-ban des-vo-leurs. » On rapporte qu'à Saint-Colomban, lors d'une réunion du conseil municipal, un des conseillers s'était endormi ; le maire, pour le réveiller lui dit : « Jean, qu'est-ce que tu en penses, on a décidé de semer du sel au Glânde ! » ; - D'accord, mais qu'on n'en donne pas aux Bannes... » répondit ce dernier, dans un réflexe bien ancré.»

Daniel Déquier aurait pu citer l'histoire (qui faisait beaucoup rire dans les hameaux amonts de Saint-Colomban, à la fin des années cinquante) de cette femme de Saint-Alban qui avait pris l'habitude, désespérée de ne pas avoir d'enfant, d'aller s'agenouiller régulièrement dans l'église de sa commune devant une statue de la Vierge Marie portant l'enfant Jésus pour lui demander quand son désir de maternité serait enfin exhaussé. Un adolescent facétieux qui avait repéré le manège se cacha un jour derrière le pilier contre lequel était adossée la statue. Et quand la femme éplorée interrogea la Vierge (« Ô Sainte Vierge, aurais-je un jour un enfant ? »), en imitant une voix de petit enfant, l'adolescent répondit : « Jamais. » Surprise, la Banne se redressa d'un bond et, courroucée, répliqua alors du tac au tac : « Qu'est-ce, laiss' parla ta man'ré qua mioeu d'émo qué té ! » (« Tais toi ! laisse parler ta mère qui a plus de raison que toi. »)

Mais ces rivalités sont naturellement d'un autre temps...

(*) DÉQUIER DANIEL, Contes et récits de la tradition orale en Maurienne, Ed. Curandera, Entremont-le-Vieux, 1988, 318 p.

« OH ! MATELOT NE REVIENS-TU PAS ? »

Cette réplique apparaît dans de nombreuses histoires.

Pierre Bozon : « Un chasseur revenait à la brune dans la combe des Roches, un chamois tué sur ses épaules. Il trouvait la bête de plus en plus lourde à mesure qu'il descendait le sentier raboteux, mais, après tout, la fatigue dans ces mauvais chemins... Soudain une voix appelle : « Oh ! Matelot, reviens-tu pas ? » Et, sur son cou, le chamois répond : « Oh nenni, me fô porta ». (« Non je me fais porter. ») Épouanté, le chasseur lâcha son fardeau, fit un grand signe de croix... et tout s'envola en feu et en fumée. »

Ninette Bozon qui était née en 1913 aux Granges (*) racontait : « Une vieille femme du hameau des Granges-d'en-haut était allée à la veillée aux Granges-d'en-bas. Vers les dix heures du soir, elle s'en retournait chez elle quand elle aperçut sur le bord du chemin, un joli petit agneau brun foncé. Comme elle était pauvre, elle se dit : « L'hiver approche, sa laine va me faire de beaux bas qui me tiendront bien chaud. » Et aussitôt elle attrape l'agneau et le met sur son « cothon »

(son cou, en patois). Quand elle eut fait quelques pas, elle entendit une voix provenant de la grotte des Sarrasins, de l'autre côté du Glandon, qui criait : « Oh ! matelot ne reviens-tu pas ? » Et l'agneau répondit : « Oh ! nenni, je suis juché sur le cothon » puis se volatilisait en flamme et en fumée. La vieille, en proie à une grande frayeur, se dit alors à elle-même : « C'est le diable que je portais sur mes épaules ! J'étais en train de voler. Ça m'apprendra qu'il faut être honnête. »

Une autre histoire de diable raconte ce qu'il advint à tel jeune homme parti de nuit avec son mulet pour la combe d'Olle et qui, à Lachal, chargea une belle fille sur sa monture. Mais en cours de route il s'aperçut que la mignonnette avait les pieds fourchus. Un signe de croix suffit pour que la vision s'évanouisse dans une odeur de soufre...

(*) Hameau de Saint-Colomban situé à l'amont de Lachal, rive droite du Glandon. Aujourd'hui en ruine.

Contes et légendes

(Suite de la page 14.)

LES FAYATTES

Les fées, ou fayattes, étaient des êtres plus ou moins velus qui logeaient auprès des fontaines ou des torrents, ou sous les grosses pierres, ces grands blocs erratiques transportés jadis par les glaciers. Elles rendaient maints services aux humains, jusqu'au jour où la malice de ceux-ci les chassa.

Ainsi, disait-on, qu'une fayatte avait confié un jour son petit à une meunière, mais que celle-ci avait répugné à s'occuper de cet être couvert de laine comme un agneau. À son retour, la fée reprit son enfant vagissant, maudit la meunière et ne revint jamais.

Les fayattes demeuraient (parfois) chez les particuliers. La dernière dont on se souvient, habitait chez la famille Rostaing-Capaillan, près du pont de Lachal.

Ces êtres mystérieux avaient des enfants velus mais on ignorait tout des maris ! Leur particularité était de ne jamais se montrer de jour, mais elles travaillaient la nuit et très vite. Elles savaient tout faire, de la lessive aux travaux des champs.

Une nuit, la fayatte qui était au service de cette famille de Lachal, se mit

à moissonner l'orge et l'avoine. On était à la fin du mois de septembre et les céréales n'étaient pas encore mûres. Au matin, le propriétaire voyant le travail accompli s'écria : « C'est pas possible, mais qu'est-ce qu'elle a fait ? » La fayatte lui répondit : « Vous, vous aurez votre grain dedans, les autres pas. » Puis elle s'en alla.

Il faisait beau ce jour-là. Mais le temps se mit brusquement au mauvais dès le lendemain. Il se mit à pleuvoir, puis à neiger au point que la neige resta sur toutes les cultures non rentrées. Seule la récolte des Rostaing-Capaillan fut sauvée, mais la fayatte ne revint jamais car elle ne supportait aucun reproche.

Dans les grottes, au-dessus du Bouchet, vivait un groupe de fayattes. Elles avaient pris l'habitude de venir à la veillée chez les femmes du village. Mais si elles apercevaient un homme, elles refusaient d'entrer. Un soir, un homme du pays se déguisa en femme et fit semblant de filer la laine. Lorsque les fées arrivèrent, elles se dirent : « La femme est bien belle, le rouet tourne bien mais ça n'avance pas... Bonsoir. »

Coupure de presse

NEUTRALITÉ SCOLAIRE

► L'UNIVERS

16 AVRIL 1914

Dans un article intitulé « Et la neutralité scolaire ? », l'abbé Delmont écrit : « Il paraît que la neutralité scolaire, que l'on croyait morte et entermée depuis longtemps, vit toujours à l'école sans Dieu ». Par « l'école sans Dieu » il faut naturellement comprendre l'école publique...

L'auteur fait ici référence à un discours de M. Viviani, ministre de l'instruction publique, qui avait déclaré trois mois plus tôt (29 janvier 1914) : « Il est bien entendu que la neutralité existe, que l'instituteur ne doit pas, sur le point de vue religieux, donner une opinion, et qu'il ne doit parler ni pour ni contre une religion. »

Mais l'abbé Delmont est perplexé : « Les faits sont là, nombreux et indéniables, qui établissent que la neutralité existe dans les paroles du ministre, mais pas du tout dans les écoles de ses administrés. »

Et de donner des exemples dont un « met en cause » un Villarain.

« M. Quézel-Ambrunaz, instituteur à Saint-Léger, dans l'arrondissement de Maurienne, explique aux enfants qui fréquentent son école mixte les beautés de l'union libre, l'utilité du corset pour les femmes, etc. Il traite d'imbéciles ceux qui vont à l'église et croient aux dogmes surannés de la religion catholique. Son cours de morale, très laïque, l'absorbe tellement qu'il ne lui reste pas de temps pour

apprendre aux enfants à lire, écrire et compter. Le conseil municipal a porté plainte contre un pareil instituteur, d'abord à l'autorité académique, ensuite à l'autorité préfectorale. Les deux plaintes n'ont abouti à aucun résultat. Alors, les pères de famille refusèrent d'envoyer leurs enfants à l'école où il ne resta que deux élèves y compris le fils de l'instituteur. La grève continuerait encore si ce dernier n'avait promis de demander lui-même son changement. Mais ce changement, attendu depuis des mois, ne vient pas et il est probable qu'il faudra recommencer la grève pour obtenir cette « neutralité » qui devrait exister et qui n'existe pas réellement. »

L'instituteur dont il est question ici est Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz (1856-1923) qui enseigna à Saint-Léger de 1901 à 1919. Et son fils, alors dans sa classe, se prénomma Nicolas, il avait 13 ans. Jean-Baptiste était le 2^e enfant de Virginie Oujoud (1832-1868) et Étienne Quézel-Ambrunaz (1827-1903), lui-même instituteur, et le frère de Dominique Quézel-Ambrunaz (dit « Mique », 1862-1940) qui fut aussi instituteur notamment au Premier-Villard (Saint-Alban, de 1905 à 1920) et à Lachal (Saint-Colomban, de 1883 à 1885 et de 1920 à 1928) où il termina sa carrière. Dominique Quézel-Ambrunaz était le grand-père d'Albert Cartier et de Georges Quézel-Ambrunaz.

DOCUMENT

Quand les Villarins jugeaient inutile un pont sur l'Arc, à Saint-Avre

Le 4 mai 1808, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne adresse une lettre aux communes du canton de La Chambre pour solliciter leur concours financier à la construction d'un pont « sur la rivière de l'Arc au-dessous de l'église de Saint-Avre pour communiquer (avec cette partie) du canton ».

À peu près à cette époque (1806), le canton de La Chambre compte 9 549 habitants. Saint-Colomban est la commune la plus peuplée (2 081 habitants) suivie de Montaimont (1 371 habitants) et Saint-Alban (1 127 habitants). Saint-Avre compte 198 habitants et La Chambre 462 habitants... Côté Cuines, Saint-Étienne-de-Cuines a 712 habitants et Sainte-Marie-de-Cuines 632 habitants.

La vallée des Villards avec 3 208 habitants représente donc le tiers de la population cantonale. Elle est le centre de gravité du canton. Pas étonnant donc qu'elle soit mise à contribution... (À la même époque, Saint-Jean-de-Maurienne compte 2 371 habitants...)

Le 8 mai, le conseil municipal de Saint-Colomban se réunit et décide qu'il ne peut « en aucune manière consentir de contribuer à la construction du dit pont qui lui (serait) inutile sous tous les rapports ». (On ne connaît pas la réponse de la commune de Saint-Alban.) Les motivations de ce refus permettent de mieux comprendre comment, à cette époque, les Villarins « voient » le bas de la vallée.

« 1^{er}. Les habitants de (Saint-Colomban) n'ont absolument aucun rapport avec ceux du canton de La Chambre pour leurs commerces, et quand cela serait, l'établissement du pont projeté ne les faciliterait en rien, car il est prouvé qu'ils ne pourraient pas revenir de la place publique de Sainte-Marie, lieu d'entrepôt général de leurs marchandises et de leurs charrettes, pour aller à La Chambre, le pont jeté sur le Glandon et les chemins vicinaux n'étant pas propices au roulement des grosses voitures, et il serait même impossible de les y rendre à cause des corrosions du dit torrent.

« 2^e. Il est aussi prouvé (que les habitants de Saint-Colomban) y seraient aussi vite en passant par le pont de la Madeleine (*) (qui n'est éloigné de la dite place de Sainte-Marie, aboutissant aux routes des Villards, que d'un quart

d'heure), qu'en revenant sur leurs pas pour aller passer sur le pont projeté, et ils auraient en leurs faveurs la sûreté de la route pour tous les mauvais cas où ils pourraient se trouver.

« 3^e. En ce qu'ils couraient (les habitants de Saint-Colomban), pour l'établissement de ce pont, des graves dangers, même en plein jour, dans les verneys de Saint-Sulpice, lieu propice à la canaille pour commettre toutes les sortes de brigandages, ainsi que cela s'est vu, il y a environ vingt-cinq ans (quand) il existait une planche jetée par la construction de la digue d'en bas La Chambre que plusieurs individus de la dite commune (de Saint-Colomban) furent attaqués par des hommes hors la loi et y furent dépillés...

« 4^e. En ce que les dits habitants (de Saint-Colomban) vendent aisément leurs denrées et trouvent les objets qui leur sont nécessaires en la ville de Saint-Jean où siège le tribunal et la sous-préfecture (...) tandis qu'à La Chambre il faudrait y aller exprès pour les y porter, et souvent les rapporter pour ne pas trouver à s'en défaire ce qu'ils ont presque toujours éprouvés.

« 5^e. Pour quant au médecin, qui peut être établi à La Chambre, il serait dispendieux d'y aller le chercher, n'existant dans le dit endroit aucune pharmacie, alors il faudrait aller prendre le médecin, l'y reporter, et ensuite envoyer quelqu'un exprès à Saint-Jean pour aller prendre les médicaments, ce qui serait très coûteux.

« 6^e. La commune n'ayant aucun fonds, elle ne pourrait aisément payer le montant de la taxe pour la construction du dit pont. D'autant plus qu'elle en a déjà cinq à sa charge et pour l'entretien desquels elle est déjà obligée de lever un octroi. »

Depuis cette demande, le rapport de force économique et démographique s'est inversée, accomplissant la prophétie d'un économiste allemand du siècle passé, qui était aussi philosophe : « Tout finit à la ville. »

(*) Pont, aujourd'hui disparu, qui enjambait l'Arc au Chaney, sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, au droit du tunnel ferroviaire situé rive droite de l'Arc entre Saint-Avre et Saint-Jean-de-Maurienne.



■ Saint-Avre, le pont sur l'Arc et la gare (carte postale ancienne).

Enquête de satisfaction : « Des remarques certes, mais on comprend votre situation »

L'été dernier l'association Épicerie & Compagnie a décidé de réaliser auprès des Villarins une enquête de satisfaction concernant le commerce du Prin.

Un questionnaire a été distribué hameau par hameau, maison par maison (un questionnaire par habitation). Des membres ou des sympathisants de l'association se sont répartis la distribution et ont remis le questionnaire en personne aussi souvent que possible ou dans les boîtes aux lettres le cas échéant. Des bénévoles le récupéraient une fois rempli. On pouvait aussi le déposer dans une boîte dédiée à cet effet disponible dans l'épicerie. Des articles ont paru dans *La Maurienne* et dans ces colonnes pour informer de cette démarche.

On ne devait renseigner qu'un questionnaire par famille. Le « répondant », qui n'était pas obligé de décliner son identité, devait indiquer s'il était un homme ou une femme et mentionner sa tranche d'âge (moins de 18 ans ; entre 18 et 45 ans ; entre 45 et 60 ans ; entre 60 et 80 ans ; plus de 80 ans), sa situation professionnelle (retraité ; salarié ; commerçant ; artisan ; fonctionnaire ; étudiant), son hameau et sa commune de résidence (Saint-Alban ou Saint-Colomban).

Les questions étaient regroupées autour de deux thèmes : le commerce et son fonctionnement ; les articles proposés. Une série de questions s'adressait plus particulièrement aux personnes non-clientes de l'enseigne.

Le profil de l'échantillon sondé

Sur les 216 questionnaires distribués (195 remis par les bénévoles et 21 retirés à l'épicerie) 93 ont été retournés soit un taux de réponses de 43 %. On peut donc estimer que les avis exprimés représentent ceux de quelque 250 Villarins. Parmi ces retours, 86 proviennent de personnes clientes de l'épicerie et 7 de non-clientes ; 63 % des « répondants » sont des résidents secondaires et 37 % des habitants permanents. Enfin

43 % sont des hommes, 57 % des femmes, 19 % sont des salariés et 69 % des retraités. Fort logiquement, 69 % des réponses proviennent de gens âgés de plus de 60 ans et seulement 9 % de gens âgés de 18 à 45 ans (aucun mineur). Trois-quarts des réponses viennent de Saint-Colomban où est situé le commerce. Près de 30 % d'entre elles ne mentionnent aucun hameau, et seuls les hameaux de Lachenal et La Pierre ont retourné plus de 10 réponses (11).

D'après les règles en la matière les conclusions d'une enquête sont jugées fiables dès lors que cette enquête est réalisée auprès d'au moins 20 personnes. Ce qui est le cas ici si on s'en tient à l'ensemble des réponses. Des analyses plus fines (par exemple satisfaction par hameau ou par sexe, commune, âge, profession) ne pourront donc pas être données ou bien qu'à titre indicatif compte tenu du faible nombre de réponses reçues.

Sur le commerce

Quatre-vingt-quinze pour cent des clients de l'épicerie sont satisfaits ou très satisfaits des produits proposés. Même taux de satisfaction (95 %) pour les horaires et les jours d'ouverture (ouverture la journée, tous les jours en été, décembre, février et mars, et la demi-journée avec un jour de fermeture hebdomadaire le reste du temps).

Le système de commande préalable mis en place pour être assuré de disposer des articles souhaités et de leur quantité (notamment le pain et les viennoiseries) est approuvé par 73 % des sondés, 20 % déclarant ne pas l'utiliser et 2 % le jugeant peu satisfaisant.

La possibilité de consommer thé, café, viennoiseries dans l'enceinte même du commerce, comme dans un salon, ou, en été, sur la terrasse, recueille 73 % de satisfaits et très satisfaits, 29 % se disant non concernés. Mais être satisfait de l'offre ne veut pas forcément dire qu'on l'utilise... Il serait en effet étonnant que 7 clients sur 10 qui fréquentent l'épicerie en profitent pour

consommer au salon ou en terrasse...

Quelque 36 % des clients ont indiqué ne pas être concernés par les livres et les jeux en libre-service contre 62 % qui sont satisfaits ou très satisfaits de ce service. Même tendance pour les animations : soirées avec repas, cinéma, conférences, jeux, veillées philosophiques, marché de Noël, expositions... Pour les en-cas, plats et desserts préparés, à emporter ou à consommer sur place, 82 % sont satisfaits ou très satisfaits (14 % des clients se disent non concernés)

Les ateliers (couture, informatique, tricotage, loisirs créatifs, artistiques, etc.) intéressent 30 % des clients, près de 70 % d'entre eux se disant non concernés.

Sur les articles

Les produits dont l'offre a été jugée suffisante sont le pain (pour 91 % des réponses), mais 5 % des clients n'en achètent pas), les fromages (pour 79 % des réponses ; fromages qui proviennent de la coopérative laitière de La Chambre, de Nicolas Rostaing-Troux de Valloire et de Nicolas Wax d'Albiez), les pâtisseries (57 %), les viennoiseries (52 %), l'épicerie salée (68 %), les produits bio (64 %), l'épicerie sucrée (69 %), les souvenirs (62 %), la droguerie (59 %) et la presse (58%), les livres (54 %), l'alcool (52 %), les légumes (49 %), etc.

Dans les produits dont l'offre a été jugée insuffisante on trouve les légumes (pour 24 % des réponses), les fruits (18 %), les viennoiseries et les pâtisseries (13 %), etc. Pour les produits locaux, 46,5 % des sondés n'achètent pas le lait d'Adrien Maurino et 58 % n'achètent pas les caissettes de viande de veau qu'il propose avec d'autres éleveurs. Ils sont 59 % à ne pas acheter les paniers de légumes. Ces paniers de légumes et les caissettes de viande de veau sont proposés au cours d'opération ponctuelles pour lesquelles il faut s'inscrire et disposer d'un congélateur à moins d'avoir une grande famille ou de participer à un achat groupé. L'offre de lait n'est pas proposée toute l'année. Elle est aussi ponctuelle et sur commande, si possible, certains jours de la semaine pour des questions d'organisation. Néanmoins, pour les acheteurs de ces produits (35 % en moyenne des sondés), l'offre est jugée suffisante et satisfaisante à près de 100 %. Enfin 52 % des clients sondés n'achètent pas de jeux et/ou de jouets ce qui n'a rien d'étonnant avec une clientèle constituée aux 2/3 de retraités... Il semble cependant qu'une station se doive en période de congés de proposer ces produits qui ne sont pas de première nécessité.

La moitié des sondés n'ont pas répondu à la question : « Êtes-vous intéressés par d'autres produits ? », mais 18 % d'entre eux ont répondu oui et 33 % non.

À la question de la mise en place d'un système de livraison à domicile, 6 % des sondés ont répondu être très intéressés, 14 % intéressés et 24,5 % moyenne-

ment ou peu intéressés (46,5 % ont mentionné ne pas être intéressés et 9 % n'ont pas répondu à la question). Pour les clients tentés, une fois par semaine est la fréquence de passage majoritaire et le paiement préconisé pour ces livraisons à domicile serait d'appliquer un pourcentage en plus de la commande plutôt que d'instituer un forfait. Toutefois, les commentaires qui accompagnent ces réponses permettent de comprendre que les clients intéressés souhaiteraient des tournées occasionnelles et dans des cas particuliers (maladie, mauvaises conditions de circulation, etc.).

Enfin 80 % des « répondants » attribuent au commerce une note supérieure à 8 (sur 10) et 84 % d'entre eux le recommandent sans hésiter (6 % le recommandant parfois).

Les non-clients

L'enquête adressée aux non-clients visait à comprendre pourquoi ils n'utilisaient pas ce commerce. Le questionnaire leur proposait un certain nombre de raisons pour expliquer leur attitude : c'est loin, c'est cher, offre inadaptée, qualité des produits, horaires inadaptés, attente trop longue, il faut commander, etc. Sur les 7 réponses reçues (ce qui est trop peu pour tirer des conclusions solides), aucune de ces explications n'apparaît vraiment déterminante même si 5 réponses semblent mettre en avant la cherté des produits et 3 juger comme un inconvénient le principe de la commande.

En conclusion, cette enquête n'a intéressé que les clients de l'épicerie qui se sont dits très majoritairement satisfaits de son fonctionnement et des produits proposés. Il est probable que des Villarins utilisent ce commerce « faute de mieux » et pour ne pas avoir à descendre à Cuines, mais ceux-ci ne se sont pas exprimés. Sur le principe de la mise en place de tournées et sur les raisons pour lesquelles des Villarins ne sont pas clients, le faible taux de réponses ne permet pas de conclure même si 6 non-clients sur 7 ont répondu faire leurs courses dans la vallée de la Maurienne.

Cette enquête a aussi montré, selon les questions, que 25 % à 30 % des personnes répondaient ne pas se sentir concernées. Ce qui révèle peut-être, selon les gérants Josette Lièvre et Franck Ruzzin, un « manque d'information et de communication sur ce qui est organisé afin que plus de personnes soient concernées. Il faudra aussi davantage nous préoccuper de ce que les habitants souhaiteraient voir se dérouler à l'épicerie. »

Néanmoins, et malgré toutes ses « imperfections », cette enquête mériterait d'être étendue aux touristes qui sont en location (gîtes, résidences) et à la clientèle de passage quand le col du Glandon est ouvert.

(L'association Épicerie & Compagnie analysera plus complètement cette enquête lors de sa prochaine assemblée générale.)

■ QUELQUES APPRÉCIATIONS, EN VRAC

- Bonne démarche de l'épicerie de tout faire pour donner satisfaction aux touristes comme aux habitants.

- Boulangerie et épicerie sont indispensables.

- Manque une armoire réfrigérée pour viande et brochettes (existante avant).

- Pour le service dont j'ai ou dont je pourrais avoir besoin, c'est très bien, continuez, bon courage.

- Merci pour votre dynamisme, vous avez su créer le lien qui manquait cruellement aux Villards. Nous avons apprécié particulièrement vos différentes animations, vous pouvez compter sur notre soutien. Courage pour la suite.

- Très heureux des activités proposées par *Épicerie & Compagnie*. Elles apportent de la vie aux Villards, il faut poursuivre

dans ce sens. Bravo aussi pour les produits proposés, surtout les produits bio.

- Toujours un bon accueil, des remarques certes mais on comprend votre situation.

- Intéressé ponctuellement par la livraison à domicile, cela peut aider les personnes âgées si gros volumes.

- Très accueillant, dépannage possible, gâteaux faits maison. Par contre, pas de surgelé (au cas où) et pas de produits autres que bio ou spéciaux...

- Je prends du pain spécial depuis des années. Au début il était bon, mais depuis 2020 et encore cet été (2021) la qualité a beaucoup baissé. Il devient même pas bon du tout surtout pour le prix (1,60 €). Si ça continue, je reviendrai au pain normal.

- Intolérance au gluten, nécessité de consommer des produits sans gluten.

APICULTURE

La loque américaine menace les ruchers

Un cas de loque américaine a été déclaré dans un rucher de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne. En conséquence la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations a indiqué (14 février 2022) que les parties des communes limitrophes de Saint-Rémy-de-Maurienne situées dans le rayon de 5 km autour du rucher étaient incluses dans la zone de surveillance. Un arrêté préfectoral de déclaration d'infection a été pris le même jour, qui stipule « que le déplacement de ruches, peuplées ou non, de reines, de matériel apicole et produits d'apiculture, depuis ou vers la zone de surveillance, sont interdits, sauf dérogation accordée par le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Savoie, sur demande écrite et dûment justifiée ».

La loque américaine est la maladie du couvain la plus grave chez les abeilles mellifères. Elle est causée par une bactérie propre à ces abeilles.

Pour Guillaume Martin-Cocher, apiculteur professionnel de la vallée des Villards (à l'enseigne *Bee's Happy*), la loque américaine « c'est plus qu'une maladie, c'est un fléau ! Aussitôt le cas détecté à Saint-Rémy, le nécessaire a été fait pour le traiter et le seul traitement efficace c'est la destruction du rucher. De toute façon il n'y a aucun traitement efficace de nos jours par médicament. Et même si on veut être efficace à 100 % on brûle le rucher pour être sûr de ne pas propager la maladie ailleurs. »

La loque américaine, ou pourriture du couvain, est une bactérie qui ressemblerait un peu à une moisissure. Elle s'attaque aux couvains qui comprennent des larves et des œufs protégés et nourris par les abeilles. « Cette maladie est très difficile à détecter parce qu'elle change la couleur des couvains operculés du brun au brun foncé. Donc ce n'est pas facile de l'identifier. Mais à partir du moment où la bactérie est là, la ruche va s'appauvrir du fait

que le couvain meurt. On peut certes ouvrir les ruches et observer le couvain et la quantité de couvains mais il faut faire la différence entre des essaims de l'année qui seront beaucoup plus productifs et auront beaucoup plus de couvains et les essaims d'une ruche qui a déjà 4 ou 5 ans, qui aura moins de couvains sans être nécessairement malade. Il faut donc savoir aussi analyser ça. Après, si on a un petit doute sur le couvain fermé avec une couleur assombrie ou anormale on a le test de l'allumette qu'on trempe dans la cellule suspectée. C'est le geste le plus rapide à faire. Si on voit qu'on en sort une petite gelée brune, c'est que la larve est en train de mourir, de moisir, il faut alerter tout de suite les services vétérinaires ou le véto le plus proche. Dans le coin on va chez Bost, on sort un cadre, on l'analyse, le résultat arrive et voilà. Pour la loque il faut prendre les devants très rapidement et faire le nécessaire. »

Tous les départements sont touchés par cette bactérie. Mais en Maurienne, il n'y aurait eu que peu de cas en une quinzaine d'années et Guillaume Martin-Cocher, pour sa part, n'a pas assez de recul sur cette maladie.

Comment cette bactérie est-elle arrivée à Saint-Rémy-de-Maurienne ? « Il y a plein de suppositions. On sait que l'apiculteur professionnel, qui est très surveillant pour ses ruchers, va repeupler ses ruches avec ses essaims à lui. Il connaît la qualité des abeilles qu'il fait, il fait ses reines, etc. Après on a beaucoup d'apiculteurs qui tiennent des ruches, une quinzaine parfois, pour le loisir. Ils ont moins d'expérience. Et puis l'apiculture c'est très coûteux en terme d'entretien, il faut changer les cadres, nettoyer les ruches, changer le plancher, traiter le varroa, etc., et donc au bout d'un certain temps ça peut devenir une charge et l'apiculteur va moins s'occuper de ses ruches et c'est là que les maladies peuvent arriver. Et si une ruche est infectée par la loque américaine, ça peut infecter tout votre rucher. »

Les abeilles ne sont pas touchées par la maladie mais elles peuvent être porteuses de la bactérie. C'est pour cela que les services vétérinaires ont défini un périmètre de 5 km autour du rucher infecté de Saint-Rémy-de-Maurienne car c'est en moyenne le rayon de butinage d'une abeille. Certaines races peuvent même aller jusqu'à 6 ou 7 km. Porteuse de la bactérie elle pourrait donc éventuellement polliniser une fleur à cette distance de sa ruche et si malencontreusement une abeille d'un autre rucher venait à se poser elle aussi sur cette fleur, elle pourrait transporter la bactérie dans sa ruche quelque 5 km plus loin...

Guillaume Martin-Cocher possède « deux gros ruchers d'hivernage » sur Sainte-Marie-de-Cuines même si son siège social est à Saint-Colomban. Il est donc pour l'instant en dehors du périmètre de surveillance et a encore le droit de se déplacer avec ses ruches ou son matériel. « Mais si Sainte-Marie était touchée ça pourrait très vite monter aux Villards car après c'est exponentiel... »

Affilié aux Ruchers des Allobroges, Guillaume Martin-Cocher obtient des informations auprès de Frédéric Féaz, responsable du secteur de Saint-Jean-de-Maurienne, et d'Yves Bonnavard, référent pour le secteur de La Chambre : « On a toutes les infos qu'on partage même avec ceux qui sont apiculteurs amateurs. On a aussi des infos par le groupement de défense sanitaire des abeilles de la Savoie, et en retour on leur fait remonter les taux de mortalité sur la loque américaine mais aussi sur le varroa et sur d'autres maladies car les pesticides ont été de nouveau autorisés en France... »

L'arrivée de la loque américaine, découverte peu après Saint-Rémy-de-Maurienne à Alby-sur-Chéran (Haute-Savoie) et à Entrelacs (Savoie), ne doit pas faire oublier une réinfection au varroa dans le secteur de La Chambre. « Bien faire le traitement au bon moment est très important. »

« Réinventer une nouvelle apiculture »

Le secteur du canton de La Chambre compte plusieurs apiculteurs professionnels « qui n'hésitent pas à aider les apiculteurs amateurs en donnant des renseignements et en faisant que tout se passe du mieux possible » signale Guillaume Martin-Cocher. « Aux Villards, il n'y a plus que moi, les autres sont des apiculteurs qui font ça par passion. Ils ont droit jusqu'à 10 ruches ; on ne peut pas commercialiser le miel, on en fait profiter sa famille, ses amis etc. À partir du moment où on passe ce cap-là, on choisit de se déclarer et on a les charges qui vont avec. Au-delà ça devient un métier mais qui ne peut pas se faire sans passion. »

Comment s'annonce la saison ? Guillaume Martin-Cocher : « Je ne pronostique plus trop car on est en train de réinventer une nouvelle apiculture. Avec le climat qui change, on a moins de saisonnalité et c'est beaucoup plus compliqué car ça perturbe les abeilles. Nous sommes donc plus ou moins obligés de nous adapter par rapport à cette évolution. L'année dernière, à Cuines, les abeilles ont commencé à rentrer du pollen et à réattaquer leur cycle de ponte, le 12 février. Je note tout. Et cette année, on est le 1^{er} mars, et ça commence tout juste à démarrer. L'an dernier on avait 3 semaines d'avance, presque un mois, qui nous ont fait très

mal car après on a pris un épisode très très pluvieux et froid jusqu'au mois de juillet et finalement ça a été catastrophique. Seule la haute montagne a été productive. Cette année, dans le canton de La Chambre, on a eu du froid, raisonnablement de la neige, des précipitations, et aujourd'hui, début mars, on commence à avoir des températures entre 12 et 15 °C et l'activité s'en ressent. On a un petit peu de pollen. On serait presque normal. Mais bon, on peut avoir de la neige au mois de mai ou avoir un été caniculaire. Et si cette année c'est comme ça, rien ne dit que l'an prochain ce sera pareil... Donc on fait avec tous ces facteurs-là. »

■ DIAGNOSTIC AGRICOLE

Dans le cadre du diagnostic agricole, le 21 janvier, les éleveurs ont été reçus individuellement par six élus villarins, Clément Teppaz (Société d'économie alpestre) et Martin Schoch (chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc). Dans une « ambiance sereine » ils se sont exprimés sur les secteurs qu'ils occupent et/ou qu'ils souhaitent occuper, et sur les secteurs non entretenus.

Suite à ces rencontres, et dans l'attente du rapport final du diagnostic agricole, les communes réfléchissent aux actions qui pourraient permettre de faciliter le travail des éleveurs et enrayer l'enfrichement de la vallée.

Ainsi, le conseil municipal de Saint-Alban a-t-il créé (4 février dernier) un comité consultatif sur les questions agricoles. Un appel à candidatures pour participer à ce comité sera lancé par voie d'affichage et par le biais de la liste de diffusion communale. Le 18 mars, le conseil a validé deux orientations de travail sur deux secteurs de la commune (Marc Clérin et Jacqueline Dupenloup, propriétaires dans ces secteurs, ne prenant pas part au vote) :

- le secteur Faugé, Chasselard, Pergouet, le Der est constitué de communal (secteur en pente du Faugé) et de privé. L'éleveuse qui faisait pâturer au Chasselard a clairement dit qu'elle n'irait plus. Elle avait jusqu'en 2018 le Faugé en convention, elle ne l'a plus. La commune « va proposer une rencontre des propriétaires en les invitant à se positionner sur ce qu'ils veulent faire pour leurs terrains dans ce secteur, sans proposer elle-même de solution institutionnelle. 108 parcelles sont concernées ». Cette rencontre aura lieu le 7 mai.

- sur le secteur de la combe du Bessay, l'éleveuse souhaite améliorer son passage (sur des terrains privés) afin de pouvoir mieux entretenir. Là aussi la commune pourrait servir de médiateur.

À Saint-Colomban, la situation est plus complexe en l'absence de baux communaux (en réalité les documents existent mais n'ont jamais été signés). La volonté municipale serait « de rationaliser et revoir les répartitions ». Le fond de la combe du Tépey intéresserait un groupement d'éleveurs ovin qui a quitté la combe de la Croix il y a deux ans et n'utilise plus la combe de Montrond ni la montagne de Sembuis, conservant Bellard et les Balmettes. Le non-entretien d'une partie des communaux, des Échets au Sapey, inquiète. Enfin, après le refus, il y a quelques années, d'un permis de construire (refus encore inexplicable aujourd'hui), il faudra trouver une solution pour qu'Adrien Maurino puisse construire un bâtiment fonctionnel.

APPEL À DOCUMENTS

Dans le cadre d'un projet à l'étude pour 2023 sur la valorisation des montagnettes de Saint-Alban-des-Villards et de leur histoire, la commune recherche des photographies anciennes, des documents ou tout simplement des informations sur les sites d'intersaison situés sur les hauteurs de Saint-Alban : La Soujette, Le Racllet, Les Ravières, Le Tovet, Les Jouvières, La Bête, Les Esserts.

Si vous avez ce genre d'archives ou d'informations et que vous souhaitez les faire partager, contactez directement la mairie en envoyant un message à l'adresse électronique suivante :

mairie.stalbandesvillards@orange.fr

Merci de préciser si possible l'année ou la décennie des documents.

SAINT-ALBAN

Séance du
30 décembre 2021

Étaient absents (excusés) : Michel Donda (procuration à Julie Henry), Valérie Laurot, Yannis Nacef (procuration à Jacqueline Dupenloup), Jean-Luc Pluyaud.

1 – Parking entrée nord du Chef-Lieu

Le conseil municipal valide le plan de financement du projet de création du parking situé à l'entrée nord du hameau du Chef-Lieu dont le coût est estimé à 111 200 euros HT. Ce plan comprend des subventions du Fonds départemental d'équipement des communes (15 %, 16 680 euros, pour la création de places de parking), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (30 %, 33 360 euros, pour maintenir et développer la vitalité du hameau), et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (5 %, 5 560 euros, pour améliorer des accès à la chaufferie au bois), ce qui laissera à la commune une dépense de 55 600 euros (50 %).

2 – Musée à ciel ouvert
(Lire ci-contre.)

3 – Réfection du clocher

La réception des travaux de réhabilitation du clocher de l'église et de reprise de la toiture du bas-côté ouest n'est à ce jour pas prononcée. Il reste le nettoyage des vitraux, la transmission des documents de fin de travaux, l'enlèvement total de l'échafaudage (entreprise Glénat) ; la pose des arêtes de neige sur la nef, le renforcement du plancher R + 3 de l'escalier, la transmission des documents de fin de travaux (entreprise Bourgeois Toiture). La réception de ce chantier ouvert le 14 juin était prévue pour le 15 septembre. Des retards d'exécution ont causé une prolongation de plus d'un mois et demi de coupure totale de circulation dans le hameau. Et ce retard a entraîné 10 réunions de chantier supplémentaires, des augmentations du contrat de maîtrise d'œuvre de 6 375 euros HT et de la prestation du bureau de contrôle de 1 000 euros HT. Aussi, le conseil municipal tout en acceptant ces deux surcoûts, décide l'application du plafond possible de pénalités de retard pour les deux entreprises, dans la limite des dispositions du cahier des clauses administratives générales des marchés publics.

4 – Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide :

- de pas appliquer son droit de préemption dans la vente entre Robert Deprez (vendeur) et Michel Martin-Garin de la parcelle située section M numéro 1145.
- d'appliquer son droit de préemption dans la vente entre les Consorts Cartier-Lange (vendeurs) et Charlotte Verkest sur la parcelle, section E numéro 1160, située en agglomération en bordure de la RD 927E et classée dans le PLU en emplacement réservé pour aménagement de voirie et stationnement. (N.D.L.R. : le 4 février 2022, constatant que *seulement un triangle de moins de 10 % de la surface de cette parcelle de 36 m² est marqué en emplacement réservé, le conseil municipal est revenu sur cette question et a décidé de ne pas appliquer son droit de préemption.*)

5 – Employés territoriaux

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le centre de gestion de la Savoie (à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027), d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture de ce risque prévoyance, et de fixer le montant unitaire de participation à 20 euros par agent et par mois.

6 – Microcentrale du Merlet

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur reçu le 9 décembre 2021. Il approuve (Annie Bordas et Jacqueline Dupenloup ne prenant pas part au vote) ses conclusions motivées. Par ailleurs :

- conscient de la nécessité pour chaque commune d'apporter sa contribution à la production d'énergie renouvelable, comme le préconise le SCoT du Syndicat de pays de Maurienne ;
 - conscient de l'intérêt pour la commune de conduire sur son territoire un projet sur lequel elle peut utilement intervenir en étant majoritaire dans une société d'économie mixte ;
- et appréciant favorablement le rapport d'impact environnemental, le conseil municipal donne un avis favorable :
- à la reconnaissance de l'utilité publique du projet ;
 - à l'attribution de l'autorisation environnementale pour la création de la microcentrale du Merlet prenant en compte le suivi du débit réservé pendant toute la durée de l'autorisation d'exploiter ;

- à la prise de servitude sur le tracé de la conduite ;
- et à la prise de l'arrêté de cessibilité en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la centrale électrique.

En outre, considérant que les sources des Perrières ne sont plus utilisées pour l'alimentation de la commune en eau potable, et que la zone ne justifie plus un classement en zone Np mais peut être classée en zone N, classement compatible avec le passage d'environ 300 mètres linéaires de conduite forcée, le conseil municipal (Annie Bordas et Jacqueline Dupenloup ne prenant pas part au vote) donne un avis favorable à la modification du PLU et au changement de classement de cette zone, et approuve la mise en compatibilité du PLU de la commune.

7 – Café du Merlet

Il est convenu de demander à l'Agence alpine des territoires (Agate) d'aider la commune à mieux définir les options possibles pour la réhabilitation de ce bâtiment communal. Les besoins des associations rejoignent ceux de la commune quant à la nécessité d'avoir une autre salle que la salle du conseil municipal pour la vie associative et publique, avec un espace rangement. D'autres propositions émergent : espace de travail partagé, espace restauration, tiers-lieu, appartements locatifs pour habitat permanent... Compte tenu de la surface des locaux (3 étages de 100 m²), ces propositions doivent se compléter. Elles sont à étudier dans le cadre de la révision du PLU et à mettre en lien avec les décisions que la commune de Saint-Colomban annonce prendre pour l'avenir de la station avant la fin du 1^{er} semestre 2022.

8 – Questions diverses

- Après l'étude de faisabilité menée par le cabinet Altisens sur le projet d'implantation d'un refuge ou gîte d'altitude au Merlet, contact sera pris avec des communes gérant des structures comparables non gardées, pour information sur leur bâti et les modes d'exploitation, afin de réduire les coûts possibles d'investissement et de cibler une gestion rationnelle.
- Contact sera pris avec Enedis afin de programmer l'alimentation électrique du réservoir d'eau potable de la commune, aux Perrières, en concomitance avec les travaux de la microcentrale du Merlet (lire ci-contre).

(Lire la suite page 19.)

Le réseau des fontaines conservé en usage

La commune de Saint-Alban possède deux réseaux d'eau.

Il y a le réseau d'eau potable avec un réservoir (le réservoir des Perrières) alimenté par la source des Roches, sur la commune de Saint-Colomban, qui dessert également Saint-Colomban mais aussi en partie les communes adhérentes du Syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne. La source des Roches a un débit avoisinant les 200 litres par seconde. Elle est suivie au niveau départemental car c'est l'une des plus importantes de Savoie. La commune de Saint-Alban est autorisée par arrêté préfectoral à prélever jusqu'à 3 litres par seconde, débit qui est loin d'être atteint même en période de pointe.

Le réservoir des Perrières est géré de la mairie par télégestion au moyen de batteries, système peu pratique et peu fiable. Pour un contrôle à distance plus opérationnel, la commune souhaiterait profiter de l'enfouissement de la conduite forcée de la microcentrale du Merlet pour raccorder, à ses frais, ce réservoir à l'électricité. La commune est dans l'attente d'un devis d'Enedis pour le raccordement au réseau basse tension et pour le surcoût généré par la nécessité d'avoir une tranchée un peu plus large...

À côté de ce réseau d'eau potable, il y a le réseau des fontaines alimenté avec l'eau, non contrôlée, puisée directement dans le torrent du Merlet et stockée dans deux réservoirs, un pour le Premier-Villard et l'autre pour tous les autres hameaux.

Lors des discussions autour du projet de microcentrale hydro-électrique sur le Merlet, des inquiétudes se sont exprimées à propos des fontaines de la commune : le projet préservera-t-il les ressources en eau du réseau des fontaines ?

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, l'affirme : « *Oui, le maintien de l'usage « eau des Fontaines » est noté dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale. Il y a 18 fontaines dans les 6 hameaux de la commune. Le réseau d'eau potable est entretenu sur fonds propres de la commune, qui ne bénéficie pas d'aide car le prix du mètre cube payé par les usagers n'est pas au plancher permettant de prétendre à subventions et la compétence n'est pas transférée à l'intercommunalité. Inutile de dire que le réseau d'eau des fontaines ne peut être maintenu que par investissement purement communal aussi. La commune a choisi de conserver ce réseau patrimonial, tant que ce sera budgétairement possible..., et le maintien de son alimentation a été une condition première et absolue au développement du projet de microcentrale. Le réservoir alimentant le Premier-Villard est situé à l'aval de la restitution d'eau de la microcentrale, qui n'aura donc aucune incidence pour lui. Celui qui dessert les fontaines des autres hameaux (3 l/s) sera alimenté par piquage sur la conduite forcée qui ira à la microcentrale, donc sans impact sur le débit réservé. Cela a été l'occasion de vérifier l'état de ce réservoir et quelques travaux d'entretien sont prévus. Le dispositif actuellement existant de puisage dans le Merlet pourra rester opérationnel pour les cas où la conduite forcée ne serait pas en charge.* »

■ **MUSÉE À CIEL OUVERT**

Depuis quelques mois Yannis Nacef travaille à la création d'un musée à ciel ouvert à Saint-Alban qui consiste à répartir, dans les hameaux de la commune, des panneaux reprenant d'anciennes cartes postales, à l'endroit précis où elles ont été prises. Le projet initial comportait 18 panneaux installés du Bessay au Premier-Villard (aller par la route et retour par le chemin des Moulins), au Pied des Voûtes et au Planchamp, et 6 panneaux posés le long d'un parcours allant des hameaux à l'alpage du Merlet. Le conseil municipal avait approuvé (30 décembre 2021) cette action patrimoniale pour un coût alors estimé à 13 000 euros, escomptant des subventions départementale ou régionale (30 %), et du programme européen Leader via l'association Espace Belledonne (30 %).

Depuis, le département de la Savoie et la région Auvergne-Rhône-Alpes ont fait savoir qu'elles n'aidaient pas ce type d'investissement (4 février) et le projet s'est enrichi de nouvelles photographies portant l'ensemble à 30 panneaux pour un coût évalué à 18 000 euros qui devraient être financés par le programme européen Leader via Espace Belledonne (7 897,60 € soit quelque 44 % du montant) et par la commune.

Yannis Nacef a également proposé (18 mars) que le conseil municipal prenne en charge la reproduction en cartes postales de 6 panneaux du musée à ciel ouvert, et que le profit de leurs ventes soit reversé à une association villarinche. Il a aussi suggéré qu'un nouveau projet de sentier patrimonial soit présenté par la commune à l'automne 2022, avec une demande de subvention au programme européen Leader qui doit se terminer sous sa forme actuelle en 2024.

**Comptes rendus des conseils
Saint-Alban**

(Suite de la page 18.)

Séance du
4 février 2022

Absents : Michel Donda (procuration à Nicole Roche), Julie Henry et Valérie Laurot.

Le compte rendu de la réunion du 30 décembre 2021 est adopté.

1 – Route forestière du Nant
• Réfection et mise au gabarit de la piste (lire le point numéro 1 du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 mars 2022, page 20).

• L'an dernier (délibération 2021-63), la commune a régularisé le passage de la piste du Nant sur des parcelles propriétés d'EDF en acquérant l'emprise de la route et le reliquat des parcelles concernées, soit les parcelles situées section C numéros 1413, 1414, 1415, 1391, 1405, 1394, 1397, 1395, 1392, 1398, 1396, 1406, 1399, et 1400. Une parcelle a été omise dans cette liste : la parcelle section C numéro 1393, d'une superficie de 20 m², lieu-dit Le Plan du Prêtre. Le conseil municipal décide que la délibération 2021-63 sera réécrite en l'incluant.

2 – Employés territoriaux

• Le conseil municipal décide de recruter un employé technique saisonnier pour répondre à l'accroissement de l'activité, pour une durée de 5 mois et demi, à compter du 1^{er} mai

2022 jusqu'au 15 octobre 2022 (temps de travail hebdomadaire : 35 heures). Missions : participation à tous les travaux estivaux dans la commune dont entretien des sentiers, des espaces verts, des fleurs, débroussaillage, entretien du matériel, autres... L'appel à candidatures sera passé dès que possible.

• Opération coup de pouce jeunes été 2022 (lire ci-dessous).

3 – Éclairage public

Le conseil municipal accepte de passer une convention avec le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) pour lui confier la maîtrise d'ouvrage d'un diagnostic énergétique sur le patrimoine d'éclairage public. La commune s'oblige à réaliser certaines prestations et à fournir au SDES et au titulaire du marché retenu pour l'exécution de ce diagnostic, les éléments nécessaires à sa réalisation. La mission porte sur les éléments suivants :

- inventaire technique et cartographie des équipements constituant l'installation d'éclairage public ;
- analyse critique de la situation : équipements à mettre en conformité avec la réglementation, équipements vétustes, équipements énergivores ;
- bilan énergétique, tarifaire et économique des consommations

tions et coûts engendrés par le fonctionnement des installations, à partir des factures des trois dernières années à fournir par la commune : factures d'énergie, factures des opérations de maintenance et factures d'investissement ;

- proposition d'améliorations chiffrées avec élaboration de programmes pluriannuels de travaux de mise en conformité, de rénovation et d'amélioration du fonctionnement des équipements, avec identification des économies projetées sur les consommations et dépenses d'énergie, ainsi que l'évolution supposée des coûts de maintenance, et ce pour les trois prochaines années ;
- élaboration et restitution à la commune du rapport final de ce diagnostic contenant l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus ;
- assistance pour le lancement des travaux qui seraient adoptés par la commune suite à ce rapport.

Le SDES contribuera à hauteur de 40 % maximum du montant HT de la prestation de diagnostic.

4 – Musée à ciel ouvert

(Lire page 18.)

5 – Questions diverses

• Adressage : l'ensemble des noms de rues données aux voies communales est validé à l'unanimité avec l'ajout de la dénomination « Route du Monthyon » sur la partie goudronnée de la piste forestière du Nant.

• Parking entrée nord du Chef-Lieu : dans l'élaboration du cahier des charges en vue de la consultation des entreprises, seront inclus l'enfouissement d'un fourreau en vue d'une éventuelle borne de recharge pour véhicules électriques et la reprise de l'enrobé du parking existant. Un regard sera posé pour l'installation d'un compteur sur le robinet du cimetière alimenté par l'eau potable. En revanche, l'habillage de la citerne de gaz sera réalisé par la commune. Ces décisions sont validées par le conseil municipal à l'unanimité des 9 votants.

• Cray Blanc : le drain enfoui dans la cunette le long de la partie goudronnée de la route du Replat a prouvé son efficacité lors des alternances neigedoux de décembre 2021 et janvier 2022. Il renvoie loin du

Cray Blanc, directement dans le torrent du Merlet, une bonne quantité d'eau lors des intempéries. Il faut impérativement le protéger : les véhicules ne peuvent rouler dans la cunette, voire s'y garer (l'afflux de voitures stationnées dans la cunette lors du dernier week-end de janvier a conduit la mairie à interdire la circulation dès l'entrée de la piste forestière).

• Budgets. Les résultats de chaque budget (commune, commerce et chaufferie au bois, datés du 13 janvier 2022) ont été présentés par Nicole Roche à la commission des finances réunie le 21 janvier et transmis à l'ensemble des conseillers. Nicole Roche a également présenté les éléments déjà enregistrés pour intégration au budget 2022. Cette liste sera à compléter et à amender avant le vote des budgets. Afin que chaque conseiller municipal amené à faire des propositions d'investissement soit en capacité de les formuler, rappel est fait de quelques règles de fonctionnement concernant les achats publics, conformes à celles établies pour permettre à la commune de prétendre à subvention.

• Eau et assainissement. Jacqueline Dupenloup a participé à la réunion sur la compétence eau-assainissement or-

ganisée par la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne avec les élus de la 4C, l'Agence de l'eau et la direction départementale des territoires (DDT). La nécessité de mettre en conformité les décanteurs de Saint-Alban (Premier-Villard et Combe Favre) est pointée par la DDT. Dans un premier temps, des inspections sur les réseaux d'assainissement seront faites au printemps (visite nocturne) pour essayer de trouver ce qui peut causer des problèmes aux décanteurs. Par ailleurs une forte pression est mise par l'État pour le transfert de la compétence à la communauté de communes, puisque rappel a été fait de l'impossibilité pour les communes d'être aidées financièrement pour les travaux d'eau et d'assainissement si deux conditions ne sont pas remplies : gestion intercommunale de la compétence et prix de l'eau porté à un plancher par m³ pour l'utilisateur.

• Trafic des poids lourds en Maurienne. Le conseil municipal approuve une motion en insistant sur le nécessaire développement du ferroutage (lire ci-dessous).

• Diagnostic agricole (lire page 17).

(Lire la suite page 20.)

COUP DE POUCE JEUNES

Depuis quelques années la commune de Saint-Alban encourage les jeunes à s'engager bénévolement dans des actions citoyennes. En contrepartie, elle les aide à financer en partie des formations (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ; directeur de centre de vacances ; permis de conduire B ; ou autre formation), pour un montant de 600 euros pour 120 heures (permis de conduire) ou 150 euros pour 30 heures (BAFA). L'aide sera modulée selon les heures réellement effectuées. Le conseil municipal a décidé (4 février) de reconduire cette opération. La commune s'engage à confier au bénévole les responsabilités, missions et activités suivantes : aide aux animations estivales (accompagnement, prise de photos pour alimenter le site Internet, aide à l'installation matérielle) ; aide au fleurissement et au désherbage ; remise des clés pour l'ouverture des gîtes communaux ; missions de rangement et classement dans la mairie, archivage. De son côté le bénéficiaire s'engage à s'impliquer dans les missions et activités confiées en respectant le fonctionnement de la commune et les obligations de réserve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Âge requis : de 16 à 21 ans.

MOTION CONTRE LE TRAFIC EN MAURIENNE

Motion adoptée par de nombreuses collectivités de Maurienne, dont les deux communes villarines :

« Considérant que la fermeture du tunnel du Mont-Blanc pendant 2 à 3 mois par an à compter de 2022, pour une durée de dix ans, en raison des travaux de voûte, entraînera un report du trafic sur le tunnel du Fréjus, alors que la vallée de la Maurienne connaît déjà un trafic important de poids lourds depuis la création de l'autoroute ;

- considérant qu'à chaque incident au tunnel du Mont-Blanc depuis le grave incendie de 1999, la Maurienne et le bassin chambérien récupèrent la totalité du trafic poids lourds et véhicules légers de la vallée de l'Arve ;

- considérant qu'après chaque transfert, c'est toujours plus de poids lourds pour le Fréjus avec des donneurs d'ordre qui choisissent de rester au tunnel maurien ;

- considérant que l'entreprise gestionnaire du tunnel du Fréjus a trompé les élus avec la création d'une prétendue galerie de sécurité, qui s'avère être un second tube... en totale contradiction avec la Convention sur la protection des Alpes et ses engagements ;

- considérant que les vallées alpines sont de plus en plus polluées par l'augmentation du trafic ;

- les conseils municipaux expriment leur colère de voir les 5 000 véhicules par jour du tunnel du Mont-Blanc venir pratiquement doubler ceux du Fréjus pendant dix ans, exigent des pouvoirs publics une réelle implication ainsi qu'une position forte concernant le ferroutage, rappellent les nuisances occasionnées par la station AS 24 et la dangerosité du trafic liée à celle-ci, et redoutent une aggravation de cette situation suite à cette augmentation de trafic. »

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire -
Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations
remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

**Comptes rendus des conseils
Saint-Alban**

(Suite de la page 19.)

Séance du
18 mars 2022

Absents : Michel Donda (procuration à Julie Henry), Valérie Laurot (procuration à Jacqueline Dupenloup) et Vincent Darves-Blanc.

En ouverture de la séance, Jacqueline Dupenloup rappelle qu'il y a 60 ans, jour pour jour, étaient signés les accords d'Évian conduisant le 19 mars au cessez-le-feu dans la guerre d'Algérie et permettant le retour des appelés villarins : une génération qui a maintenant plus de 80 ans et dont la jeunesse a été marquée par ces années de conflits. Une pensée aussi pour ceux des Villarins qui, les années suivantes, ont été envoyés sur les sites des essais nucléaires français au Sahara.

Le compte rendu de la réunion du 4 février 2022 est adopté.

1 – Route forestière du Nant
La commune a obtenu une subvention dans le cadre du programme Leader 2014-2020 pour la réfection et la mise au gabarit de la piste du Nant. Les derniers certificats de paiement devaient être présentés avant le 31 décembre 2023. Mais, après une rencontre avec la SEM les Forces du Merlet, il est apparu que les deux chantiers (construction des ouvrages hydroélectriques et travaux sur la piste du Nant) ne pouvaient être menés en concomitance compte tenu du planning des travaux de la microcentrale (lire ci-contre). Une demande de prorogation de délai quant à la validité de la subvention accordée à la commune a été adressée à la DDT et cette demande a été acceptée. Les travaux sur la piste du Nant, prévus indépendamment de ceux de la microcentrale et incluant la partie du croisement de l'Échaut au sommet de la forêt communale, pourront être reportés en 2024 avec une date de validité de la convention permettant attribution de subvention portée au 31 décembre 2024.

2 – Forêt communale

Vincent Darves-Blanc a établi la liste des parcelles communales qui seront soumises à une gestion forestière conformément aux décisions prises en conseil municipal le 5 novembre 2021. Elles représentent une surface de 33 ha 52 a 15 ca sur les secteurs :

- de la combe du Bessay (20 ha 83 a 11 ca ; il s'agit d'une partie de la rive droite de la combe du Bessay et des quelques parcelles attenantes en aval) ;
- de Bon Mollard (5 ha 55 a 22 ca) ; sur ce secteur se trouvent 4 petites parcelles privées (section L numéros 480, 510, 1213 et 1214) représentant moins de 400 m² que l'ONF devra délimiter très précisément afin de ne pas les toucher. Le conseil municipal a également insisté sur le fait qu'une gestion raisonnée et durable soit appliquée sur ce secteur ;
- de Champ Prevon (7 ha 40 a 94 ca, après accord d'EDF pour ne pas entraver la gestion forestière sur des parcelles insérées dans les parcelles communales, pour une surface de 2 732 m²).

Le ministère de l'agriculture proposait de soumettre à une gestion forestière 375 ha de parcelles communales. Suite à la première délibération du conseil municipal, le 13 novembre 2020, le régime forestier a été appliqué sur 31 ha 91 ca 28 a (arrêté préfectoral du 19 mai 2021). Cette seconde et dernière liste établie par le conseil municipal, après discussion avec les représentants de l'État, fera donc passer un total de 65 ha 43 a 43 ca de surface communale en gestion forestière. Le conseil municipal remercie Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal, qui a permis le travail du conseil pour des décisions réfléchies.

3 – Télétransmission

Le conseil municipal accepte de passer une convention avec la préfecture autorisant la télétransmission, en particulier des délibérations de conseil municipal qui, actuellement,

doivent être portées à la sous-préfecture pour accusé de réception, mais aussi des documents budgétaires, de certains documents d'urbanisme, des conventions, etc. La convention est conclue pour une durée d'un an, avec un bilan au bout de 6 mois. Elle peut être suspendue par l'une ou l'autre des parties signataires si des dysfonctionnements sont observés.

4 – Chauffage au bois

Le raccordement d'une maison au réseau de chaleur implique un contrat d'engagement entre le propriétaire et la commune, et un contrat de fourniture de chaleur. Le contrat d'engagement représente un coût de 4 064 euros (50 % à la signature de l'engagement, 50 % à la signature de la fourniture de chaleur). La commune prend en charge l'installation primaire, le propriétaire prend en charge le réseau secondaire.

Un propriétaire a remis en service le raccordement existant d'un appartement au réseau de chaleur en modifiant l'installation primaire initiale, et a fait établir le raccordement d'un deuxième appartement, le tout sans consulter la commune sur la pose du circuit primaire qui traverse le premier appartement pour desservir le deuxième.

Le conseil municipal (8 voix pour, une abstention, et Michel Donda, propriétaire concerné, ne prenant pas part au vote) décide de ne prendre en charge aucun des frais relatifs au premier appartement. La commune ne participera aux frais relatifs au second qu'à la condition que soient signés entre le propriétaire et la commune des contrats spécifiques dégageant la responsabilité de celle-ci de travaux qu'elle n'a pas commandés, contrats dûment accompagnés d'une servitude notariée concernant le passage du circuit primaire dans les deux appartements. Cette servitude pourra concerner aussi un troisième appartement d'où démarre l'installation initiale. Le propriétaire devra à la commune un contrat d'abonnement et deux contrats de fourniture de chaleur.

5 – Ravin du Cray Blanc

La commission d'appel d'offres a retenu le cabinet Antea

Group (pour 26 150 euros HT, qui est déjà venu sur place) pour une réunion de lancement en présence des services du département. Le travail sera fait en trois phases : prise de connaissance du site, recueil de données et analyse des connaissances existantes, avec visites de terrain ; étude géomorphologique et géotechnique avec tomographie électrique et sismique sur le couronnement du ravin ; scénarios d'évolution et proposition de travaux chiffrés. Une synthèse fera l'objet d'une présentation aux élus à l'issue de chaque phase. La commune pourra, au vu des résultats de chaque phase, demander à rajouter une étude électrique et sismique sur le versant à l'amont du ravin. Des subventions vont être recherchées pour ces travaux en particulier auprès des fonds risques érosions exceptionnelles (FREE).

6 – Diagnostic agricole

(Lire page 17.)

7 – Questions diverses

- Une famille d'habitants per-

manents demande l'élargissement du chemin du Balai afin de permettre un meilleur déneigement. Le plan d'alignement de la parcelle située à l'amont du chemin n'a pas été validé par l'indivision qui en est propriétaire. Il existe donc une difficulté sur la propriété foncière, à résoudre si possible à l'amiable.

- Solidarité Ukraine (lire page 23).

Le conseil municipal de Saint-Alban avait proposé d'étudier la possibilité de transformer le poste d'animatrice scolaire de l'école intercommunale en poste de la fonction publique territoriale. Cette proposition nécessite un changement des termes de la convention qui lie les deux communes des Villards sur l'école, ce qui paraît difficile.

- Un récapitulatif est fait sur les principaux postes de dépenses d'investissement du budget 2022 qui sera examiné dans le détail par le conseil municipal dans la séance du 8 avril prochain.

MICROCENTRALE DU MERLET

Mise en service industrielle

programmée pour novembre 2023

L'arrêté préfectoral « portant autorisation environnementale de l'aménagement hydroélectrique sur le torrent du Merlet » a été signé le 8 janvier 2022. Il vaut autorisation « de disposer et d'exploiter l'énergie hydraulique ».

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral autorisant la DUP, le calendrier des travaux de construction de la microcentrale du Merlet est presque calé. Il tient compte du délai du recours de tiers (4 mois) qui se termine mi-juin pour l'arrêté publié et le 1^{er} août pour celui attendu. Quelques études d'exécution seront toutefois anticipées dès la mi-juin prochain.

La notification des marchés aurait lieu à la fin du mois de juillet prochain. Suivraient, début août, l'installation du chantier et les terrassements préparatoires, puis fin août, et durant 3 mois, la construction de la prise d'eau et des travaux dans le lit. En octobre et novembre, le scellement et la pose des équipements de la prise d'eau seraient réalisés. De septembre à novembre seraient entrepris les travaux de génie-civil de l'usine (déboisement et débroussaillage, fondations, réseaux sous dallage, gros œuvre avec radier, élévation et toiture).

Les turbines et les équipements hydromécaniques, dont la fabrication en atelier durerait d'août prochain à juillet 2023, seraient acheminés et montés sur le site en août et septembre 2023 et les réglages et les mises au point effectués en octobre 2023. Entre avril et septembre 2023, les travaux de pose de la partie basse, puis de la partie haute de la conduite forcée seraient exécutés pour des essais de pression et de raccordements planifiés en octobre 2023. Les travaux d'électricité et d'automatisme sont prévus en juillet, août et septembre 2023, pour une mise au point des groupes et de l'installation en octobre 2023.

Ces travaux se termineront en novembre 2023 par des essais de mise en service de l'installation et de la mise en route industrielle de la chute.

ARVAN DÉPANNAGES
Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages
06 13 12 42 57
yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martvan
73130
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

LA RECRE APZ
MARDI : St-Juilien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIM. : St-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin - Bijoux
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoye-encheres.fr

SAINT-COLOMBAN

Séance du
21 janvier 2022

Absentes : Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet) et Dominique Metz (qui a participé à la réunion en visioconférence, procuration à Marie-Thérèse Ledain).

Le compte rendu de la réunion du 19 novembre 2021 est adopté.

1 – Décision modificative budgétaire

En préambule à ce point de l'ordre du jour, le conseil municipal approuve la vente du holder et de ses accessoires à la société Cassani-Dubois (Pontarlier, Doubs) pour un montant de 48 000 euros. Le conseil municipal adopte ensuite une 4^e décision modificative qui résulte de la mise à jour, au 20 janvier 2022, de celle votée le 19 novembre 2021. À noter un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 55 000 euros rendu possible par les économies effectuées en investissement et la vente du holder et de ses accessoires. Les recettes de fonctionnement prennent en compte la vente des lames de déneigement (8 000 euros), la concession d'emplacements au cimetière communal (4 000 euros), le remboursement de sinistres (6 000 euros) et d'arrêts maladie (19 000 euros) par les assurances. Seuls le montant de la taxe de séjour perçue (- 2 000 euros) et l'attente d'une subvention du département de la Savoie (- 20 000 euros) ont été revus à la baisse. En investissement, ont été prises en compte les opérations d'ordre induites par la vente du holder et de ses accessoires, un surplus de la taxe d'aménagement (2 000 euros) et des subventions perçues pour l'adressage et l'équipement de l'école en matériel numérique (5 000 euros).

Ainsi, la maîtrise des charges, l'intégration de nouvelles recettes et le report budgétaire de quelques dépenses ont-ils permis d'absorber la charge de 192 127 euros et même de dégager un excédent sur le budget 2022 dont le montant reste à déterminer. Pierre-Yves Bonnivard se félicite donc de la politique visionnaire du conseil municipal qui a adopté des budgets primitif et supplémentaire prudents.

2 – Budget 2022

Avant l'adoption du budget 2022 (avant le 15 avril), le conseil municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

3 – Domaine skiable

Au printemps 2021 le conseil municipal avait supprimé le forfait ski de randonnée qui permettait d'utiliser les télésièges de l'Ormet et des Charmettes pour accéder au circuit de randonnée vers Cuinat (dans la combe de Bellard). Cette suppression était la conséquence du non-renouvellement de l'adhésion de la station à l'association Espaces ski de randonnée. Cependant, récemment, le personnel de SSDS a pu de nouveau tracer les itinéraires de ski de randonnée et l'exploitant a reçu des demandes pour ce forfait spécifique à cette discipline. Si ce forfait n'était pas proposé, les clients seraient contraints d'acheter un forfait pour la pratique du ski alpin (les skieurs de randonnée ne sont pas autorisés à monter la (ou les) piste(s) en raquettes, et un aller-retour avec le télésiège de l'Ormet est possible pour 10 euros, tarif 2021-2022). Le conseil municipal approuve donc la mise en place de ce forfait (qui portera le nom de « ski de randonnée ») et son tarif.

(Sur quelques dysfonctionnements signalés au télésiège de l'Eau d'Olle, sur l'utilisation de la carte Skiogrande, et le problème de téléski(s) fermé(s) posé par Bernard Wyns, lire page 3.)

4 – Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal refuse de faire jouer son droit de préemption :

- sur la vente entre Gilbert Martin-Cocher (vendeur) et Nicole Aubert (Stéphanie Lafaury, indirectement concernée, quitte la salle de réunion), de deux parcelles situées section D numéros 1501 (79 m²) et 1503 (27 m²) (2 000 euros) ;
- sur la vente entre la société Saintcobel (vendeuse) et Yannick Morin et Cécile Chabenat, des parcelles situées à La Pierre (Mollaret) section H numéros 1325, 1462 et 1511 comprenant une cave et un appartement d'une superficie de 41,94 m² (108 000 euros).

5 – Questions diverses

• La population légale de la commune publiée par l'Insee est de 132 habitants. Le maire

indique « qu'un calcul pratique amènerait à 180 habitants ». Les chiffres seront ajustés lors du prochain recensement prévu en 2023. Cédric Émieux demande si ce chiffre influe sur les dotations et si cela vaut la peine de le contester. Réponse : vu la définition des tranches de population, une réclamation est inutile (*sur le recensement lire page 9*).

• Jean-Marie Dufour signale l'état des voies de circulation certains jours à l'entrée de La Pierre. Un sentiment partagé par Brigitte Maurino qui souligne que les difficultés rencontrées sont dues au déchargement des toits. Elle donne l'exemple d'une personne résidant à l'année à La Pierre qui a dû être accompagnée jusqu'à son domicile alors qu'elle revenait de soins. Brigitte Maurino souhaite savoir dans quelle mesure la commune peut obliger les propriétaires à installer des arrêts de neige. Réponse : cette obligation est imposée dans les constructions neuves ou les réfections, mais les anciennes constructions n'y sont pas for-

cément soumises. Un point sera fait par la commune avec son conseiller juridique.

• Brigitte Maurino soulève également le problème du déneigement des bornes à incendie pendant la période de fortes chutes de neige. Claude Aimé lui répond qu'en l'absence d'employés en raison du Covid le maximum possible a été fait. Elle demande également si des financements pour le téléporté sont déjà demandés ou engagés. Sur ce sujet Jean-Marie Dufour présente un feuillet du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui fait la promotion du partenariat de cette instance pour le développement des activités hivernales. Il suggère d'autre part le dépôt d'un nom faisant allusion au fait que Saint-Colomban soit une « porte d'entrée » des Sybelles. Réponse : les demandes de financements et l'élaboration des dossiers sont en cours, et ces tâches sont très prenantes.

• Claude Gauterin demande où en sont les projets concernant le domaine skiable. Pierre-Yves Bonnivard lui ré-

pond que *Le Petit Villarin* les a parfaitement résumés, ajoutant que le développement touristique pouvant connaître des avancées par phases très irrégulières, il a été décidé de faire un point régulier dans le journal *La Maurienne*, et que le tracé du téléporté est déjà déterminé.

• Brigitte Maurino demande des précisions sur 140 hectares de terrain qui feraient l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) au Plan du Suet. Réponse : il s'agit de terrains agricoles qui n'entrent pas dans le domaine de compétence d'une DIA.

• Claude Gauterin demande ce que la commune compte faire pour la restauration à Saint-Colomban et l'hébergement au camping. Réponse : pour la restauration, la municipalité connaît parfaitement le problème et va engager des démarches pour tenter d'apporter des solutions ; pour le camping, un bref entretien avec un responsable technique de la société Capfun a eu lieu, qui devra se poursuivre par une conversation plus approfondie.

Séance du
11 mars 2022

Absents : Cédric Émieux (qui a participé à la réunion en visioconférence, procuration à Stéphanie Lafaury), Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet), Dominique Metz (qui a participé à la réunion en visioconférence, procuration à Marie-Thérèse Ledain), Bernard Wyns (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Le conseil municipal a adopté le compte rendu de la réunion du 21 janvier 2022.

1 – Impôts locaux

En l'absence des documents de la Direction générale des finances publiques récapitulant les bases et les taux d'imposition 2021, le conseil municipal reconduit pour 2022 les taux d'imposition 2021 du foncier bâti (50 %) et du foncier non bâti (0,17 %). Le conseil municipal n'a plus à fixer le taux de la taxe d'habitation.

2 – Tarifs des forfaits 2022-2023

(Lire page 3.)

3 – Église

(Lire page 11.)

4 – Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption :

- sur la vente entre Roger Bozon-Viaillé (vendeur) et

Pierre Bigé, de la parcelle située section T numéro 40 (Lachal, 73 m², 10 000 euros), Pierre Bigé étant propriétaire de deux parcelles à proximité ;

- sur la vente entre Michel Tardy (vendeur) et Catherine Ducrocq, de la parcelle située section C numéro 375 (Les Ponts, 135 m², 2 025 euros).

5 – École

Le conseil municipal décide d'aligner la rémunération de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem), actuellement agent non titulaire en CDI au 2^e échelon, sur le 10^e échelon du grade d'Atsem principal 2^e classe.

6 – Questions diverses

• Trafic des poids lourds en Maurienne. Le conseil municipal approuve une motion contre le transit des poids lourds par le tunnel du Fréjus (*lire page 19*).

• Accueil de réfugiés ukrainiens (*lire page 23*).

• Un chalet-poubelle de 6,5 m² a été mis en vente en 2021. Les acheteurs retenus n'ont finalement pas conclu la vente. Ce chalet est remis en vente aux mêmes conditions avec un prix minimum de 400 euros. La commune met également en vente, au prix minimum de 300 euros, une remorque qui nécessite la détention d'un permis *ad hoc*, qui n'a plus de timon et dont les pneus sont hors d'usage. Pour ces deux ventes les propositions doivent

parvenir en mairie avant le 31 mai 2022 et le matériel enlevé avant le 15 juillet 2022.

• L'association Millery demain demande à la commune de renouveler son don d'un séjour de huit jours en gîte communal comme 1^{er} prix de la chasse aux œufs qu'elle organise annuellement. Stéphanie Lafaury souligne que les gîtes sont l'objet de nombreuses demandes de locations saisonnières, et Marie-Thérèse Ledain indique que deux gîtes vont être occupés par des familles ukrainiennes. Claude Aimé précise de son côté que des associations de Saint-Colomban demandent également des lots pour leurs animations. Compte tenu de ces raisons, le conseil municipal refuse cette demande.

• Un gypaète barbu a été aperçu à Saint-Colomban dans le secteur de Montrond et Sembuis, une première fois à l'automne 2020 et plusieurs fois jusqu'au début de l'année 2022 aux Échets. Il s'agirait d'un jeune d'environ deux ans. La reproduction de cet oiseau n'est possible qu'à partir de l'âge de sept ans par des couples monogames. Il se nourrit d'os qu'il casse en les laissant tomber sur des pierriers, ou parfois de charognes.

En fin de séance, Marcel Malburet demande où en est le

(Lire la suite page 22.)

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 21.)

projet d'enfouissement de la ligne haute tension (réponse : à l'arrêt), et si les informations indiquant que la commune a en projet la réfection de la route des Roches sont exactes. Il rappelle que lors du mandat précédent, cette réfection avait été mise en attente de la suite réservée à l'enfouissement de la ligne haute tension. Marcel Malburet est par ailleurs surpris de la vente de la remorque car un timon qui conviendrait serait a priori introuvable. Il indique également, que lorsqu'il était élu, il n'a jamais retrouvé le certificat d'immatriculation de cette remorque. Il souhaite que le

contour des conteneurs à ordures ménagères des Roches soit réaligné en terre (réponse : c'est peut-être à refaire mais cela a déjà été fait par les services techniques). Il demande s'il est prévu de changer le regard Orange aux Roches. Il souligne le coût élevé de la montée piéton par le télésiège de l'Ormet pour rejoindre l'Auberge du Coin. Sur ce point Pierre-Yves Bonnavard répond que si le tarif était établi en fonction du coût de l'arrêt du télésiège et de la consommation énergétique que cette manipulation engendre, le prix serait bien supérieur.

Martine Paret-Dauphin de-

mande si la commune a le projet d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Réponse : ce projet est en cours de réflexion tout comme l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit (*lire ci-contre*). Christian Frasson-Botton ajoute qu'une telle installation implique d'autres aménagements et organisations de l'espace dédié (goudronnage).

Claude Gauterin rappelle qu'il suit l'accueil des déplacés ukrainiens comme correspondant de *La Maurienne*. Il souhaite connaître les intentions des familles quant à leur implantation. Pierre-Yves Bonnavard lui répond que l'OPAC de la Savoie a été sollicité pour un éventuel accueil dans des appartements vides de l'immeuble du Comberousse.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

À partir du 1^{er} avril l'éclairage public de la commune de Saint-Colomban ne fonctionnera plus entre 23 heures et 5 heures. Avant de prendre sa décision, en janvier dernier, la municipalité avait lancé une enquête auprès des habitants qui proposait 5 plages horaires durant lesquelles les lampadaires pouvaient être éteints. Sur les 93 réponses reçues (45 d'habitants permanents et 48 de résidents secondaires), 32 personnes se sont prononcées pour une coupure de 23 heures à 5 heures ; 30, de 23 heures à 6 heures ; 18, de minuit à 5 heures ; 3, de 23 heures à 4 heures ; 3, de minuit à 4 heures. Cinq personnes n'ont pas choisi de plage horaire ou mentionné un autre choix que ceux proposés, et 2 personnes se sont exprimées contre l'extinction des lumières publiques la nuit. Le communiqué de la mairie qui a rendu public les résultats de cette enquête indique que « certaines personnes » favorables à l'extinction des lampadaires ont proposé « des aménagements : extinction d'un lampadaire sur deux, suppression de certains lampadaires, diminution de l'intensité de l'éclairage... » Ce qui aurait permis de maintenir un éclairage à minima dans les hameaux. Selon la municipalité « l'extinction de l'éclairage public (...) la nuit (...) représente une première étape pour diminuer la facture d'électricité » liée à ce service qui s'élèverait à 12 300 euros par an. « D'autres mesures seront appliquées par la suite comme le remplacement des lampes à incandescence qui équipent encore des lampadaires, par des diodes électroluminescentes (LED) beaucoup moins énergivores, etc. » Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), si l'on coupe l'éclairage public de 5 à 7 heures par nuit, ce qui sera le cas à Saint-Colomban, on pourrait réaliser jusqu'à 50 % d'économie.

Séance du 25 mars 2022

Absentes : Stéphanie Lafaury, Élodie Maréchal et Dominique Metz qui ont donné procuration, respectivement, à Cédric Émieux, Christine Reffet et Marie-Thérèse Ledain).

Le conseil municipal a adopté le compte rendu de la réunion du 11 mars 2022.

Achat du bâtiment G

Pour traiter de cette question Pierre-Yves Bonnavard fait un bref historique. Les terrains de La Perrière ont été acquis par la commune pour y construire un lotissement (milieu des années 70). Une première tranche immobilière a été construite par le district de la vallée des Villards au milieu des années 90 et inaugurée en 1995. Sur la 2^e tranche, en 1998, la Société immobilière des Villards (SIV) a construit un bâtiment, le bâtiment G. En 2005 la SIV est mise en liquidation judiciaire et ses biens vendus à la société Promotion immobilière du Sud-Est (PISE) pour 95 000 euros. La commune possède les 8/9^{es} des terrains nus et la société PISE les 8/9^{es} des terrains construits. Le 15 février 2010 un acte de « remise en ordre » concernant l'indivision entre la commune et PISE est signé. La commune possède alors 3 906

m² de terrains nus et PISE 890 m² dont l'emprise du bâtiment G. En 2011, PISE vend ce bâtiment à la société L'Étang de la Perrière (460 000 euros HT). La commune n'a alors pas fait jouer son droit de préemption en raison du prix élevé de la transaction. Un arrêté de péril est pris le 11 juillet 2013 puis annulé et remplacé par un nouvel arrêté le 3 février 2020. La commune a donc engagé toutes les procédures possibles quant à la sécurité de ce bâtiment resté en friche dans un secteur touristique et de plus en plus fréquenté.

Le programme de l'équipe municipale élue en 2020 soulignait la volonté de régler le problème du bâtiment G. Stéphanie Lafaury a pris contact avec M. De Keyser, interlocuteur de la société L'Étang de la Perrière. Un premier prix de vente (250 000 euros) est évoqué qui passe ensuite à 200 000 euros. Puis l'Établissement public foncier local de Savoie est sollicité par la commune pour l'achat et le portage sous l'une des deux formes suivantes : remboursement d'annuités fixes par la commune sur une période déterminée, ou paiement en une seule fois à la fin de l'opération. Après d'ultimes négociations, le prix de vente est aujourd'hui de 150 000 euros (HT) et Pierre-Yves Bonnavard pense qu'il est inutile de poursuivre les discussions car le vendeur n'est pas

prêt à diminuer encore le prix et semble avoir un ou plusieurs autre(s) acheteur(s). La signature d'un acte de vente ne serait pas immédiate mais un processus progressif serait enclenché. Il conviendra de demander au vendeur si le dernier acte détenu en mairie (2010) est bien le dernier qu'il a en sa possession.

Par ailleurs, il serait très risqué de compter sur une prochaine préemption car des offres plus élevées pourraient être acceptées par le vendeur et la commune obligée de s'aligner.

Valérie Favre-Teylaz est satisfaite d'avoir incité à continuer les négociations. Au nom de Stéphanie Lafaury (absente), Cédric Émieux demande : existe-t-il une clause de récupération du bâtiment en cas de non-réalisation des travaux ? Réponse : oui, mais elle est devenue caduque en septembre 2010 lors de la vente entre deux sociétés privées. En 2006-2007, la commune avait fait jouer cette clause en justice. Christine Reffet et Claude Aimé indiquent que cet achat est une opportunité qu'il faut saisir absolument, surtout en considérant l'emplacement dans la zone du plan d'eau.

Christian Frasson-Botton renchérit en évoquant une zone stratégique pour le tourisme et l'immobilier, l'activité touristique estivale et la continuité avec le secteur de La Perrière.

Claude Aimé précise que la commune n'aurait pas les moyens de préempter en cas de prix plus élevé et que la commune compte peu de zones constructibles de ce type avec un intérêt aussi fort.

Christine Reffet souligne combien la négociation a porté ses fruits.

Marie-Thérèse Ledain est réservée sur l'état du bâtiment. Claude Aimé répond que le gros-œuvre semble en bon état, au contraire des aménagements intérieurs qui ont été vandalisés. Pierre-Yves Bonnavard recentre le débat sur le sujet du jour : le conseil municipal est-il d'accord pour acheter ce bâtiment à 150 000 euros et le faire expertiser ensuite, dans le but de reprendre la main sur 5 000 m² de terrain ? Il ajoute : dans la stratégie foncière de la commune, cet achat est une très très bonne opération si le bâtiment est en bon état, et une très bonne opération dans le cas contraire. Bernard Wyns pense également que même s'il faut démolir le bâtiment ce n'est pas une mauvaise affaire.

Cédric Émieux est dubitatif quant à l'arrivée (assez) soudaine d'un acheteur, alors que rien n'a bougé depuis 24 ans... Pierre-Yves Bonnavard redit qu'il s'agit de sortir d'une situation inextricable qui dure depuis plusieurs années et que l'attentisme peut déboucher sur une solution certes plus favorable

dans un temps indéterminé mais aussi sur une solution beaucoup plus défavorable.

Cédric Émieux indique être gêné de devoir prendre une décision dans l'urgence. Il aurait aimé disposer d'une expertise du bâtiment. Pierre-Yves Bonnavard lui répond que ceci ne peut se faire sérieusement (avec analyse du béton par exemple) sans l'accord du propriétaire. Selon Cédric Émieux il y a des procédés rapides, même pour le diagnostic de l'amiante. Il avance aussi que si l'état du bâtiment est bon c'est très bien mais que dans le cas contraire il faudra payer une démolition. Pierre-Yves Bonnavard rappelle que le risque zéro n'existe pas. Quant à l'urgence de la décision, il rappelle que les premiers contacts datent de janvier bien qu'ils se soient accéléérés ces derniers jours.

Marie-Thérèse Ledain pense également que la prise de décision est précipitée sans avoir eu le temps de réfléchir au devenir du lieu. Pierre-Yves Bonnavard recadre de nouveau le débat et répète que le sujet du jour est de mettre la main totalement ou pas sur 5 000 m² de terrain plat et la possibilité d'enlever une « verrue » dans une zone touristique de la commune.

Finalement le conseil municipal décide l'achat du bâtiment G et son emprise par 9 voix pour et 2 abstentions (Stéphanie Lafaury et Marie-Thérèse Ledain).

ALP.SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Nouvelles
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Épicerie et Compagnie
Épicerie - dépôt de pain - produit
régionaux - grignoteries
Wifi gratuite - livres et magazines à
disposition - salon de thé
Le Comberousse - St Colomban
Tél : +33 (0)6 01 77 74 58
Web : <http://epicerieetcie.fr>
Mail : mail@epicerieetcie.fr

GUERRE EN UKRAINE

Deux familles ukrainiennes réfugiées à Saint-Colomban où une association intercommunale de solidarité a été créée

Le 28 février, quatre jours après le début de la guerre en Ukraine déclenchée par la Russie, répondant à l'appel à la solidarité diffusé une heure plus tôt par l'Association des maires de France, Pierre-Yves Bonnard, maire de Saint-Colomban a « *proposé au préfet d'accueillir d'éventuels réfugiés ukrainiens, qui sont surtout des familles, en fonction des moyens de la commune* ». Il en a informé la presse, les élus de Saint-Colomban et la mairie de Saint-Alban.

Dans un communiqué de presse mis en ligne sur les sites Internet du *Dauphiné libéré* et de la commune (*) Pierre-Yves Bonnard précisait pourquoi il avait spontanément offert l'aide de la commune de Saint-Colomban : « *Nous avons des gîtes communaux disponibles que nous gardons vides en cas de besoin, capables de loger deux ou trois familles. (Ces gîtes) sont en principe destinés à des relogements d'urgence (en cas d'incendie par exemple), et ce concept trouve parfaitement à s'appliquer en l'espèce... La commune a aussi la chance de compter, au sein du conseil municipal, une élue, Christine Reffet, qui a été professeur de russe, ce qui faciliterait la discussion au quotidien avec ces éventuelles personnes accueillies.* »

Le 1^{er} mars l'Association des maires de France et la Fédération nationale de protection civile proposaient cette fois aux communes de récolter une série de produits, dont des vêtements. L'appel fut relayé conjointement par les deux mairies des Villards pour une collecte entre le 2 et le 9 mars, et les Villarins ont répondu largement présents. Les dons ont été conditionnés proprement par les CCAS et des bénévoles. Mais le 8 mars, la Protection civile fit savoir qu'elle ne pouvait plus prendre de vêtements qui furent acheminés vers la Croix Rouge à Chambéry, qui a ouvert un vestiaire destiné aux réfugiés ukrainiens attendus en Savoie. Médicaments, matériels électriques, couvertures et lits de camp furent déposés à la Protection civile. Des produits furent aussi acheminés à un commerçant de Saint-Jean-de-Maurienne, originaire de Roumanie, qui devait se rendre chez lui, à la frontière ukrainienne, le 23 mars.

Le 11 mars, la Protection civile et l'Association des maires de France appelaient à privilégier des dons financiers car l'urgence est à acheminer le matériel, et les convois ont un coût (quelque 100 000 euros). Par ailleurs, le matériel nécessaire devient très spécifique (médical) et doit souvent être acheté.

Le 7 mars une famille ukrainienne avec deux enfants est arrivée à Saint-Colomban par ses propres moyens, accueillie à la mairie de Saint-Colomban par le sous-préfet, les deux maires villarins, des élus et des membres du CCAS de Saint-Colomban. Résidant à Kiev, elle était en vacances hors

d'Ukraine (Hongrie) et n'est pas rentrée chez elle quand le conflit a éclaté. Elle était accompagnée d'un professeur de français originaire de Barberaz qui enseigne au lycée français de Kiev où l'un des deux enfants du couple réfugié est scolarisé. En vacances lui aussi, il n'avait pas repris son poste.

Cette famille est installée dans un gîte communal du Martinan. Le père est programmeur (informatique) et la mère chercheuse en sociologie et professeur de tennis. Seule la fille âgée de 9 ans est francophone.

Le lendemain de leur arrivée, ils ont été invités chez Gilbert et Monique Pautasso. Gilbert Pautasso : « *Quand je suis allé les chercher pour déjeuner, vers midi, la fillette m'a demandé à voir l'école. Ça m'a bouleversé. Et en remontant je les ai arrêtés à l'épicerie pour leur faire connaître le commerce, et acheter mon journal. Aussitôt dans l'épicerie, son frère qui est plus jeune, 4 ans, et plus renfermé, a aussitôt pris un livre et il a tourné les pages. Ça m'a sidéré. Et il a continué à la maison où il a pris des revues et feuilleté Astérix. Ça montre quand même une volonté d'apprendre et de connaître. Je vais conti-*

nuer à suivre cette famille. Mon père a quitté l'Italie à 9 ans alors... »

L'École du ski français de Saint-Colomban a donné des cours de ski gratuits aux deux enfants (11 mars) qui ont effectué leur rentrée scolaire le 15 mars à l'école des Villards dont les effectifs sont passés de 16 à 18 élèves avec l'arrivée des deux petits ukrainiens. Devant l'augmentation du nombre d'élèves dans cette classe unique et la perspective de nouvelles inscriptions d'enfants, les maires ont sollicité l'inspecteur d'académie pour que l'école obtienne le renfort d'un 2^e enseignant, ce qui n'a pas été possible. Et il n'y a plus d'enseignant itinérant français - langue étrangère en Maurienne...

Le 11 mars, le bureau de l'Association des maires ruraux de Savoie a décidé d'alerter le préfet sur les difficultés que posent l'accueil de réfugiés pour les petites communes (notamment quant à l'école), lui demandant de « *privilégier l'accueil dans les grandes villes* ».

Le 23 mars, une 2^e famille de 4 personnes (deux enfants, la mère et la grand-mère) ne possédant pas de voiture est arrivée à Saint-Colomban (par le train). Cette famille est une connais-

sance de longue date de Mélanie et Christophe Hisquin (Lachenal). D'abord hébergée dans un gîte au Chef-Lieu, elle devait occuper à terme un logement de l'OPAC. Des solutions sont à l'étude pour la scolarisation des enfants de 9 et 12 ans qui ne parlent pas français.

Mi-mars, une 3^e famille était « *sur les rangs pour rejoindre Saint-Colomban* » avec trois enfants francophones scolarisés jusque-là au lycée français de Kiev.

Le 13 mars, une association a été créée (*lire ci-dessous*) pour solliciter des dons de matériel et d'argent car cet accueil a un coût qui ne serait que partiellement pris en charge par l'État durant 6 mois. Cette association aidera également à résoudre les problèmes pratiques qui se posent comme elle a permis, par exemple, de meubler très rapidement un appartement libéré par l'OPAC. Elle devrait aussi coordonner les bonnes volontés et faire circuler l'information... Une réunion était prévue le 2 avril.

(*) Ce communiqué a été retiré le 8 mars puis remis en ligne le 11 mars avec un contenu actualisé.

■ VILLARDS SOLIDARITÉ UKRAINE

Le 13 mars dernier, Jacqueline Dupenloup, Pierre-Yves Bonnard, Monique et Jean-Luc Pluyaud, Brigitte et Jacques Maurino, Christian Frasson-Botton, Julie Henry, Annie Bordas, Gilbert Pautasso, Marie-Thérèse Ledain et Christine Reffet ont créé une association intitulée Villards solidarité Ukraine. Son objet est de « *mener des actions humanitaires et caritatives orientées vers nos amis ukrainiens et plus particulièrement ceux hébergés dans la vallée des Villards, de participer aux démarches administratives et d'aider à l'insertion sociale des bénéficiaires, de contribuer à leur recherche d'emploi* ».

Le premier bureau élu pour 2 ans est constitué de Jacques Maurino, président, Julie Henry, vice-présidente, Monique Pluyaud, secrétaire, Gilbert Pautasso, trésorier. Le siège social est à la mairie de Saint-Colomban. L'association se compose de membres d'honneur (« *qui ont rendu des services signalés à l'association* »), de membres bienfaiteurs (personnes qui versent un droit d'entrée de 500 euros) et de membres actifs ou adhérents, la cotisation étant fixée à 10 euros. Le 18 mars le conseil municipal de Saint-Alban a attribué une subvention de 500 euros à l'association.

Gilbert Pautasso, précise ce que cette association attend très concrètement des Villarins : « *L'objectif de Vil-*

lards solidarité Ukraine est clairement de récolter des fonds par dons, subventions, ou activités caritatives, ainsi que du matériel qui permettra de loger décemment les familles ukrainiennes réfugiées aux Villards. Dès que l'association obtiendra l'agrément d'association caritative, elle pourra faire bénéficier les donateurs d'une déduction fiscale de 50 % à 75 % du montant de leurs dons en numéraires. Un reçu sera établi au nom du donateur.

En attendant que l'association ait ouvert un compte, pour les dons d'argent envoyez vos chèques à la mairie de Saint-Colomban (lire ci-contre). En ce qui concerne les dons de matériel, un inventaire sera ouvert qui indiquera la nature de l'objet reçu, le nom du donateur, le nom de la personne qui l'a réceptionné, le nom du bénéficiaire. Chaque donateur pourra prendre connaissance de ce répertoire qui sera tenu dans la plus grande transparence.

« Durant l'été, l'association organisera des manifestations. D'ores et déjà, Jacques La-

faury proposera une vente aux enchères de biens représentant une certaine valeur. Il les centralisera et en établira la mise à prix. Cette vente aura lieu à Saint-Colomban. Naturellement l'association est ouverte à toute suggestion. À travers le Téléthon, la vallée des Villards a toujours démontré sa générosité. Nous comptons sur les Villarins pour que nos amis ukrainiens se sentent au mieux dans notre belle vallée. »

APPEL AUX DONS

➔ **DONS D'ARGENT** : adresser vos chèques libellés au nom de « Villards solidarité Ukraine » à : Mairie de Saint-Colomban
1839 route du col du Glandon, le Chef-Lieu,
73130 – St-Colomban-des-Villards.

➔ **DONS DE MATÉRIEL** : contacter l'association ou l'un des membres du bureau :

- villards.solidarité.ukraine@gmail.com
- Jacques Maurino, tél. : 06-11-70-54-97 ; jacques.maurino1@gmail.com
- Monique Pluyaud, tél. : 06-73-52-33-45 ; monique.pluyaud@free.fr
- Julie Henry, tél. : 07-86-88-60-04 ; j.henri73130@gmail.com
- Gilbert Pautasso, tél. : 06-36-53-10-42 ; gilbertpautasso73130@gmail.com

— NAISSANCES —

• Le 5 décembre 2021 à Montpellier, de **Gabin**, fils de Aurélia **Desfours** et Christian **Humer**, petit-fils de Catherine et Christian **Desfours**, et arrière-petit-fils de Jeanine et Jacques (†) **Tronel** (Lachal).

• Le 7 décembre 2021 à Rouen, de **Adèle**, fille de Élisabeth et Vianney **Meurice**, petite-fille de Marie-Céline et Pierre **Garet**, et arrière-petite-fille de Anne-Marie **Letournel** (Le Martinan).

• Le 4 janvier 2022 à Nice, de **Emma**, fille de Anémone **Kulczak** et François **Garet**, petite-fille de Marie-Céline et Pierre **Garet**, et arrière-petite-fille de Anne-Marie **Letournel** (Le Martinan).

• Le 20 février 2022 à Échirolles, de **Lyv**, fille de Florent **Bari** et Capucine **Roux**, petite-fille de Jean-Pierre et Résiane **Bari**, arrière-petite-fille de Aimé et Sylvaine **Sallier** (Les Roches, Premier-Villard), et arrière-arrière-petite-fille de Adélaïde **Sallier** (†) (Les Roches) et Denise **Darves-Blanc** (†) (Premier-Villard).

— DÉCÈS —

• De M. Bernard **Martin-Dondo**, le 25 décembre 2021 (67 ans). *[Descendant d'une famille originaire de Nantcheny et du Châtelet, Bernard Martin-Dondo était un passionné de sports automobiles. Entre 1979 et 1986, il fut le co-pilote d'Olivier Tabatoni, Jean-Paul Luc, Christian Dorche, Claude Haumant, Yves Loubet, Philippe Wambergue..., et de Jean-Pierre Jaussaud (qui a remporté à deux reprises les 24 heures du Mans, en 1978 avec Didier Pironi et en 1980 avec Jean Rondeau). Durant la première partie de sa vie professionnelle, il fut journaliste et souvent photographe, couvrant le sport automobile sur les circuits ou les rallies internationaux, pour différents journaux : Virage Auto, L'Auto journal, L'Échappement et L'Auto hebdo, depuis sa création (1976) et une décennie durant. Ses collègues se souviennent « de son indéfectible bonhomie, de sa ferveur pour ce sport et ce métier, de ses papiers à la verve toujours créative ».]*

• De M. Bernard **Tartarat-Bardet**, le 4 janvier 2022 à Albertville (67 ans). Bernard **Tartarat-Bardet** était le fils de Marcel (†) et Léa (†) **Tartarat-Bardet** née **Favre-Tissot** (Lachenal).

• De Mme Lucette **Magnin** née **Rochette**, le 24 janvier 2022 à Mougins (76 ans). Lucette **Magnin** était la fille de Séraphin (†) et Emma (†) **Rochette** née **Vénéra** (Martinan, Le Bessay).

• De M. Gilbert **Martin-Cocher** (Valmaure, La Perrière), ancien conseiller municipal de Saint-Colomban (1971-1983), le 26 janvier 2022 à La Chambré (92 ans) (*lire ci-contre*).

• De Mme Anne-Marie **Letournel** née **Aubert** (Martinan), le 12 février 2022 à Rennes (92 ans).

• De M. Léon **Larroudé** (Le Frêne), le 21 février 2022 à Chambéry (84 ans) (*lire ci-contre*).

DISPARITIONS

Gilbert Martin-Cocher, ancien élu de Saint-Colomban

Après s'être présenté une première fois en 1965 sur une liste dont seuls Francis Martin-Fardon, Jean-Baptiste Émieux, René Favre-Bonté et Jacques Tardy (La Pierre) avaient été élus, Gilbert Martin-Cocher a été élu conseiller municipal de Saint-Colomban en 1971 sur une liste conduite par Francis Martin-Fardon. Il effectuera deux mandats jusqu'en 1983. Gilbert Martin-Cocher n'est que rarement parti de Saint-Colomban, dont une fois, au début des années cinquante, pour son temps de service militaire, à Annecy puis à Thorens-Glières.

Depuis qu'en 2015 il avait quitté son domicile de Valmaure pour habiter à La Perrière, trahi par un genou récalcitrant, on pouvait le croiser régulièrement sur la route, derrière le Châtelet. L'été, il aimait s'asseoir sur un banc devant son immeuble, à l'abri d'un parasol, ou sur le banc ombragé situé près du pont du Châtelet, un bob vissé sur la tête. D'une humeur toujours égale, il bavardait avec tous ceux qui s'arrêtaient lui dire bonjour. Comme en témoigne Véronique Grassi : « *Comme pour tant d'autres Villarins, pour moi, Gilbert Martin-Cocher ce sont des souvenirs si heureux d'étés et d'hivers passés à Saint-Colomban. Tout comme Raymond Rostaing-Tayard et son vélo, Aline et René Favre-Bonté et l'attelage sur lequel on grimpeait en douce pour se faire trimballer étant gosses, Gilbert était une personnalité emblématique du pays, un personnage malicieux, rieur, qui n'hésitait pas à raconter de sa voix si particulière mille anecdotes qu'il enchaînait sans répit. Nul doute que là où il est, se trouve un banc et qu'il a déjà entrepris la causette avec ceux, nombreux, qui l'ont devancé...* »



Léon Larroudé, un Villarin de cœur

Léon Larroudé n'était pas un Villarin comme les autres. Son parcours atypique le voit naître en 1937 à Ayherre au Pays basque où il avait toute sa famille. Parti très jeune à Paris pour travailler, il y rencontre Micheline qui devient son épouse et avec qui il a eu deux enfants, Annie et Alain. Micheline, disparue le 21 février 2001, soit 21 ans jour pour jour avant Léon, était savoyarde et maurinaise, originaire de Montaimont.

Après une arrivée en Savoie et diverses activités, il entre au Verre Textile, usine Saint-Gobain à Chambéry. C'est là qu'il rencontre celui qui deviendra un de ses fidèles amis, Pierre Quézel-Mouchet dit Pierrot qui lui fait découvrir les Villards et surtout Saint-Alban dans la seconde moitié des années 1960. Très rapidement, Léon s'y plaît. Après avoir loué un temps une petite maison au Bessay pour les vacances, il décide d'acheter ! Son choix se porte sur une ancienne grange délabrée au Frêne ; nous sommes alors au début des années 1970. Avec Pierrot, ils partent pour Carpentras afin d'acheter cette bâtisse à sa propriétaire. Les week-ends et les étés suivants sont consacrés aux travaux pour transformer cette grange en une petite maison de villégiature.

Léon se plaît à Saint-Alban où il a son ami Pierrot et où il invite le plus fréquemment possible des amis pour partager autour de sa table une bonne « bouffe » et une bonne bou-



teille. Bon vivant, Léon l'était indubitablement. « *Le bon vivant n'est pas que celui qui mange beaucoup mais aussi celui qui goûte avec bonheur à toutes les formes de la vie* » (Jean Gastaldi).

Au cours de ces années 1970, il intègre la vie locale de Saint-Alban ; il tue chaque année un cochon, cultive ses pommes de terre dans son jardin du Frêne et cueille ses pommes pour fabriquer son cidre, découvre les hauts sommets de la vallée des Villards. En 1989, il se présente même aux élections municipales sur la liste « Servir Saint-Alban » qui rassemble entre autres Pierre Quézel-Mouchet, Bernard Bouilhol, Alain Bozon, Patrick Cartier-Lange. Avec la retraite et un temps libre désormais illimité, il retourne plus fréquemment au Pays basque, à Isturitz, village où il a grandi et où se trouve sa maison construite avec sa femme, délaissant quelque peu les Villards mais sans toutefois les oublier.

Il a transmis le plaisir de venir aux Villards à sa fille qui a entrepris dernièrement de retaper une maison également au Frêne mais aussi à ses petits-enfants Bastien et Florian.

Son dernier séjour au Frêne remonte au 14 juillet 2020 où il était venu conseiller son petit-fils Bastien qui avait décidé d'aménager la chambre de bois située juste devant sa maison. Lors de sa dernière visite à Léon en décembre dernier à Chambéry pour lui remettre le colis de Noël de Saint-Alban, il m'indiquait qu'après son prochain séjour à Isturitz, il remonterait aux Villards. De retour de son pays natal, il est malheureusement décédé chez lui à Chambéry quelques jours après, sans avoir pu y revenir. À défaut d'être un Villarin de souche, Léon fut indéniablement un Villarin de cœur.

Yannis Nacef

■ Au Rocher Blanc (14 juillet 1971), de gauche à droite : Francis Vanini, Pierre Quézel-Mouchet, Jocelyne Nacef, Léon Larroudé.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0725 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villardards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 199
MARS 2022

PAGES 2 ET 3 :

- La saison hivernale.
- Forfaits : les tarifs 2022-2023.

PAGE 4 :

- Espace Glandon change de président.
- Retour des cyclos dans la vallée.

PAGE 5 :

- Grand prix de ski de Saint-Col.
- La Sybelles-Villarinche.
- Télémark : Yoann Rostolan, champion du monde junior.

PAGES 6 À 8 :

- Dossier domaine skiable.

PAGE 9 :

- Les recensements villarins.

PAGES 10 ET 11 :

- Chasse. • Pêche. • Notre Clocher.
- Espace Belledonne. • Brèves.

PAGES 12 À 15 :

- Patrimoine oral : contes et légendes.

PAGE 16 :

- *Épicerie & Compagnie* : résultat de l'enquête de satisfaction.

PAGE 17 :

- Apiculture. • Diagnostic agricole.

PAGES 18 À 22 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGES 18 :

- Réseau des fontaines à Saint-Alban.

PAGE 20 :

- Microcentrale : planning des travaux.

PAGE 23 :

- Accueil de réfugiés ukrainiens.

PAGE 24 :

- Carnet. • Disparitions.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.